

2012

CHIFFRES-CLÉS

L'égalité entre les femmes
et les hommes

Avant-propos

En l'espace d'un an, portée par un ministère de plein exercice, la question des droits des femmes est redevenue une politique publique à part entière, présente dans l'ensemble des chantiers du Gouvernement.

Après l'adoption, à l'unanimité du Parlement, d'une loi pour mieux protéger les femmes des faits de harcèlement sexuel, la question de l'égalité professionnelle a été inscrite dans l'agenda de la Grande Conférence sociale. Depuis lors, une feuille de route commune avec les partenaires sociaux se met en œuvre sous forme d'expérimentations dans neuf régions et au travers de négociations sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail dans le secteur privé comme dans la fonction publique. Renforcement de la parité dans les élections nationales et locales, dans les institutions de la République, prise en compte de l'égalité filles-garçons dans les principes fondamentaux de l'éducation ou encore renforcement de la prise en compte de la dimension du genre dans la recherche, tous les champs de l'action gouvernementale se trouvent progressivement marqués par l'empreinte de l'égalité.

Changer radicalement la conduite de la politique des droits des femmes c'est, en premier lieu, se donner les moyens de changer notre façon d'élaborer les politiques publiques. En la matière, la méthode et le rythme de travail ont changé pour inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes comme une pratique quotidienne de l'activité gouvernementale : actions de sensibilisation personnelle des ministres ; mise en place de hauts fonctionnaires à l'égalité dans tous les ministères ; désignation de référents dans les cabinets ministériels ; conférences de l'égalité et mise en place de nouvelles études d'impact sexuées pour les textes législatifs et réglementaires ; mise en place d'un comité interministériel et définition

d'un plan d'action interministériel « pour une troisième génération des droits des femmes: vers une société de l'égalité réelle » arrêté par le Premier ministre le 30 novembre; création du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes et de la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains...

D'ores et déjà, les matériaux statistiques existants en matière de recherche nous sont précieux. Ils contribuent à nous éclairer et en même temps à lever le voile sur des réalités contestées voire même niées.

Savoir que tant de stéréotypes subsistent en matière d'orientation scolaire, que les représentations collectives ont des effets bien réels de réduction du champ des possibles sur le parcours professionnel du côté des filles comme du côté des garçons, qu'un écart de salaire d'environ 27 % subsiste entre les femmes et les hommes, que plus de 75 000 femmes sont victimes de viol ou de tentative de viol chaque année, est bien plus qu'un constat intéressant pour la recherche. C'est un élément décisif pour la conduite des politiques publiques et pour la prise de conscience par la société civile encore trop souvent bercée par l'illusion que l'égalité est un acquis du passé alors qu'elle est précisément une conquête de notre temps, qui concerne chacune et chacun d'entre nous.

Avoir en tête ces chiffres-clés des inégalités entre les femmes et les hommes, c'est endosser la responsabilité de l'urgence du changement, c'est avoir conscience qu'aucun secteur ne peut être ignoré dans le combat pour l'égalité. C'est aussi se plier à l'expérience de la mesure du changement, en toute transparence et humilité.

Telle est l'ambition de cette édition des chiffres-clés, outil de vulgarisation, de prise de conscience en même temps qu'instrument de mesure de notre efficacité collective pour inscrire l'égalité entre les sexes dans la réalité quotidienne.

La nouvelle architecture de cette édition a été volontairement calquée sur les priorités politiques adoptées en comité interministériel. Elle comporte pour la première fois un focus régional, réalisé en collaboration avec la Dares. Ce dernier illustre la réalité des disparités locales en matière d'égalité professionnelle mais également pose la nécessité que l'impulsion nationale trouve un écho dans les territoires sous la forme d'une collaboration de proximité entre l'État, les collectivités et les acteurs du monde économique. C'est dans cet esprit que les expérimentations ont été engagées dans les neuf régions dites « territoires d'excellence en matière d'égalité professionnelle ».

Cette édition des chiffres-clés, que l'on doit au travail et à la collaboration précieuse de tous les partenaires ministériels et en particulier de l'Insee et de la Dares, est désormais la vôtre. Elle vous renseignera fidèlement et, je le souhaite, vous persuadera de vous engager à mes côtés pour l'égalité.



Najat Vallaud-Belkacem

Ministre des Droits des femmes,
Porte-parole du Gouvernement

Sommaire

Focus

Inégalités entre les femmes et les hommes :
quelles disparités régionales? 8

**Les inégalités d'habitude dès le plus jeune âge
et les stéréotypes sexistes** 19

L'égalité dans l'orientation
La place des femmes dans les médias
La place des femmes dans la sphère culturelle
La place des femmes dans le sport

**Les contraintes de la vie quotidienne :
obstacles à l'égalité professionnelle** 39

L'articulation entre la vie personnelle et professionnelle

**Les obstacles à la participation des femmes
au marché du travail** 53

Faire de l'emploi une priorité
Les parcours professionnels des femmes

**L'égalité professionnelle entre les femmes
et les hommes** 75

L'égalité salariale
Le plafond de verre
La formation continue
L'entrepreneuriat féminin

L'égalité dans l'action publique 91

L'égalité professionnelle dans la fonction publique
La parité en politique
Égalité femmes-hommes dans la politique de la ville

**Les inégalités entre les femmes et les hommes
en matière de santé** 105

Prévenir les comportements à risques
L'éducation à la sexualité

Les violences faites aux femmes 119

La diversité des violences faites aux femmes
Les violences intrafamiliales dont les violences
au sein des couples
Le premier accueil et la protection des femmes victimes
de violences
Les violences au travail

**La place des femmes au niveau européen
et international** 135

Les droits des femmes au niveau européen
Les violences faites aux femmes au niveau international

Introduction

Le sommaire adopté pour la présente édition reflète les axes du plan interministériel « pour une troisième génération des droits des femmes : vers une société de l'égalité réelle », arrêté par le Premier ministre le 30 novembre 2012. Mettre en regard les différents chiffres des inégalités avec les objectifs politiques suivis par notre gouvernement, c'est montrer qu'en matière de droits des femmes, recherche et action politique ne peuvent qu'aller de pair.

Pour ce faire, il s'agit tout d'abord de s'attaquer aux inégalités d'habitude dès le plus jeune âge, pour lutter contre les effets néfastes des stéréotypes sexistes dans l'orientation, les médias, la sphère culturelle et le sport (axe 1). Les femmes expertes ne représentent que 20 % des prises de paroles de spécialistes dans les médias et les filles s'orientent encore beaucoup moins que les garçons vers les classes préparatoires scientifiques malgré leurs bons résultats en terminale.

Les mêmes stéréotypes participent à une inégale répartition des rôles dans la famille, qui laisse aux femmes une large part des contraintes familiales et domestiques (axe 2). Les femmes passent, en 2010, quatre fois plus de temps que les hommes à faire le ménage et deux fois plus à s'occuper des enfants ou d'un adulte à charge à la maison. Il faut, par conséquent, améliorer l'articulation entre la vie personnelle et professionnelle, et améliorer conjointement les possibilités d'accueil des jeunes enfants.

Ce préalable permettra notamment de lever les obstacles à la participation des femmes au marché du travail (axe 3). L'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes reste, en 2011, de près de 11 points pour les 25-49 ans. Les femmes sont

davantage touchées par le temps partiel et les emplois à bas salaires, et elles touchent souvent de très faibles retraites. Cela montre le besoin d'une sécurisation du parcours d'emploi.

Pour les femmes en emploi, l'égalité professionnelle est loin d'être la règle (axe 4). Parallèlement à la question d'une moindre rémunération se pose toujours la question de l'accès aux responsabilités limité par un plafond de verre persistant. Malgré des progrès constatés dans la participation des femmes aux conseils d'administration, garantie désormais par la loi, on constate un faible niveau d'entraînement parmi les administrateurs exerçant des fonctions exécutives dont elles ne représentent que 3,3 % des membres.

En ce domaine, l'État employeur doit se montrer particulièrement exemplaire (axe 5). À l'heure actuelle, les femmes ne représentent que 32 % des emplois d'encadrement et de direction de la fonction publique alors qu'elles sont largement majoritaires dans l'ensemble des effectifs. L'accès des femmes aux mandats et fonctions électives est encore très inférieur à celui des hommes. La question de l'égalité entre les femmes et les hommes doit pouvoir irriguer tous les champs de l'action publique, y compris celui de la politique de la ville.

En matière de santé publique, les femmes sont concernées par des problématiques spécifiques, principalement en termes de pratiques à risques et surtout de santé génésique (axe 6). Près de deux grossesses sur trois surviennent chez des femmes qui déclarent utiliser un moyen contraceptif au moment de la survenue de la grossesse.

Les violences faites aux femmes, dont l'ampleur du coût économique et social pour le pays est détaillée ici, représentent une des premières priorités (axe 7); 404 000 femmes déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles commises par un conjoint ou un ex-conjoint, pour les années 2010 et 2011. Il faut comprendre les mécanismes du cycle de violences pour pouvoir chaque jour mieux accompagner ces femmes vers une autre vie. L'enquête Conditions de vie et sécurité (CVS), produite conjointement par l'Insee et l'ONDRP, évalue le taux de plaintes dans les cas de viols et tentatives de viols au sein du ménage à seulement 2 % des faits estimés.

Enfin, les droits des femmes ne sont pas qu'une question franco-française (axe 8). Nous avons souhaité l'illustrer en nous intéressant à l'emploi des femmes dans l'Union européenne, ainsi qu'à la lutte contre les violences au niveau international. La France s'inscrit pleinement dans ces priorités exprimées au niveau européen et international. Ces comparaisons ont vocation à nous indiquer quelles sont les marges de progrès dans certains domaines, elles doivent permettre aussi de fixer un cap: être exemplaire pour toutes celles et ceux qui cherchent à défendre partout dans le monde ces valeurs universalistes d'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

FOCUS

Inégalités entre les femmes et les hommes : quelles disparités régionales ?

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont le plus souvent appréhendées à partir d'indicateurs calculés au niveau national, qui ne reflètent pas les disparités entre régions. Comparer les régions permet pourtant de mettre à jour leurs spécificités dans ce domaine, et ce faisant, accroître notre compréhension des différentes formes que prennent ces inégalités. Nous présentons ici les résultats d'une étude préalable menée par la Dares, à l'occasion d'une présentation lors du comité de pilotage national chargé de la mise en œuvre du programme « Territoires d'excellence pour l'égalité professionnelle » du 19 décembre 2012, préparée conjointement avec le SDFE.

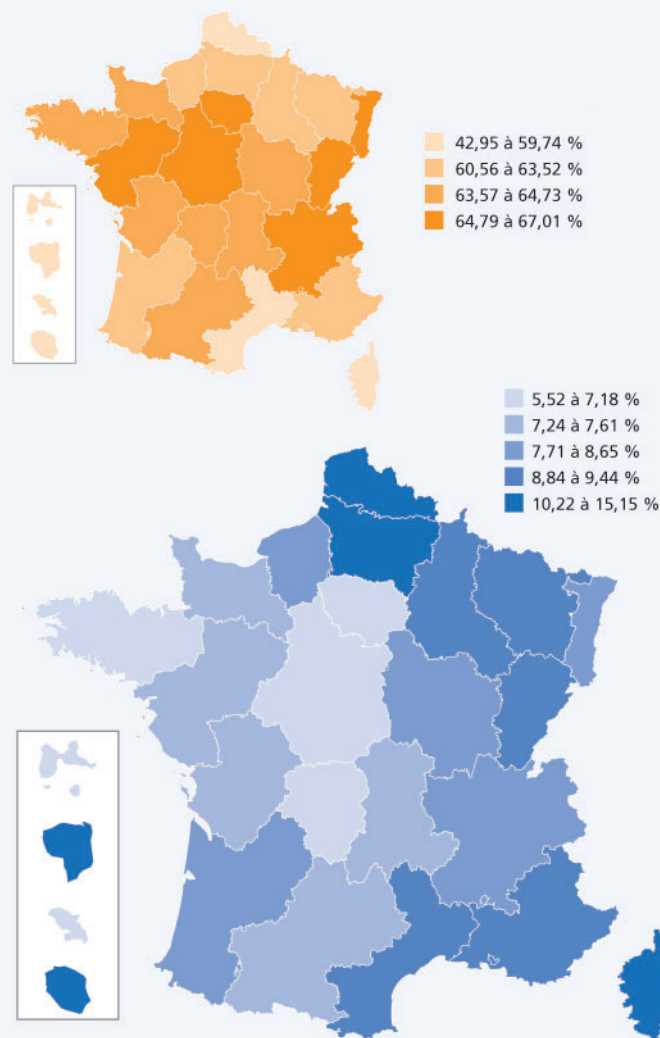
Des disparités de taux d'emploi aux inégalités entre les femmes et les hommes

Si l'on s'intéresse aux seuls taux d'emploi par région, sans tenir compte des inégalités entre les femmes et les hommes, les régions Île-de-France et Rhône-Alpes semblent être parmi celles ayant les taux d'emploi les plus élevés, tandis que les départements et territoires outre-mer, le Nord-Pas-de-Calais et le Languedoc-Roussillon se caractérisent par des taux d'emploi les plus faibles. Les femmes ont des taux d'emploi plus faibles que les hommes dans toutes les régions, l'écart étant le plus marqué en Corse, où il atteint 15 points de pourcentage, et le plus faible dans le Limousin où il est de l'ordre de 5,5 points.

On ne retrouve pas de logique évidente mettant en relation les taux d'emploi dans les régions et les écarts entre femmes et hommes :

- dans le Nord-Pas-de-Calais et le Languedoc-Roussillon, régions où le taux d'emploi est faible (57,4 % et 57,6 %), l'écart de taux d'emploi entre femmes et hommes est élevé (respectivement 11,4 et 9 points). En Île-de-France et en région Centre, où le taux d'emploi est élevé (67 % et 65,3 %) l'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes est plus faible (6,12 et 7,2 points);
- il existe néanmoins des régions où le taux d'emploi est élevé et où l'écart de taux d'emploi entre femmes et hommes l'est aussi : c'est le cas de la Franche-Comté où le taux d'emploi global est élevé, (64,8 %) comme l'est l'écart entre celui des femmes et celui des hommes (8,8 points) **A**.

A Taux d'emploi global (orange) et écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes (bleu).



Source : Insee, 2009.

Valeur du salaire moyen par région et ampleur des écarts entre les femmes et les hommes

Si l'on considère le salaire net moyen en équivalent temps plein, celui des femmes est partout inférieur à celui des hommes. La moyenne nationale (les femmes gagnent 19,7 % de moins en 2010) masque d'importants écarts entre régions. L'écart est inférieur à 12 % en Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion, autour de 15 % dans les régions métropolitaines où l'écart est le plus faible (Limousin, Poitou-Charentes, Corse) et supérieur à 21 % en Alsace, Rhône-Alpes, Île-de-France, Franche-Comté, Lorraine.

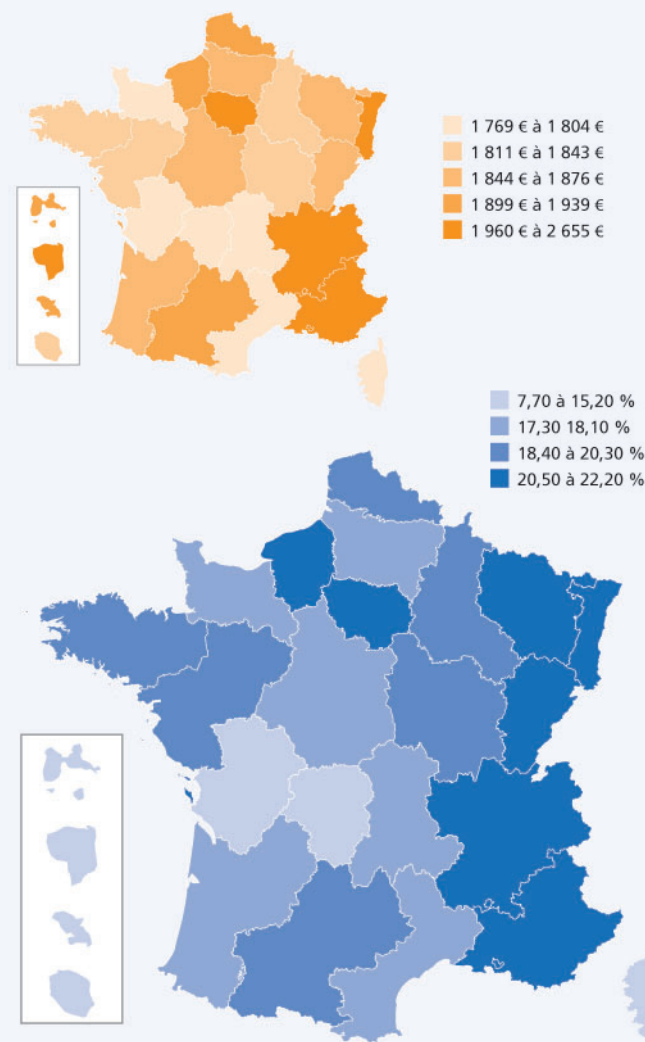
À la différence des taux d'emploi, il semble que les régions où les salaires sont les plus élevés sont également celles où les écarts salariaux entre femmes et hommes le sont aussi, sans que cette relation soit absolue. C'est tout d'abord le cas en Île-de-France, où le salaire mensuel net moyen en équivalent temps plein est largement plus élevé (2600 €) que dans le reste des départements (entre 1800 et 2200 €), et où l'écart entre le salaire des femmes et des hommes est parmi les plus forts (21,5 %). C'est également le cas en Alsace, en Rhône-Alpes, en PACA, Midi-Pyrénées et Haute-Normandie. On observe la même relation en Poitou-Charentes et dans le Limousin, puisqu'un salaire moyen faible y est associé à un moindre écart de salaire entre les femmes et les hommes **B**.

Ces différences tiennent vraisemblablement aux types d'emplois dominants dans les régions, puisqu'on observe au niveau national que l'écart de salaire est le plus important aux niveaux hiérarchiques les plus élevés.

Pour mesurer l'activité des entreprises en termes de réduction des inégalités de rémunération, on peut considérer le nombre d'accords et de textes déposés dans les unités territoriales des Direccte, issus de négociations au sein des entreprises portant sur l'égalité professionnelle, ramenés pour chaque région, au nombre d'accords ou textes issus de négociations portant sur les salaires.

Les régions ayant la plus forte intensité de négociation d'entreprises sur l'égalité professionnelle sont celles où les écarts de salaire sont les plus élevés; en régions PACA, Franche-Comté et Lorraine, l'écart salarial est supérieur à 20 % et la part des accords consacrés à l'égalité professionnelle égale à 0,33 en Franche-Comté et Lorraine et 0,41 en PACA. Dans les régions Poitou-Charentes et Limousin, l'écart est d'environ 15 % et le ratio respectivement de 0,25 et 0,21.

B Montant moyen de rémunération globale en équivalent temps plein (orange) et écart de rémunération mensuelle brute (équivalent temps plein) entre les femmes et les hommes (bleu)



Sources: DADS 2010, Calculs Dares.

Cette corrélation demande néanmoins à être approfondie par des études complémentaires pour être mieux comprise **C**.

Les différences régionales de ségrégation sectorielle

On peut également caractériser les régions en fonction du niveau de ségrégation sectorielle entre femmes et hommes. La ségrégation est ici mesurée pour chaque région par un indice variant de 0 à 1 qui s'interprète comme la proportion de femmes (ou d'hommes) qui devraient changer d'emploi pour que la proportion d'hommes et de femmes travaillant dans chaque secteur soit identique. 0 correspond à cette situation, c'est-à-dire à l'absence totale de ségrégation. 1 correspond à une ségrégation totale, où femmes et hommes travaillent dans des secteurs strictement séparés. Sur la France totale, l'indice est mesuré égal à 0,55, ce qui signifie que 55 % des femmes (ou des hommes) devraient changer de secteur pour que la répartition sectorielle des femmes dans les différents secteurs soit égale à celle des hommes.

L'Île-de-France est la région où la ségrégation est la moins importante, ceci de façon marquée, tandis qu'à l'opposé, la Lorraine est la région où les secteurs sont les plus sexués.

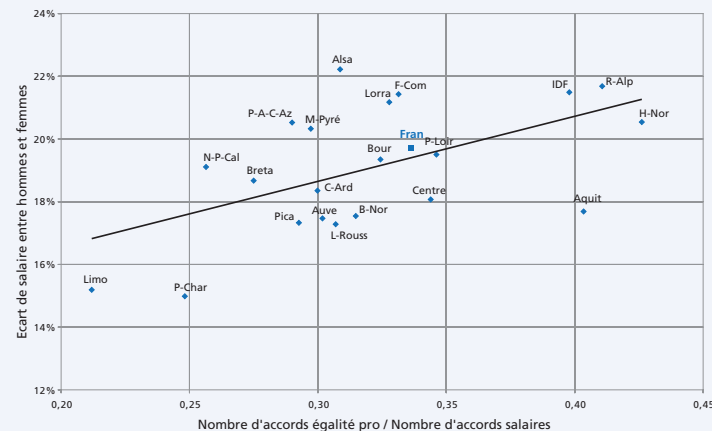
Par ailleurs, en considérant l'ensemble des régions, certaines parmi les plus ségréguées sont également celles où les écarts de salaire sont les plus forts. En Haute-Normandie, on observe un indice de ségrégation de 0,7, sachant que l'écart de salaire est de 20,5 %.

L'Île-de-France se démarque pourtant nettement de cette logique, avec un très fort écart de salaire (21,5 %) et l'indice de ségrégation le plus faible (0,43). En Rhône-Alpes et en Alsace, où l'écart salarial est supérieur à 20 %, les indices de ségrégation sont pourtant respectivement égaux à 0,61 et 0,64, ce qui ne correspond pas à des valeurs très élevées **D**.

Quelques relations illustratives pour expliquer les inégalités salariales

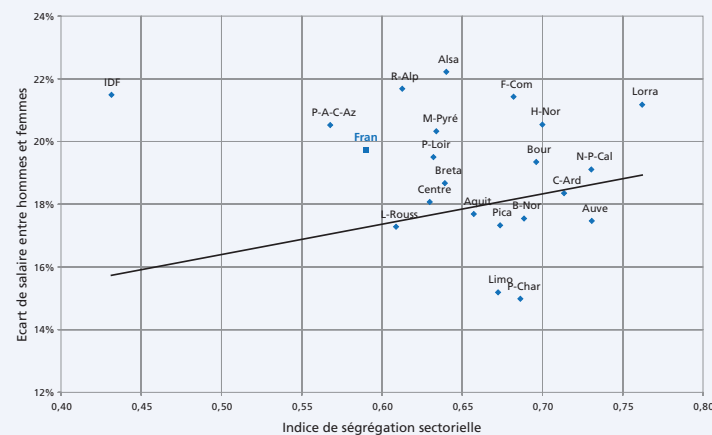
Pour aller au-delà de ces comparaisons de cartes, nous pouvons étudier quelques corrélations illustratives présentant l'intérêt à examiner les disparités entre régions des différences entre femmes et hommes. En utilisant de simples graphiques pour lesquels on choisit judicieusement les variables des axes (par exemple, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes en ordonnée et le taux d'emploi des femmes en abscisse) et en regardant comment se placent les différentes régions sur ce plan, on peut observer quelques liens intéressants :

C Relation entre l'écart de salaire entre les femmes et les hommes et le ratio accords d'égalité professionnelle sur accords salariaux (les points correspondent aux différentes régions)



Sources : DADS 2010 et Base des Accords 2012, calculs Dares. Données présentées lors du comité de pilotage national « Égalité professionnelle », 19 décembre 2012, Conférence sociale pour la croissance et pour l'emploi.

D Relation entre l'écart de salaire entre les femmes et les hommes et l'indice de ségrégation sectorielle (les points correspondent aux différentes régions)

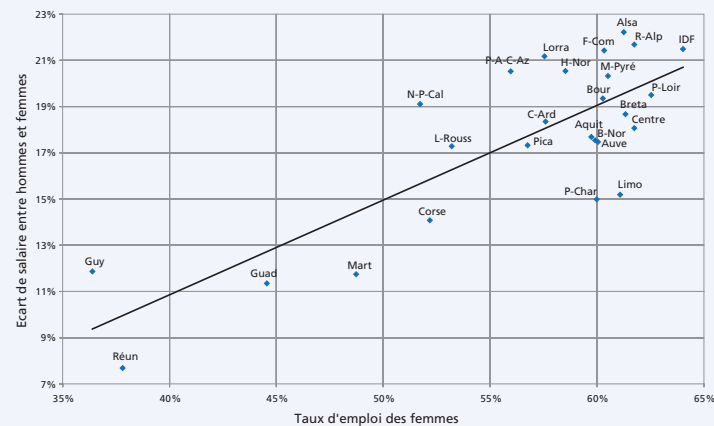


Sources : DADS 2010, calculs Dares. Données présentées lors du comité de pilotage national « Égalité professionnelle », 19 décembre 2012, Conférence sociale pour la croissance et pour l'emploi.

- l'écart de salaire dans une région est d'autant plus élevé que le taux d'emploi des femmes y est élevé. Cette corrélation traduit probablement un effet de sélection: dans les régions où le taux d'emploi des femmes est faible, seules les plus qualifiées parviennent à trouver un emploi. Étant moins souvent employées, celles restant en emploi ont alors un salaire plus élevé, se rapprochant des salaires des hommes **E**;
- l'écart de salaire entre femmes et hommes croît avec l'âge: en traçant un graphique dont les axes sont le salaire des hommes en abscisse et le salaire des femmes en ordonnée, on constate visuellement que plus les populations concernées sont âgées, plus les nuages de points sont éloignés de la bissectrice, qui indique où seraient les points dans le cas d'une égalité du salaire entre les femmes et les hommes **F**;
- les régions où les salaires des hommes sont les plus élevés sont également celles où les salaires des femmes sont élevés, relativement aux autres; l'Île-de-France occupant une position extrême, pour les salaires des femmes comme des hommes **F**;
- les écarts salariaux entre femmes et hommes sont d'autant plus élevés que le surcroît de femmes à travailler dans une TPE (très petite entreprise, employant moins de 10 salariés) par rapport aux hommes est important. Cette corrélation se retrouve lorsque l'on examine les disparités de salaire entre individus. La part des emplois en TPE pour les femmes et les hommes varie de façon importante selon les régions. Ainsi, en Corse, les hommes ont plus de chances de travailler dans une TPE que les femmes. Au contraire, en Haute-Normandie, une femme a 35 % de chances supplémentaires qu'un homme de travailler dans une TPE **G**;
- les régions où les écarts de salaire entre femmes et hommes sont élevés pour les 18-30 ans sont également celles où ils sont le plus élevés parmi les plus de 45 ans. Une relation de même type peut être mise en évidence pour les écarts de salaire entre femmes et hommes parmi les cadres et les ouvriers **H**.

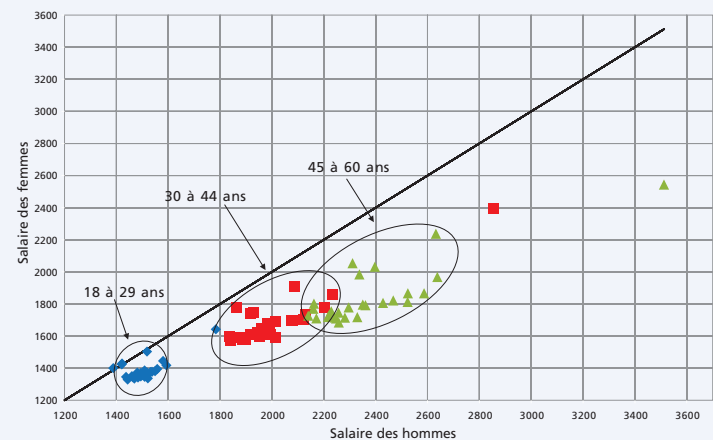
Tous ces éléments, très préliminaires, nécessitent d'être approfondis pour s'assurer de leur robustesse et de leur interprétation. À cette restriction près, on peut conclure de cette analyse que le niveau des inégalités entre les femmes et les hommes fait partie des différences importantes existant entre les régions. La présentation de ces indicateurs met en évidence le fait que l'examen des disparités territoriales apporte des éclairages nouveaux sur les causes possibles, directes ou indirectes, des inégalités et peut enrichir les analyses.

E Relation entre l'écart de salaire entre les femmes et les hommes et le taux d'emploi des femmes (les points correspondent aux différentes régions)



Données: Dares, 2010. Données présentées lors du comité de pilotage national « Égalité professionnelle », 19 décembre 2012, Conférence sociale pour la croissance et pour l'emploi.

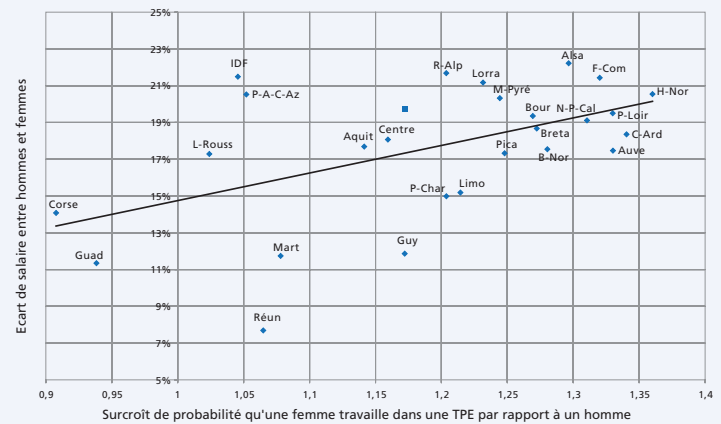
F Relation entre les salaires moyens des femmes et des hommes par région et tranche d'âge (les points correspondent aux différentes régions et tranches d'âge)



Données: Dares, 2010. Données présentées lors du comité de pilotage national « Égalité professionnelle », 19 décembre 2012, Conférence sociale pour la croissance et pour l'emploi.

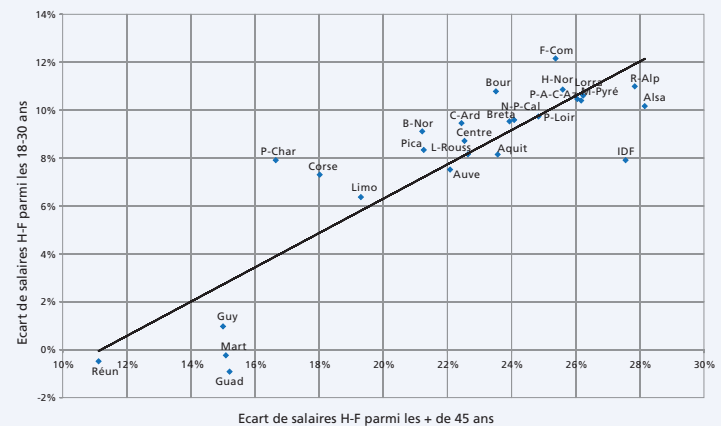
Ces premiers éléments montrent aussi la nécessité d'une action conjointe des pouvoirs publics au niveau national et local, ce qui est le sens de la politique de « territoires d'excellence pour l'égalité professionnelle ». Dans neuf territoires différents seront expérimentées, à partir de début 2013, des réponses innovantes pour remédier aux causes des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes. Il sera ainsi procédé à un meilleur accompagnement des PME dans la mise en place d'une politique d'égalité, à une forte promotion de la mixité professionnelle des métiers et des filières ainsi qu'à la lutte plus efficace contre l'éloignement durable de l'emploi des mères bénéficiaires du congé parental, qui se verront accompagnées individuellement vers le retour en emploi. L'évaluation de ces expérimentations permettra, en outre, de nourrir les politiques nationales de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes.

G Relation entre l'écart de salaire et l'importance du travail des femmes en TPE au niveau régional (les points correspondent aux différentes régions)



Données: Dares, 2010. Données présentées lors du comité de pilotage national « Égalité professionnelle », 19 décembre 2012, Conférence sociale pour la croissance et pour l'emploi.

H Relation entre l'écart de salaire entre les femmes et les hommes de 18-30 ans et les écarts de salaire parmi les plus de 45 ans (les points correspondent aux différentes régions)



Données: Dares, 2010. Données présentées lors du comité de pilotage national « Égalité professionnelle », 19 décembre 2012, Conférence sociale pour la croissance et pour l'emploi.

Les inégalités d'habitude dès le plus jeune âge et les stéréotypes sexistes



L'égalité dans l'orientation

Les filles réussissent mieux en moyenne tout au long de leur scolarité. Ce fait ne permet pas de conclure qu'elles seraient naturellement « meilleures » que les garçons, mais il est à mettre en relation avec la persistance d'une orientation sexuée. Si filles et garçons s'orientent vers des filières différentes, c'est bien en fonction de stéréotypes et non à cause d'une limitation imposée par leurs résultats. L'enjeu d'une lutte contre les inégalités d'habitude à ce niveau est considérable si l'on considère l'importance de l'effet des choix d'orientation sur les parcours professionnels.

De l'école élémentaire au supérieur: les filles affichent des taux de réussite supérieurs

Les filles sont moins en retard que les garçons et obtiennent de meilleurs résultats aux examens nationaux, et cet écart prévaut tout au long de la scolarité.

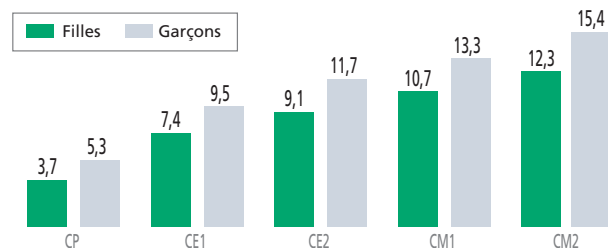
Ainsi, 3,7 % des filles et 5,3 % des garçons sont en retard en CP, 9,1 % des filles et 11,7 % des garçons le sont en CE2, et 12,3 % et 15,4 % en CM2 **1**. Les filles poursuivent leur réussite dans le second degré. 88 % d'entre elles, contre 82 % des garçons, intègrent la troisième générale sans redoubler pendant le collège **2**.

Après la classe de troisième, les filles sont plus nombreuses dans le second cycle général et technologique (53,7 % des effectifs). Comme dans le premier degré, les filles réussissent mieux que les garçons et intègrent une terminale générale ou technologique à 52 % d'entre elles contre 40 % des garçons, sans redoublement dans l'enseignement secondaire.

Elles obtiennent le baccalauréat à 89,6 % tandis que 86,7 % des garçons le réussissent. En 2011, cet écart entre filles et garçons est de quatre points dans la voie professionnelle **4**, de 3,1 points dans la voie technologique **5** et de 2,9 points pour le baccalauréat général **3**.

Avec presque trois points d'écart, les filles réussissent mieux que les garçons au baccalauréat dans toutes les séries, et ce quel que soit la spécialité, exceptée pour les sciences de l'ingénieur avec un écart de seulement 0,4 point par rapport aux garçons.

1 Taux de retard dans le secteur public selon le niveau en 2011-2012 (%)



Champ : France métropolitaine + Dom hors Mayotte.

Source : DEPP, Les élèves du premier degré/Repères et références statistiques - édition 2012.

2 Situation scolaire des élèves quatre ans après leur entrée en sixième

	Élèves entrés en 6 ^e en 2007		
	Situation en 2010 - 2011		
	Ensemble	Garçons	Filles
Premier cycle (hors Segpa)	96	95	96
Troisième	86	83	89
dont : troisième générale	85	82	88

Source : DEPP, Les élèves du premier degré/Repères et références statistiques - édition 2012.

3 Résultats du baccalauréat général par spécialité

Baccalauréat général	Présents		Admis	Taux de réussite (%)		
	Total	% Filles	Total	Ensemble	Filles	Garçons
ES- Langues vivantes	36979	67,3	32915	89,0	90,9	85,0
ES- Mathématiques	33751	59,3	30613	90,7	91,8	89,1
ES- Sciences économiques et sociales	34724	55,8	29051	83,7	84,9	82,1
Total sciences économiques et sociales	105454	61,0	92579	87,8	89,4	85,3
Rappel ES 2010	102441	61,4	88220	86,1	87,4	84,1
L- Arts	13042	76,9	11140	85,4	86,6	81,6
L- Langues anciennes	886	72,8	800	90,3	91,3	87,6
L- Langues vivantes	34230	79,2	29229	85,4	86,1	82,5
L- Mathématiques	4710	79,6	4172	88,6	89,8	83,9
Total littéraires	52868	78,6	45341	85,8	86,7	82,5
Rappel L 2010	53697	78,5	45692	85,1	85,9	82,0
S- Biologie - écologie	1702	56,5	1535	90,2	91,9	88,0
S- Sciences de l'ingénieur	15957	12,6	14240	89,2	88,9	89,3
S- SVT Mathématiques	32094	37,3	30041	93,6	95,3	92,6
S- SVT Physique chimie	54979	46,1	49409	89,9	92,2	87,9
S- SVT Sciences de la vie et de la Terre	57494	57,7	49976	86,9	89,7	83,1
Total scientifiques	162226	45,3	145201	89,5	91,5	87,9
Rappel S 2010	164459	45,6	145839	88,7	90,5	87,1
Ensemble du baccalauréat général 2011	320548	55,9	283121	88,3	89,6	86,7
Rappel baccalauréat général 2010	320597	56,1	279751	87,3	88,3	85,9

Source : DEPP, Les élèves du premier degré/Repères et références statistiques - édition 2012.

L'écart le plus important entre les filles et les garçons concerne la réussite au baccalauréat professionnel (86,3 % pour les filles contre 82,3 % pour les garçons) et majoritairement dans le secteur de la production (+ 4,9 points en faveur des filles) 4.

Les filles réussissent mieux que les garçons au baccalauréat technologique excepté en STI-Génie civil, STL-Chimie de laboratoire et procédés industriels et STG-Gestion des systèmes d'information 5.

Dans l'enseignement supérieur, les femmes sont 66 % à poursuivre leurs études contre 56 % des garçons, qui eux sont plus nombreux à s'orienter vers les filières professionnelles.

Ils se retrouvent plus souvent sans diplôme ou avec un diplôme de niveau V (CAP, BEP). Les filles sont plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur (50 % contre 38 % des garçons). Ces différences sont plus marquantes pour les niveaux Bac+3 et Bac+4 6.

La persistance d'une orientation très différenciée selon le sexe

La persistance de stéréotypes sexués se révèle de manière frappante lorsque l'on considère les choix d'orientation à résultats équivalents. Quand les garçons s'estiment très bons en français, un sur dix va en L, alors même que quand les filles se jugent très bonnes en français, trois sur dix vont en L. Et quand ils se considèrent très bons en mathématiques, huit garçons sur dix vont en S, quand elles se jugent très bonnes en mathématiques, six filles sur dix vont en S¹.

Dans les choix d'option et de spécialité d'abord, puis pour les études supérieures, les filles se répartissent plus uniformément entre les différentes filières que les garçons, qui choisissent massivement les sciences et les filières techniques. Très majoritaires dans les filières du social et du paramédical, les filles choisissent moins souvent que les garçons des filières sélectives telles que les classes préparatoires. L'enseignement agricole semble en grande partie paritaire. Les filles représentent 52,4 % des effectifs. Elles sont peu nombreuses dans le premier cycle (38,2 %), mais représentent 58 % dans le second cycle professionnel et 47,6 % dans le second cycle général et technologique.

4 Résultats du baccalauréat professionnel par domaine de spécialité

Baccalauréat professionnel	Présents		Admis	Taux de réussite (%)		
	Total	% Filles		Total	Ensemble	Filles
Spécialités pluritechnologiques de production	1486	7,0	1170	78,7	79,8	78,7
Agriculture, pêche, forêt et espaces verts*	9949	30,0	8762	88,1	87,9	88,1
dont travaux paysagers*	2581	10,8	2294	88,9	90,3	88,7
dont CGEA élevage*	2529	26,3	2159	85,4	83,5	86,0
Transformations	5813	13,1	4799	82,6	79,6	83,0
Génie civil, construction et bois	9073	11,2	7675	84,6	88,8	84,1
dont technicien menuisier agenceur	2003	3,8	1572	78,5	77,9	78,5
Matériaux souples	2387	94,3	2117	88,7	88,7	88,3
Mécanique, électricité, électronique	49355	2,2	39929	80,9	84,9	80,8
dont électrotechnique énergie équipements communicants	15457	1,5	12287	79,5	82,0	79,5
dont maintenance des équipements industriels	7618	2,1	6043	77,3	81,5	77,2
dont systèmes électroniques numériques	6875	3,3	5815	84,6	87,8	84,5
dont maintenance de véhicules automobiles: voitures particulières	5789	2,4	4755	82,1	88,4	82,0
dont technicien d'usinage	3077	2,5	2456	79,8	83,1	79,7
dont réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques	2127	2,0	1659	78,0	76,2	79,0
Total production (hors agricole)	68114	7,7	55690	81,8	86,4	81,4
Total production (y compris agricole)	78490	10,8	64834	82,6	87,0	82,1
Échanges et gestion	58699	54,8	49237	83,9	84,9	82,7
dont commerce	26895	57,6	23219	86,3	86,4	86,2
dont comptabilité	20669	59,7	16991	81,3	83,3	78,4
dont vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)	7073	46,4	5861	83,1	84,6	81,9
dont logistique	2732	21,3	2197	80,4	80,6	80,4
Communication et information	21979	89,7	18833	85,7	86,1	82,1
dont secrétariat	19179	96,1	16448	85,8	65,9	82,8
Services aux personnes	18811	68,8	16094	85,6	87,0	82,5
dont restauration	7630	38,9	6272	82,2	82,1	82,3
dont services, accueil, assistance, conseil	6800	84,8	5830	85,7	96,3	82,4
dont services en milieu rural*	5641	92,7	5260	93,4	93,4	92,2
dont services de proximité et vie locale	2691	93,6	2490	92,5	92,7	90,1
Services à la collectivité	1463	47,7	1238	84,6	79,5	89,3
Total service (hors agricole)	100952	64,9	85402	84,6	85,6	82,7
Total service (y compris agricole)	106593	66,4	90668	85,1	86,2	82,8
Ensemble du baccalauréat professionnel 2011	185083	42,8	155502	84,0	86,3	82,3
Rappel baccalauréat professionnel 2010	137033	42,2	118586	86,5	88,6	85,0

Champ : France métropolitaine + Dom hors Mayotte.

Source : MENJVA-MESR-DEPP OCEAN 2011.

Les spécialités agricoles sont indiquées par un *

1/ Source : « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur », 2012, DEPP (ministère de l'Éducation nationale).

En classe de seconde générale et technologique, filles et garçons ne font pas les mêmes choix d'enseignement d'exploration. Alors que 70 % des garçons choisissent un profil « scientifique ou technologique », les filles ne sont que 49,7 % à faire ce choix. Elles se répartissent presque également en « lettres, langues et arts » (43,2 %), contrairement aux garçons (21,5 %). Le profil « économie et gestion » est toutefois choisi à parité.

À l'issue de la seconde, garçons et filles ont une orientation scolaire différenciée : sur 100 filles, 67 s'orientent vers une première générale (majoritairement en S puisqu'elles sont 29, 23 en ES et 15 en L), 21 vers une première technologique, le plus souvent en STG (13) et très peu en STI2D (moins d'une). Sur 100 garçons, 62 s'orientent vers une première générale, surtout vers une première S (40, contre 17 en ES et 4,7 seulement en L), tandis que 24 entrent en première technologique, dont 12 en première STG et 10 en première STI2D **7**.

Les spécialités choisies en terminale générale sont aussi différenciées. En série S, les filles choisissent plus que les garçons les spécialités S-Biologie-écologie et S-SVT-Sciences de la vie et de la Terre. La série L est la plus féminisée, avec 78,6 % de filles, qui choisissent toutefois en majorité la spécialité mathématiques (79,6 %). Au sein de la série ES, la spécialité ES-Langues vivantes est celle qui accueille la plus grande part de filles **3**.

Après avoir achevé leur scolarité en terminale générale et technologique, les filles choisissent moins que les garçons des filières sélectives telles que les classes préparatoires aux grandes écoles. Largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (83,3 %), les femmes sont minoritaires dans les filières à caractère scientifique (26,1 % des effectifs des écoles d'ingénieurs, 29,5 % des étudiants de CPGE en filière scientifique). Cependant, leur progression est la plus importante dans les écoles d'ingénieurs (+ 3,8 points en 11 ans), mais également dans les formations universitaires de santé (médecine, odontologie et pharmacie) (+ 5,3 points).

Rappel séries de baccalauréat

S : Scientifique

L : Littéraire

ES : Économique et sociale

STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STL : Sciences et technologies de laboratoire

STG : Sciences et technologies de la gestion

ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social

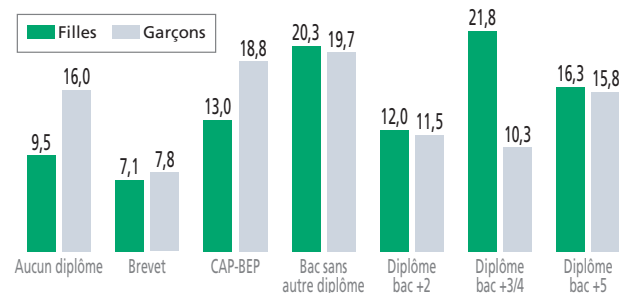
STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués

5 Résultats du baccalauréat technologique par domaine de spécialité

Baccalauréat technologique	Présents		Admis	Taux de réussite (%)		
	Total	% Filles		Total	Ensemble	Filles
Génie mécanique	9488	6,3	7595	80,0	83,8	79,8
Génie civil	3490	10,3	2750	78,8	75,6	79,2
Génie des matériaux	330	11,5	271	82,1	86,8	81,5
Génie électronique	7096	4,7	5661	79,8	82,5	79,6
Génie électrotechnique	11107	3,4	8749	78,8	79,7	78,7
Génie énergétique	801	4,0	682	85,1	87,5	85,0
Génie optique	244	38,1	187	76,6	76,3	76,8
Arts appliqués	2516	73,6	2296	91,3	92,7	87,2
Total STI	35072	10,5	28191	80,4	86,8	79,6
<i>Rappel STI 2010</i>	<i>37515</i>	<i>10,3</i>	<i>30022</i>	<i>80,0</i>	<i>87,5</i>	<i>79,2</i>
Biochimie génie biologique	4746	64,2	4196	88,4	89,1	87,1
Chimie de laboratoire et procédés industriels	1756	47,7	1499	85,4	84,7	86,0
Physique de laboratoire et procédés industriels	964	32,5	813	84,3	88,2	82,5
Total STL	7466	56,2	6508	87,2	88,2	85,9
<i>Rappel STL 2010</i>	<i>7862</i>	<i>56,5</i>	<i>6851</i>	<i>87,1</i>	<i>87,5</i>	<i>86,7</i>
Communication et gestion des ressources humaines	20827	75,0	17498	84,0	84,9	81,3
Comptabilité et finance d'entreprise	20825	46,8	17318	83,2	84,6	81,9
Gestion des systèmes d'information	3024	23,4	2550	84,3	82,7	84,8
Mercatiques (marketing)	32521	53,0	27135	83,4	85,8	80,7
Total STG	77197	56,1	64501	83,6	85,2	81,5
<i>Rappel STG 2010</i>	<i>81184</i>	<i>57,0</i>	<i>68043</i>	<i>83,8</i>	<i>85,6</i>	<i>81,5</i>
TMD	306	52,3	288	94,1	95,6	92,5
Hôtellerie	2868	45,5	2539	88,5	90,7	86,7
ST2S	26734	92,9	21565	80,7	80,8	79,0
STAV	6558	43,0	5240	79,9	80,1	79,7
Ensemble du baccalauréat technologique 2011	156201	51,4	128832	82,5	84,0	80,9
<i>Rappel baccalauréat technologique 2010</i>	<i>163585</i>	<i>51,5</i>	<i>133431</i>	<i>81,6</i>	<i>82,7</i>	<i>80,4</i>

Source : MENJVA-MESR-DEPP OCEAN 2011.

6 Diplôme le plus élevé obtenu par les élèves entrés en sixième en 1995



Champ : France métropolitaine, public + privé.

Source : DEPP, Résultats, diplômes, insertion / Repères et références statistiques - édition 2012.

À l'université, où les jeunes femmes représentent 58,7 % des étudiants, ces parcours différenciés se retrouvent aussi. Les étudiantes sont plus nombreuses en cursus master (59,6 %) et en cursus licence (56,5 %) qu'en cursus doctorat où elles sont minoritaires mais en progression (48 % en 2011). Elles sont majoritaires dans les disciplines littéraires (74,1 % en langues et 70,8 % en lettres-sciences du langage). Très minoritaires en sciences fondamentales et applications (28,2 %), les femmes sont 62 % au sein des formations de médecine-odontologie et pharmacie, part qui s'élève à 79,2 % parmi les nouveaux entrants dans cet ensemble de disciplines à la rentrée 2011.

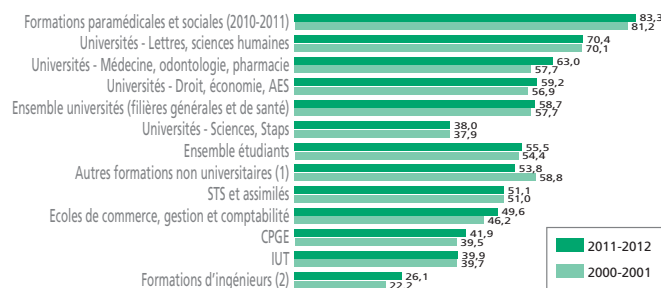
En IUT, elles sont légèrement majoritaires dans le secteur des services (50,9 % des étudiants), mais minoritaires dans le secteur de la production (24 % des étudiants) **8**.

7 Flux d'élèves selon le sexe et les profils d'enseignement d'exploration en seconde générale et technologique

Profils d'enseignement en 2 ^{es} GT à la rentrée 2010	Situation à la rentrée 2011 (%)										Effectif	
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{er} technologique				Orient. Vers pro		Redoub. 2 nd GT		
	S	L	ES	STI2D	STL	STG	ST2S	STDA	Autres techno			
Profil économie-gestion (SES + PPEG)	11	2,8	29,1	2,8	0,3	34,8	0,3	0	0	6,9	12	20690
Profil lettres, langues, arts	23,7	17,3	26,9	2,3	0,3	12,3	0,3	1,5	0,1	3,5	11,8	38449
Profil scientifique ou technologique	49,5	1,4	12,3	13,3	1,7	7,9	0,8	0	0	3,5	9,5	148663
Profil EPS de détermination	36	3	21,7	7	0,7	15,8	0,9	0,1	0	4,9	9,9	1822
Total profils connus (%)	40,4	4,7	16,8	10	1,3	11,8	0,6	0,3	0	3,9	10	215000
Effectifs	86826	10094	36030	21454	2777	25273	1395	630	87	8429	22005	215000
Profil économie-gestion (SES + PPEG)	7	6,9	30,3	0,3	0,4	36	2,1	0,1	0,1	6,3	10,6	23197
Profil lettres, langues, arts	15,3	29,6	27,7	0,2	0,2	11,6	1,3	2	0	2,8	9,4	99245
Profil scientifique ou technologique	45,2	4,7	18,2	1	1	8	10	0	0	2,6	7,7	122594
Profil EPS de détermination	34,7	7,9	26	1	1	14,1	2,5	0	0	3	10,3	832
Total profils connus (%)	28,8	15,4	23	0,6	1,4	12,6	5,6	0,8	0	3,1	9	256129
Effectifs	73774	39339	58954	1524	3542	32287	14244	2025	124	7968	22348	256129

1/ Y compris profil incomplet, avec SES ou PPEG seul.
Lecture : 40,4 % des garçons choisissent la première S à l'issue de leur année de seconde, et c'est le cas de 28,8 % des filles.
Source : Les élèves du second degré / Repères et références statistiques - DEPP - édition 2012.

8 Part des filles dans les différentes formations d'enseignement supérieur (%)



(1) Groupe non homogène : grands établissements, ENS, UT et INP hors ingénieurs, préparations intégrées, formations comptables non universitaires, écoles artistiques et culturelles, d'architecture, juridiques et administratives, de journalisme, vétérinaires...

(2) Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

Champ : France métropolitaine + Dom.

Source : Les étudiants / Repères et références statistiques - édition 2012.

La place des femmes dans les médias

Le temps de parole des femmes à la télévision est très majoritairement consacré au témoignage, alors que celui des hommes est la plupart du temps lié au « savoir ».

Mises en scène dans les publicités, où elles sont souvent représentées de manière très stéréotypée, les femmes sont en revanche rarement montrées comme expertes dans les émissions de télévision et de radio.

En 2008, le rapport de Michèle Reiser et Brigitte Grézy sur l'image des femmes dans les médias, indiquait que les femmes expertes ne représentent que 20 % des prises de paroles de spécialistes et 80 % des interventions sont faites par des hommes. Le rapport constate également une très grande infériorité numérique des expertes dans tous les médias. Ces dernières ne sont que 23 % à la radio, 18 % à la télévision et même moins de 15 % dans les hebdomadaires dits mixtes ⁹. Les femmes sont sous-représentées à la télévision, où l'on ne compte qu'un tiers de femmes pour deux tiers d'hommes¹. Surtout, le contenu de leurs interventions n'est pas le même : 80 % du temps de parole des femmes est dédié au témoignage, alors que 80 % de celui des hommes est relié au « savoir ».

C'est aussi ce que montre la dernière étude quinquennale GMPP² conduite en 2010 pour étudier la place des femmes dans les médias d'information de 108 pays. Malgré une amélioration depuis 1995, seulement 24 % des personnes interrogées sont des femmes. Pire, la présence des femmes chute de 44 % à 20 % lorsqu'elles sont invitées à s'exprimer en tant que porte-parole ou experte. Elles apparaissent davantage en tant que passantes ou comme témoins.

Les femmes sont cinq fois plus que les hommes citées sans leur nom ou uniquement désignées par leur prénom, y compris lorsqu'il s'agit de femmes politiques. Elles sont représentées trois fois plus souvent que les hommes dans leurs relations familiales.

Leur parole reste donc cantonnée aux problématiques du foyer, et leur fonction professionnelle est moins prise en compte que leur « rôle » de femme. La parole d'humour, de l'expertise, de l'action, reste associée au masculin dans les médias.

9 Taux de présence et d'expression des femmes dans les contenus médiatiques

Médias	Présence et expression des femmes (2008)	Taux de présence des expertes (2011)
Radio	Temps de parole moyen des experts selon leur sexe	23 %
	hommes : 25 min femmes : 1 minute 35	
Presse	Sexe des personnes le plus souvent représentées sur les photographies (articles et publicités confondus) :	15 %
	Hommes : 53 % (en majorité : hommes politiques, artistes ou personnalités médiatiques) Femmes : 17 %	
Télévision	Proportion des prises de paroles	18 %
	63 % faites par des hommes contre 37 % par les femmes	

Source : Observatoire de la parité. Reprise des données du rapport sur l'image des femmes dans les médias, présenté par la Commission de réflexion sur l'image des femmes dans les médias, 2008.

1/ Enquête à lire avec les précautions méthodologiques d'usage liées à la taille des échantillons retenus puisque l'analyse ne porte que sur une seule semaine.
2/ Projet mondial de monitoring des médias, 2010 (GMPP). En ligne sur www.whomakesthenews.org.

La place des femmes dans la sphère culturelle¹

La mise en place des RTT² en France, à partir de 1998, a été un facteur incitatif à l'articulation des temps de vie. Ainsi, selon une enquête de la Dares publiée en mai 2002³, liant directement l'impact de la vie professionnelle sur les loisirs, 41 % des femmes estiment pratiquer davantage de loisirs artistiques (28 % chez les hommes).

Aujourd'hui, les pratiques culturelles des femmes et des hommes sont très semblables **10**, mis à part la lecture (2/3 des femmes ont lu un livre en 2009 contre moins de la moitié des hommes). Les pratiques artistiques en amateur demeurent des activités davantage féminines. En 2008, la différence la plus marquante entre les femmes et les hommes concerne l'utilisation d'Internet et des jeux vidéo. Les femmes utilisent moins fréquemment Internet à des fins personnelles (50 % des femmes contre 59 % des hommes) et sont encore moins nombreuses à jouer à des jeux vidéo (respectivement 29 % et 43 %). Bien que cela n'apparaisse pas dans l'analyse croisée simple présentée ci-contre, les femmes ont, toutes choses égales par ailleurs, 20 % de chances supplémentaires que les hommes de visiter une exposition ou un musée⁴.

Au sein des associations, les femmes adhérentes sont moins nombreuses que les hommes, en particulier dans les secteurs sportifs et syndicaux **11**.

La place des femmes dans les postes à responsabilité dans le domaine de la culture **12** comme dans la programmation des différentes salles de spectacle **13** suscite l'interrogation. À titre d'exemple, près de 80 % des emplois de direction d'institutions sont occupés par des hommes: seuls 22 % des établissements publics sous tutelle du MCC⁵ et 26 % des structures labellisées du spectacle vivant sont dirigés par une femme. Parmi les cinq entreprises de l'audiovisuel public, deux sont présidées par des femmes⁶. Moins de 20 % de femmes sont à l'affiche puisque 97 % des compositeurs, 94 % des chefs d'orchestre, 78 % des metteurs en scène, 57 % des chorégraphes... sont des hommes⁷. Les subventions attribuées aux hommes sont deux fois plus élevées que celles dévolues aux femmes.

1/ Le ministère de la Culture et de la Communication a mis en place un observatoire de l'égalité femmes/hommes en janvier 2013. Compte tenu des échéances éditoriales de cette édition, seules certaines données ont été exploitées.

2/ Loi n° 98-461 du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail.

3/ Principaux résultats de l'enquête RTT et modes de vie, Dares, n° 56, mai 2002.

4/ Ce résultat, calculé à partir d'une régression, montre l'effet spécifique du genre, indépendamment des autres caractéristiques (diplôme ou lieu de résidence par exemple), contrairement au tableau 10 qui inclut dans l'effet du genre celui d'autres variables puisque les femmes et les hommes n'ont pas en moyenne les mêmes caractéristiques. « La visite des musées, des expositions et des monuments », étude pour la Direction générale des patrimoines, département de la politique des publics, Credoc, n° 281, juin 2012.

5/ Ministère de la Culture et de la Communication.

6/ Observatoire de l'égalité femmes/hommes dans la culture et la communication – 1^{er} état des lieux, janvier 2013.

7/ Source: Rapport Reine Prat - MCC-Dmdts - rapports d'étape n° 1 et n° 2, 2006 et 2009.

10 Quelques pratiques culturelles des femmes et des hommes (en %)

	Femmes	Hommes
Ont utilisé Internet au cours du dernier mois à des fins personnelles ¹	50	59
Ont joué à des jeux vidéo au cours des 12 derniers mois ¹	29	43
Lisent un quotidien (payant) au moins une fois par semaine ¹	51	59
Lisent régulièrement un magazine (1 numéro sur 2) ¹	62	56
Ont lu un livre au cours des 12 derniers mois ²	66	44
Sont inscrits dans une bibliothèque ¹	23	15
Sortent le soir au moins une fois par mois ¹	64	74
Sont allés au théâtre au cours des 12 derniers mois ¹	19	18
Sont allés à un spectacle de danse au cours des 12 derniers mois ¹	10	7
Sont allés à un concert de rock au cours des 12 derniers mois ¹	8	12
Sont allés au cinéma au cours des 12 derniers mois ²	54	51
Sont allés voir une exposition ou visiter un musée au cours des 12 derniers mois ³	36	34

1/ Source: enquête Pratiques culturelles des Français, ministère de la Culture et de la Communication, 2008.

2/ Source: Insee, SRCV-SILC 2009.

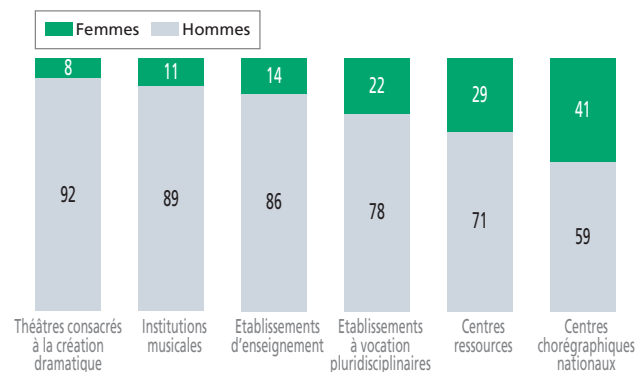
3/ Source: enquête Conditions de vie et aspirations, Credoc, début 2012.

11 Taux d'adhésion par sexe pour certains types d'associations (en %)

	Ensemble	Action sanitaire et sociale ou humanitaire et caritative	Sport	Culture	Loisirs	Défense de droits et d'intérêts communs	Clubs de 3 ^e âge, de loisirs pour personnes âgées	Syndicat, groupement professionnel
Femmes	29,9	4,6	9,5	6,3	4,5	2,7	10,7	6,5
Hommes	35,6	3,5	15,4	5,5	5,0	2,2	8,3	8,1

Source: Insee, enquête SRCV-SILC 2008.

12 Part des femmes dans la direction d'institutions culturelles (en %)



Source: Rapport Reine Prat - MCC - Dmdts - rapport d'étape n°1 et n°2 - 2006 et 2009.

La place des femmes dans le sport

Les femmes et la pratique sportive

En 1968, seules 9 % des femmes pratiquaient une activité physique et sportive. En 2010, une enquête de la Direction des sports¹ souligne que si avec 87 % de pratiquantes, les femmes sont très proches de la pratique des hommes (91 %), elles ne représentent que 37 % des licenciés. La progression de la pratique ne concerne pas toutes les femmes, en particulier au sein de la population socialement défavorisée. En effet, dans les familles dont le revenu est inférieur à 1830 € par mois, 45 % seulement des filles pratiquent une activité physique et sportive au lieu de 75 % de garçons. Dans certains quartiers sensibles, le public féminin est souvent victime de freins d'ordre social ou culturel: 51 % des jeunes filles pratiquent le sport hors zones d'éducation prioritaire (ZEP), 32 % en ZEP².

En 2011³, les femmes représentent dans l'ensemble des fédérations sportives agréées⁴ 37 % des licences délivrées⁵:

- 30,1 % dans les fédérations unisport olympiques;
- 29,3 % dans les fédérations unisport non olympiques;
- 51,8 % dans les fédérations multisports.

La part des femmes parmi les licenciés s'est stabilisée autour d'un tiers au milieu des années 90, après une période de 30 ans d'augmentation (elle était de 17 % en 1963). Les fédérations à dominante féminine sont l'éducation physique et la gymnastique volontaire (93 %), le twirling bâton⁶ (90 %), la danse (88 %), l'entraînement physique pour le monde moderne⁷ (87 %), les sports de glace (85 %), l'équitation (82 %) et la gymnastique (78 %) 14.

Le sport féminin diffère encore sensiblement du sport masculin, qu'il s'agisse des disciplines choisies, de l'intensité des activités au cours de la vie, des lieux de pratiques ou encore de l'engagement dans la compétition. En pratiquant de façon moins intense et moins assidue, les femmes vivent souvent le sport comme un loisir ou un moyen d'entretenir son corps quand les hommes cherchent une manière de se mesurer

1/ Enquête Pratique physique et sportive 2010, CNDS/Direction des sports, Insep, MEOS.
2/ Source: Mission des études, de l'orientation et des statistiques (MEOS) du ministère des Sports, 2005.

3/ En 2010, les licences féminines représentaient 38 % des licences délivrées.

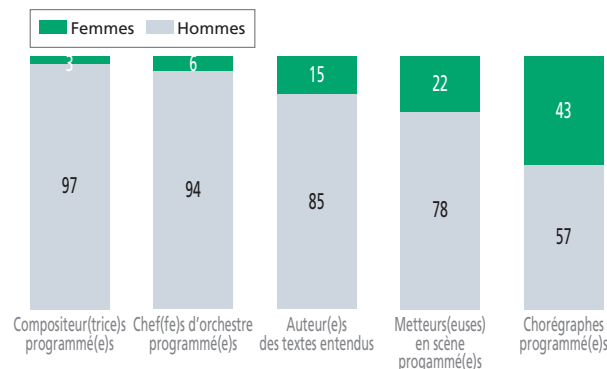
4/ Les fédérations sportives agréées sont constituées des fédérations unisport olympiques, non olympiques et multisports.

5/ Recensement annuel réalisé par la Mission des études, de l'observation et des statistiques auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des Sports.

6/ Le twirling bâton est une discipline sportive associant des mouvements de bâtons classés par catégorie à des mouvements gymniques proches de la GRS présentés sous forme de chorégraphie mêlant danse et expression corporelle. Il est pratiqué seul, à deux ou en équipe de six éléments ou plus.

7/ Cette fédération multisports privilégie le loisir en mettant à la disposition de tous les publics et de toutes les tranches d'âge un large panel d'activités physiques et sportives adaptées (sports collectifs, différents types de gymnastiques, multiples formes de danses, activités en plein air...) aux personnes désireuses de nouer ou de renouer avec le sport.

13 Part des femmes dans la programmation (en %)



Source: Rapport Reine Prat - MCC - Dmts - rapport d'étape n°1 et n°2 - 2006 et 2009.

14 Évolution de la répartition des fédérations selon le sexe des licenciés entre 2010 et 2011

Fédérations à dominante féminine (+70 % de femmes) ¹	Nombre de licences féminines		% de femmes	
	2010	2011	2010	2011
FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire	479513	468397	93	93
FF de danse	57699	63844	88	88
FF de sports de glace	NC	19219	83	85
FF de twirling bâton	NC	10877	90	90
FF pour l'entraînement physique dans le monde moderne	166775	169012	88	87
FF de gymnastique	206024	210664	78	78
FF d'équitation	558937	580000	81	82
% de femmes dans l'ensemble des fédérations	5435711	5462098	37,6 %	36,9 %
Fédérations à dominante masculine (+ de 95 % d'hommes)	Nombre de licences masculines		% d'hommes	
	2010	2011	2010	2011
FF de football	1691736	1869919	97	96
FF de rugby	296988	310997	95	95
FF d'aéromodélisme	25751	26650	97	97
FF du jeu de ball-trap et de tir à balle	20333	20617	96	96
FF de pêche sportive au coup	NC	6935	97	97
FF de planeur ULM	NC	13634	96	96
% d'hommes dans l'ensemble des fédérations	9101152	9357312	63,4 %	63,1 %

1/ Pour 2010 : non compris les 1210288 licences non sexuées.

Source: ministère des Sports.

Année: 2012.

aux autres ou de se dépasser. Les fédérations voient la part des femmes diminuer au fur et à mesure que l'on s'élève dans les niveaux de pratique.

Les femmes et l'accès aux responsabilités

La place des femmes dans les instances dirigeantes des groupements sportifs

Le Code du sport garantit la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes des groupements sportifs et conditionne l'obtention de leur agrément à l'existence de dispositions statutaires en faveur de l'égal accès des femmes et des hommes à ces instances¹. L'article 1^{er} de la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 dispose que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ». Le ministère des Sports établit désormais, après chaque élection fédérale, un rapport sur la féminisation du sport en présentant des données sexuées relatives à la pratique sportive féminine et l'accès aux responsabilités au sein du ministère, des collectivités territoriales et des fédérations sportives.

En 2009, le renouvellement des instances dirigeantes des fédérations agréées à l'issue des Jeux olympiques de Pékin a tenu compte pour la première fois des dispositions du Code du sport relatives à l'égalité femmes/hommes **15**². À ce jour, 25 fédérations (24 %) respectent l'ensemble de ces dispositions. La progression de la féminisation des instances dirigeantes est à ce stade encore modeste même si la place des femmes a évolué de 23 % entre les olympiades de 2005 et 2009 :

- les femmes élues aux comités directeurs en 2009 représentent 24,6 % des élus, soit une augmentation d'un tiers depuis 2005;
- les femmes élues aux bureaux des fédérations sportives représentent 21,4 % des élus soit une augmentation de près d'un tiers;
- les femmes élues au Comité olympique sportif français représentent 16 % des élus du conseil d'administration soit sept femmes, dont une est élue au bureau exécutif, alors qu'elles n'étaient que quatre en 2005.

Au sein des associations les femmes représentent :

- 12,2 % des présidents de ligues et comités régionaux;
- 15 % des présidents de comités départementaux;
- 30 % des membres des comités directeurs dans les instances départementales du mouvement sportif.

1/ Articles L. 121-4, R. 131-1 et R. 131-11 du Code du sport.

2/ Le dernier renouvellement des instances dirigeantes a été réalisé entre septembre 2012 et mars 2013. Les résultats n'étaient pas encore disponibles lors de l'édition de cette synthèse.

15 Place des femmes dans les instances dirigeantes des fédérations françaises

Place des femmes dans les fédérations	2005	% en 2005	2009	% en 2009	Progression
Présidentes Aucune femme dans les fédérations olympiques	7 femmes	6,3 %	11 femmes	9,9 %	+ 57,14 %
Trésorières 7 femmes dans les fédérations olympiques	14 femmes	13,1 %	17 femmes	15,3 %	+ 17,05 %
Secrétaires générales Aucune femme dans les fédérations olympiques	21 femmes	19,8 %	19 femmes	17,1 %	- 13,06 %

Source : ministère des Sports.
Année : 2012.

La place des femmes aux postes de responsables techniques

En matière d'encadrement technique, on observe également une très faible représentation des femmes. En 2010, 26,9 % des professeurs de sport et 15,3 % des conseillers techniques sportifs (CTS) sont des femmes.

En 2011, seules cinq femmes occupent des fonctions de directrice technique nationale (DTN). En outre, la part des femmes dans les métiers du sport reste encore insuffisante. En 2009, 19,5 % des titulaires du brevet d'État d'éducateur sportif 1^{er} degré (BEES 1) et 15,4 % des titulaires du brevet d'État d'éducateur sportif 2^e degré (BEES 2) étaient des femmes.

Les femmes et le sport de haut niveau

Dans les disciplines reconnues de haut niveau, la part relative des femmes au sein de la liste ministérielle progresse régulièrement pour atteindre aujourd'hui 36 % (la part était de 32 % en 2003). Le volume total de sportives de haut niveau tend à se stabiliser autour de 2500 depuis 2006 alors que le nombre d'inscriptions masculines recule. Concernant les juges et arbitres de haut niveau, la proportion de femmes reste faible (12 % en 2010).

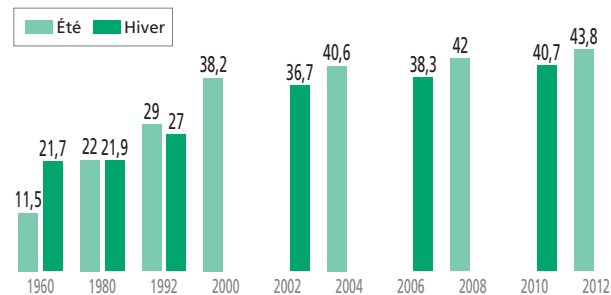
Les Jeux olympiques

La participation des femmes progresse **16**, fruit de deux axes d'évolution développés par le CIO : élargissement du programme féminin des Jeux olympiques, en coopération avec les fédérations internationales de sport et les comités d'organisation ; épreuves féminines obligatoires pour l'intégration de tout nouveau sport au programme olympique depuis 1991.

Lors des derniers Jeux olympiques, à Londres à l'été 2012, les femmes représentaient 43,8 % des athlètes de la délégation française. Elles ont obtenu 44 % des médailles dont 36 % des médailles d'or (quatre sur 11), 36 % des médailles d'argent (quatre sur 11), et 58 % des médailles de bronze (sept sur 12).

La place des femmes dans les Jeux paralympiques était aussi significative, même si ces dernières ne représentaient que 33 % des participants. Elles ont obtenu 25 % des médailles, dont 75 % en or (six sur huit).

16 Évolution de la participation des femmes aux Jeux olympiques d'été et d'hiver (ensemble des délégations) (en %)



Sources : ministère des Sports et Comité international olympique.
Année : 2012.

Les contraintes de la vie quotidienne : obstacles à l'égalité professionnelle



L'articulation entre la vie personnelle et professionnelle

Dans toute l'Europe, la faiblesse des taux de natalité place l'enjeu de l'articulation des temps de vie professionnelle et familiale au cœur des débats politiques. Dans ce paysage, la France fait figure d'exception puisque l'augmentation de la part des femmes dans la population active n'a pas eu d'impact négatif sur l'indice de fécondité, celui-ci ayant même progressé depuis 2004. Avec une moyenne de deux enfants par femme, la France se place désormais au premier rang des pays européens.

En 2011, le nombre de naissances est estimé à 827 000 dont 797 000 en France métropolitaine. Il se maintient à un niveau élevé, même s'il est en léger repli par rapport à 2010 (- 0,7 %).

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) est de 2,01 enfants par femme en 2011. Supérieur à deux pour la quatrième année consécutive, il est en léger repli en 2011 par rapport à 2010 (2,03) **17**.

Une politique familiale efficace, alliée à un niveau plutôt élevé de prestations et à un large éventail de structures d'accueil pour les enfants de moins de six ans, sont autant de facteurs qui permettent aux femmes françaises de concilier maternité et activité professionnelle.

Cependant, si aujourd'hui 81 % des femmes entre 25 et 50 ans sont actives, elles continuent d'assumer majoritairement les soins aux enfants et aux personnes dépendantes et les charges domestiques. Ce cumul emploi/famille est l'une des principales causes des inégalités qui perdurent entre femmes et hommes dans la sphère professionnelle.

Le partage des temps des femmes et des hommes

En 2010, le temps de travail domestique représente selon que l'on choisit une définition plus ou moins extensive entre 42 et 77 milliards d'heures, soit au moins l'équivalent du temps de travail rémunéré¹. Le partage du travail domestique est donc un enjeu majeur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Malgré l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail à partir des années 1960 et une progression de la « norme » égalitaire, le partage des tâches domestiques reste très inégalitaire au sein du couple. Hormis le jardinage et le bricolage, qui sont considérés comme des tâches de semi-loisir, les femmes assurent encore près de 80 % des tâches domestiques.

1/ Source: Roy D., « Le travail domestique, 60 milliards d'heures en 2010 », *Insee Première*, n° 1423, novembre 2012.

17 Taux de fécondité par groupe d'âge

Année	Nombre de naissances pour 100 femmes					Indicateur conjoncturel de fécondité ¹	Âge moyen des mères ²
	15 - 24 ans	25 - 29 ans	30 - 34 ans	35 - 39 ans	40 ans ou +		
2001	3,4	13,2	11,7	5,1	0,5	189,5	29,3
2007	3,2	12,8	12,6	6,1	0,7	197,7	29,8
2008	3,3	12,9	12,9	6,2	0,7	200,7	29,8
2009 (p)	3,2	12,9	13,0	6,3	0,7	200,3	29,9
2010 (p)	3,2	12,9	13,3	6,4	0,7	202,7	30,0
2011 (p)	3,1	12,7	13,3	6,5	0,8	201,5	30,1

Lecture: en 2011, 100 femmes âgées de 30 à 34 ans (en âge atteint dans l'année) ont eu en moyenne 13,3 enfants; 10 ans plus tôt, 100 femmes du même âge avaient donné naissance à 11,7 enfants.

Champ: France.

(p) résultats provisoires à fin 2011.

1/ Définition: l'indice conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

2/ Âge calculé pour une génération fictive de femmes qui auraient à tous les âges la fécondité de l'année considérée.

Source: Insee, estimation de population et statistiques de l'État civil.

L'écart entre femmes et hommes s'est un peu réduit, principalement parce que les femmes consacrent moins de temps à la cuisine et aux courses grâce à des nouvelles offres de services (plats préparés, livraisons). La participation aux tâches domestiques est restée stable chez les hommes.

D'après l'enquête Emploi du temps 2010 de l'Insee, les femmes passent quatre fois plus de temps que les hommes à faire le ménage et deux fois plus à s'occuper des enfants ou d'un adulte à charge à la maison. Elles consacrent, en moyenne, 3h52 par jour aux tâches domestiques (y compris aux soins des enfants et des adultes) contre 2h24 pour les hommes **18**. En moyenne, une femme vivant en couple et mère d'un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans, réalise 34 heures de travail domestique hebdomadaire, ce qui correspond au temps de travail rémunéré moyen d'un homme dans la même situation.

L'articulation des temps de vie professionnelle et familiale

En France, le taux d'activité des femmes sans enfant est élevé et proche de celui des hommes. Celui des mères reste important, relativement à d'autres pays européens, mais diminue fortement avec le nombre d'enfants. Les taux d'emploi féminins varient fortement avec le nombre et l'âge des enfants, alors que les taux d'emploi masculins sont beaucoup moins sensibles à la configuration familiale **19**.

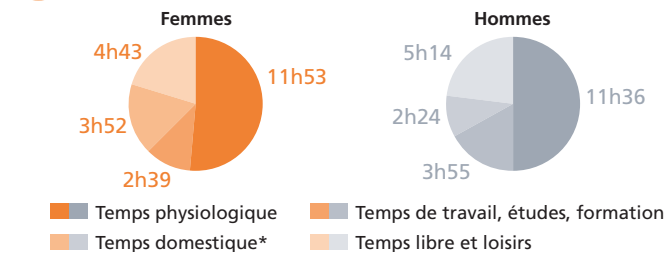
Le taux d'emploi des femmes décroît fortement au troisième enfant et, dans une moindre mesure, dès le deuxième enfant. Ainsi, en 2011, alors que le taux d'emploi des mères d'un enfant s'élève à 69,2 % (89,8 % pour les hommes), celui des mères de deux enfants est de 59,6 % (90,9 % pour les hommes) et celui des mères de trois enfants ou plus s'établit à 36,2 % contre 85,1 % pour les hommes.

Les évolutions observées sur les taux d'activité sont globalement comparables à celles des taux d'emploi :

- des taux d'activité plus faibles pour les femmes que pour les hommes;
- une baisse du taux d'activité des mères lorsque la famille s'agrandit: cette baisse est observée dès le deuxième enfant lorsque le plus jeune des enfants est âgé de moins de trois ans et à compter du troisième enfant lorsque le benjamin est âgé de plus de trois ans;
- des taux d'activité féminins qui augmentent avec l'âge des enfants et, inversement, des taux d'activité masculins qui diminuent avec l'âge des enfants, à nombre d'enfants donné au sein de la famille¹ **20**.

1/ Projet de loi de financement de la Sécurité sociale - PLFSS 2013, programme de qualité et d'efficacité, p. 52.

18 Une journée moyenne en métropole en 2010



*Compris les soins aux enfants et aux adultes, ménage, courses, jardinage, bricolage.

Source: Insee, enquêtes Emploi du temps 2009-2010.

19 Taux d'emploi des femmes et des hommes selon le nombre et l'âge des enfants

	2006		2008		2009		2010		2011		
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
Ensemble	65,3	77,5	66,8	77,8	66,3	76,8	66,3	76,6	66,3	76,7	
Sans enfant	59,4	66,5	60,0	66,3	59,5	65,2	59,3	65,7	59,5	66,2	
Le plus jeune est âgé de moins de 3 ans	1 enfant	67,8	90,7	72,8	92,1	68,6	90,0	68,9	89,3	69,2	89,8
	2 enfants	53,3	91,4	58,1	92,8	60,4	92,2	60,0	90,6	59,6	90,9
	3 enfants ou plus	30,5	88,6	38,4	88,4	35,2	86,4	37,3	85,0	36,2	85,1
Le plus jeune est âgé de 3 ans ou plus	1 enfant	73,4	82,3	74,0	83,1	73,5	83,4	73,9	82,2	73,2	81,6
	2 enfants	78,0	90,7	80,8	92,1	80,4	90,8	80,5	91,4	80,7	91,1
	3 enfants ou plus	61,4	87,3	65,4	89,4	64,9	88,6	65,0	87,0	66,0	87,4

Champ: France métropolitaine, personne de référence et éventuel conjoint de 15 à 64 ans.

Source: Insee, enquêtes Emploi, traitement Drees.

20 Taux d'activité des femmes et des hommes selon le nombre et l'âge des enfants

	2006		2008		2009		2010		2011		
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
Ensemble	71,4	82,7	71,9	82,1	72,3	82,2	72,4	82,2	72,5	82,4	
Sans enfant	64,8	72,3	64,4	71,2	64,9	71,5	64,6	71,9	65,1	72,4	
Le plus jeune est âgé de moins de 3 ans	1 enfant	77,1	97,0	79,7	97,3	77,2	96,8	78,8	97,0	78,6	96,8
	2 enfants	57,6	96,5	63,0	97,1	64,7	96,8	65,7	97,3	64,7	97,4
	3 enfants ou plus	34,9	95,8	42,8	95,7	39,3	95,5	42,1	94,6	41,4	94,9
Le plus jeune est âgé de 3 ans ou plus	1 enfant	80,3	86,2	79,8	86,5	80,3	87,3	80,5	86,2	80,1	86,0
	2 enfants	84,3	94,3	85,9	94,8	86,0	94,8	86,5	95,0	86,6	94,6
	3 enfants ou plus	69,4	93,4	72,0	93,3	73,0	93,8	73,6	93,0	74,5	93,6

Champ: France métropolitaine, personne de référence et éventuel conjoint de 15 à 64 ans.

Source: Insee, enquêtes Emploi, traitement Drees.

L'arrivée d'un enfant est souvent l'occasion d'un ajustement du temps de travail. Près de quatre femmes en emploi sur 10 connaissent une modification de leur activité professionnelle après une première naissance, et elles sont près de six sur 10 au troisième enfant. Pour les hommes, au contraire, l'impact des naissances sur la situation professionnelle est faible et varie peu au fil des naissances. Cf. L'enquête Familles et employeurs, Ined, 2004-2005.

Au sein des couples, on observe que plus le nombre d'enfants est élevé, plus le taux d'activité des femmes est faible **21**, et plus la proportion de femmes à temps partiel est élevée **21** et **22**.

La place des pères

L'amélioration de la participation des pères à la vie familiale passe aussi par une valorisation du congé de paternité (cf. encadré congé paternité, p. 36). Depuis janvier 2002, le nombre de bénéficiaires du congé paternité progresse : près de 324 000 pères y ont recouru en 2002, 389 000 en 2011. Lorsqu'ils y recourent, les pères prennent le plus souvent la totalité des jours (soit 11 jours pour une naissance simple) **23**.

Le rôle des entreprises

Les entreprises jouent également un rôle dans la question de l'articulation entre les temps de vie professionnelle et personnelle, au travers de leurs règles et pratiques vis-à-vis du travail à temps partiel, des modifications d'horaires imprévues et des absences dues aux enfants. Les entreprises auraient un traitement différencié des demandes d'attribution du temps partiel selon qu'elles émanent d'un homme ou d'une femme. Selon l'enquête Familles et employeurs¹, d'après les salariés, il est plus difficile pour les hommes de pouvoir travailler à temps partiel. 27 % des femmes obtiendraient le temps partiel sur simple demande, ce ne serait le cas que pour 14 % des hommes. Par ailleurs, les hommes assumant une charge parentale s'estiment en quelque sorte stigmatisés dans l'entreprise. Ils sont deux fois plus nombreux que les femmes (14 % contre 7 %) à déclarer que le fait qu'un homme s'absente pour s'occuper de son enfant malade est mal perçu au sein de l'entreprise. Contrairement aux pères, les mères (et les femmes en général) déclarent que l'absence d'un homme n'est pas plus mal vue que celle d'une femme. Pour les femmes, le jugement vis-à-vis du parent qui s'absente n'aurait pas de lien avec le sexe.

1/ Boyer N., Nicolas M., « La conciliation dans les entreprises : une mise en œuvre sexuée ? », Cnaf, *Recherches et précisions*, n° 92, juin 2008.

21 Activité et emploi au sein des couples, selon le nombre d'enfants en 2010

	Taux d'activité		Temps complet		Temps partiel	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Sans enfant	78,5	86,3	54,7	76,1	17,7	4,5
Un enfant de moins de trois ans	79,8	97,1	52,7	86,2	18,3	3,2
Deux enfants dont au moins un de moins de trois ans	67,2	97,4	34,4	86,9	27,7	3,8
Trois enfants ou plus dont au moins un de moins de trois ans	42,8	94,9	17,0	79,4	21,6	5,9
Un enfant âgé de trois ans ou plus	84,0	92,8	55,5	85,1	23,3	3,7
Deux enfants âgés de trois ans ou plus	87,5	96,7	53,0	90,4	29,7	2,9
Trois enfants ou plus âgés de trois ans ou plus	73,7	95,0	36,0	85,4	29,9	3,7
Ensemble des couples	79,5	92,4	50,3	83,4	23,4	3,8

Champ : données en moyenne annuelle pour les personnes âgées de 15 à 59 ans (âge courant) vivant en couple en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi.

22 Temps partiel selon le sexe et la composition familiale en 2011 (en %)

	Femmes	Hommes
Personnes seules	21,1	8,8
Familles monoparentales	28,7	11,2
Couple sans enfant	26,6	8,0
Couple avec enfant(s)	34,9	5,3
Couple avec un enfant	27,9	5,7
Couple avec deux enfants	37,4	4,5
Couple avec trois enfants ou plus	44,2	6,1

Lecture : en moyenne en 2011, 21,1 % des femmes vivant seules travaillent à temps partiel contre 8,8 % des hommes.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge courant).

Source : Insee, enquête Emploi 2011.

23 Nombre de bénéficiaires et taux de recours au congé de paternité

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de bénéficiaires d'un congé paternité	323,9	351,5	357,7	364,3	373,3	372,3	389,2	377,1	383	389

Champ : France entière.

Sources : CNAMTS, CCMSA et RSI. Calculs Drees.

Les modes de garde

Les efforts en matière de services, d'équipements et de prestations à destination des parents de jeunes enfants (0-3 ans) se sont traduits par une augmentation du taux de couverture des besoins en modes d'accueil des 0-3 ans de 47 % en 2005 à 49,9 % en 2010 **24**.

Entre 2009-2011, le nombre de places en accueil collectif a progressé de 40 426, soit 30 992 en « équivalent-places »¹ et le nombre d'enfants âgés de moins de trois ans accueillis par des assistants maternels a progressé de 64 553. Dans le même temps cependant, plus de 12 700 places ont été supprimées en accueil collectif. De plus, entre les rentrées scolaires 2008 et 2011, on observe une diminution de 54 400 enfants de moins de trois ans scolarisés².

Enfin, de fortes disparités territoriales existent entre les départements en métropole : les capacités départementales d'accueil par les modes de garde formels varient ainsi de 26 à 80 places pour 100 enfants de moins de trois ans **26**.

2007-2011, la montée en charge des bénéficiaires de la Paje

Le Complément de libre choix d'activité (CLCA) est l'un des volets de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) mise en place en 2004, à destination des familles dont un enfant est né après le 1^{er} janvier 2004. Il consiste dans le versement d'une aide financière aux personnes qui travaillent à temps partiel ou cessent leur activité professionnelle pour élever au moins un enfant de moins de trois ans.

Au 31 décembre 2011, selon la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), 523 626 bénéficiaires perçoivent le CLCA ou le Colca à taux plein (cf. encadré Colca, p. 36), dont moins de 2 % sont des hommes. 225 521 bénéficiaires sont à taux réduit.

Les bénéficiaires de ces prestations (à taux plein ou à taux réduit) sont, pour 97 %, des femmes. Globalement, 81 % des sortants du CLCA entre août et octobre 2009 travaillaient juste avant d'entrer dans le dispositif. Quelques mois après la sortie du dispositif, 76 % des sortants travaillent **27** et **28**.

1/ « L'équivalent-place » se réfère aux établissements qui accueillent les jeunes enfants. Il correspond au volume d'heures supplémentaires d'accueil sur une même place rapporté au nombre d'heures moyen offert par une place agréée (1600 heures).
2/ Point sur l'évolution de l'accueil des moins de trois ans fait par le Haut Conseil de la famille en mai 2012.

24 Évolution de la capacité théorique d'accueil par les modes de garde formels pour 100 enfants de moins de six ans

Nombre de places d'accueil pour 100 enfants	2006	2007	2008	2009	2010
de moins de 3 ans (hors jardins d'enfants)	47,9	47,7	48,3	49,1	49,9
de 3 à 6 ans (y compris jardins d'enfants)	100	100	100	100	100

Sources : CNAMTS, CCMSA-RNDC et FILEAS-Drees, enquête PMI DEPP CCMSA et Insee.

25 Les principaux modes d'accueil des enfants de moins de six ans, 2007 (en %)

Enfants âgés de moins de 3 ans		Enfants âgés de 3 à 6 ans	
Mode de garde, en semaine ¹		Mode de garde, le mercredi ²	
Parents	63	Parents	73
Assistant(e) maternel(e) agréé(e)	18	Assistant(e) maternel(e) agréé(e)	5
Crèche	10	Centre aéré, centre de loisirs	7
Grands parents ou membres de la famille	4	Grands parents ou membres de la famille	11
Garde à domicile	2	Garde à domicile	1
Autre mode	3	Autres (divers accueils et autres)	4
Total	100	Total	100

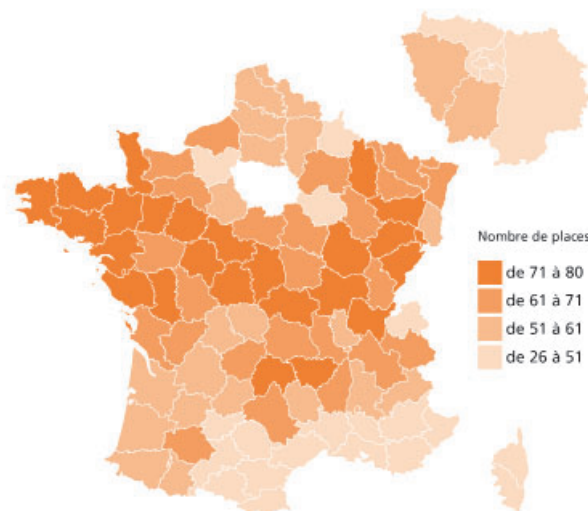
Champ : France métropolitaine, enfants de moins de six ans.

1/ Mode de garde principal du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures.

2/ Mode de garde principal le mercredi de 8 heures à 19 heures.

Source : Ananian S. et Robert-Bobée I., « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de six ans en 2007 », in *Études et Résultats*, n° 678, Drees, février 2009.

26 Nombre de places d'accueil par les modes de garde formels pour 100 enfants de moins de trois ans en 2010



L'étude conduite par l'Insee et la Drees¹ sur les bénéficiaires du CLCA montre que la plupart des bénéficiaires du CLCA à temps plein travaillaient juste avant d'entrer dans le dispositif et travaillent de nouveau quelques mois après leur sortie du CLCA, même si la proportion de personnes occupant un emploi a baissé entre ces deux moments de 72 % à 62 %. Les taux de retour à l'emploi décroissent très nettement avec le nombre d'enfants : 80 % pour les parents d'un seul enfant, 61 % des parents de deux enfants et 49 % des parents d'au moins trois enfants.

La situation professionnelle à l'issue du CLCA dépend fortement de la situation avant le congé, du nombre d'enfants et du cadre dans lequel l'arrêt s'est réalisé. Ainsi, 73 % des sortants qui travaillaient juste avant leur entrée dans ce CLCA à taux plein retravaillent quelques mois après la fin de la prestation, alors que ce n'est le cas que de 44 % de ceux qui ne travaillaient déjà plus juste avant l'entrée.

Plus les bénéficiaires ont d'enfants, moins le retour à l'emploi est fréquent. De même, plus les situations d'emploi initiales avant le CLCA étaient précaires, moins les parents reprennent une activité professionnelle après la sortie.

Bénéficiaire du CLCA dans le cadre d'un congé parental d'éducation permet aux parents de retravailler plus fréquemment après un CLCA à taux plein : 69 % retravaillent contre 42 % des sortants qui ne bénéficiaient pas de ce dispositif.

Lorsque les bénéficiaires du CLCA travaillaient avant d'entrer dans le dispositif et qu'ils retravaillent quelques mois après leur sortie du dispositif, ils reprennent très souvent l'emploi qu'ils occupaient avant le congé. Toutefois, le temps partiel est plus fréquent après un CLCA qu'avant.

Le passage par un temps partiel à l'occasion du CLCA à taux réduit tend à s'inscrire durablement dans les trajectoires professionnelles des bénéficiaires : 40 % des sortants d'un CLCA à taux réduit qui étaient à temps complet juste avant leur entrée et qui travaillent quelques mois après leur sortie sont désormais à temps partiel (le plus souvent un temps partiel relativement long)².

48 % des sortants d'un CLCA à taux réduit travaillent à temps complet quelques mois après la fin de leur CLCA, 35 % travaillent à 80 % ou plus et 16 % à moins de 80 %.

1/ Étude Insee, Regard sur la parité, « Une majorité des bénéficiaires d'un CLCA à taux plein retravaillent quelques mois après être sortis du dispositif », Solveig Vanovermeir (Drees), 2012.

2/ Projet de loi de financement de la Sécurité sociale – PLFSS 2013, programme de qualité et d'efficacité, p. 52.

27 Les évolutions des bénéficiaires du CLCA

France entière	2004	2006	2007	2009	2010	2011
Nombre de bénéficiaires d'un CLCA ou Colca	178 900	587 300	580 664	555 482	539 034	523 626
dont Colca		676	2 301	2 234	2 245	2 382
dont temps partiel	52 900	205 463	214 688	221 327	223 882	225 521
Part des femmes	96,80 %	96,30 %	96,30 %	96,40 %	96,40 %	96,40 %
Nombre de bénéficiaires de L'APE, du CLCA ou du Colca	552 100	587 600	580 858	555 482	539 034	523 626
Évolution du nombre de bénéficiaires de L'APE, du CLCA ou du Colca (en %)	7,6	1,1	-1,1	-2,5	-3	-2,9

Champ : France entière – régime général.

Source : Cnaf fichier FILEAS (bénéficiaires) – données au 31 décembre.

28 Proportion de femmes en emploi après un CLCA¹

	Proportion de sortants travaillant ² juste avant ³ l'entrée dans le CLCA			Proportion de sortants travaillant ² quelques mois après ⁴ leur sortie			Écart entre les bénéficiaires d'un CLCA travaillant avant et après (en point)
	CLCA taux plein	CLCA taux réduit	Tous CLCA	CLCA taux plein	CLCA taux réduit	Tous CLCA	
1 enfant	83	98	89	80	97	87	-2
2 enfants	70	93	82	61	96	78	-4
3 enfants ou plus	65	91	74	49	93	63	-11
Ensemble	72	94	81	62	96	76	-5

Champ : France entière, sortants du CLCA entre août et octobre 2009.

Lecture : parmi les bénéficiaires sortis d'un CLCA entre août et octobre 2009, 81 % travaillaient juste avant leur entrée dans le dispositif et 76 % travaillent quelques mois après leur sortie du dispositif ; soit une diminution de cinq points.

1/ PLFSS, annexe 1, programme de qualité et d'efficacité famille, p. 53.

2/ Sont considérées comme « travaillant » les personnes déclarant travailler, être en congé maternité, en congé annuel, en RTT (réduction du temps de travail) ou en arrêt maladie (moins de six mois).

3/ Les sortants déclarant travailler le mois précédant le début de la perception du CLCA et ceux ayant arrêté leur activité professionnelle quatre mois ou moins avant cette date sont considérés comme travaillant « juste avant » l'entrée dans le CLCA.

4/ La situation professionnelle quelques mois après la sortie désigne la situation six à neuf mois après la sortie du CLCA.

Source : Drees/Cnaf – Enquête auprès des sortants du dispositif du CLCA.

Le complément optionnel de libre choix d'activité (Colca):

un parent de trois enfants ou plus, s'il interrompt son activité professionnelle, peut opter pour le Colca à la place du CLCA. Seules 2382 personnes en ont été bénéficiaires en 2011. Il s'agit d'une prestation plus courte (un an) mais mieux rémunérée: sa rémunération est de 626 euros par mois si le parent bénéficie déjà de l'allocation de base de la Paje, sinon le montant est de 809 euros par mois. Comme dans le cas du CLCA, le parent bénéficiaire doit justifier d'une activité professionnelle d'au moins deux ans (en continu ou non) dans les cinq années qui précèdent la naissance, l'adoption ou l'accueil de l'enfant ouvrant droit à ce complément.

Le congé de paternité: depuis le 1^{er} janvier 2002, le congé de paternité, d'une durée de 11 jours successifs (18 en cas de naissances multiples), est ouvert aux pères (actifs en emploi ou chômeurs, salariés ou indépendants), dans les quatre mois suivant la naissance ou l'adoption d'un enfant. Près des deux tiers des pères prennent leur congé de paternité.

Le congé de maternité: le congé de maternité est fixé depuis le 7 mars 2007 comme un ensemble de 16 semaines, que la mère peut prendre comme elle le veut autour de la naissance, après avis médical. Une durée incompressible de trois semaines avant la naissance est néanmoins prévue. La durée légale du congé de maternité, fixée par le Code du travail, varie selon le nombre d'enfants que la salariée attend et le nombre d'enfants qu'elle a déjà à sa charge, de 16 semaines à 46 semaines. En cas d'état pathologique résultant de la grossesse, une période supplémentaire de congé n'excédant pas 14 jours peut être accordée au cours de la période prénatale. Des conventions collectives ou des accords de branches peuvent prévoir des dispositions plus favorables. Ces dispositions ont en partie été étendues aux professions libérales et aux agricultrices. Suite à la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, les indemnités journalières maternité, versées dans le cadre d'un congé maternité débutant à compter du 1^{er} janvier 2012, seront prises en compte dans le salaire annuel moyen qui sert de base au calcul de la retraite.

Des incitations pour encourager les entreprises à aider leurs salariés à concilier leurs temps de vie

Le chèque emploi service universel (Cesu): le Cesu permet de payer l'ensemble des services à la personne (services à la famille, services de la vie quotidienne, services aux personnes dépendantes) en simplifiant les démarches administratives: il ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 50 % des sommes versées, dans la limite de 12000 € par an et par foyer fiscal (plafond porté à 15000 € par foyer avec plusieurs enfants et jusqu'à 20000 € pour les personnes dépendantes) ou de crédit d'impôt (pour les ménages actifs non imposables). Les sommes consacrées à la garde d'enfants de moins de six ans à l'extérieur du domicile donnent droit pour ces derniers au bénéfice de 50 % de crédit d'impôt. Les entreprises qui participent au financement du Cesu ne sont pas soumises aux cotisations sociales pour les aides versées dans la limite d'un plafond de 1830 € par an et par salarié, et bénéficient d'un crédit d'impôt à hauteur de 25 % des aides versées, plafonné à 500000 €/an. Les travailleurs indépendants non employeurs peuvent aussi bénéficier du Cesu préfinancé ainsi que des avantages fiscaux et sociaux qui y sont liés.

Le crédit d'impôt famille: le crédit « d'impôt famille » a été mis en place à partir du 1^{er} janvier 2004 pour inciter les entreprises à s'impliquer dans la politique familiale. Son montant varie entre 25 % et 50 % suivant le type de dépenses engagées, dans la limite d'un plafond fixé à 500000 € par an et par entreprise. Les dépenses concernées sont:

- le financement de la création ou du fonctionnement de crèches ou halte-garderies accueillant les enfants de moins de trois ans des salariés;
- les dépenses engagées au titre de l'aide financière de l'entreprise pour les chèques emploi service universel.

Les obstacles à la participation des femmes au marché du travail



Faire de l'emploi une priorité

L'activité et l'emploi

En 2011, les femmes représentent près de la moitié de la population active (47,7 %). Entre 15 et 64 ans, 66,2 % d'entre elles sont actives, contre 74,8 % des hommes. Le taux d'emploi s'élève à 59,7 % pour les femmes et à 68,2 % pour les hommes.

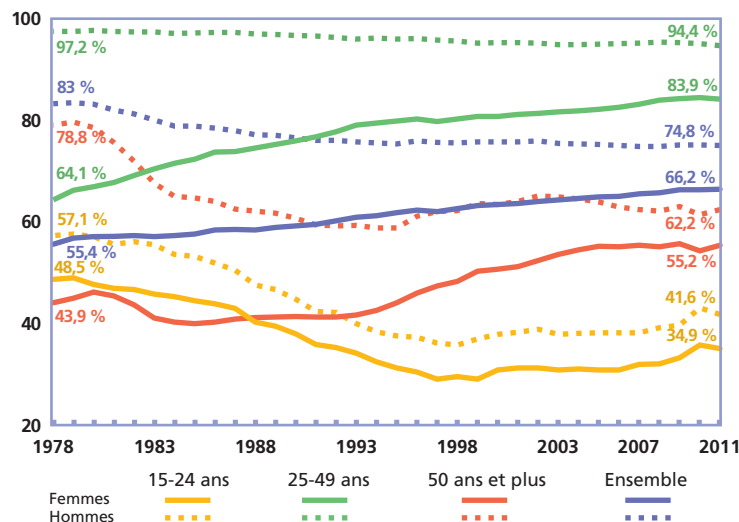
Les comportements féminins et masculins se sont nettement rapprochés depuis une trentaine d'années: le taux d'activité des femmes s'est accru tandis que celui des hommes a diminué. L'écart entre les taux d'activité des femmes et des hommes est donc passé de 27,6 points en 1978 à 8,6 points en 2011.

C'est aux âges où elles assument les charges familiales les plus lourdes que le taux d'activité des femmes a le plus augmenté: depuis 1998, plus de 80 % des femmes de 25 à 49 ans ont une activité professionnelle ou en recherchant une, alors que c'était le cas de 60 % d'entre elles en 1975. De 1975 à 2011, l'activité des femmes a progressé de manière continue quels que soient le nombre et l'âge des enfants, sauf pour les femmes vivant avec deux enfants dont le plus jeune a moins de trois ans¹. Après un temps d'arrêt en 2010, l'activité des femmes reprend sa progression en 2011 tandis que le taux d'activité des hommes, après une stabilisation entre 2009 et 2010, marque une légère diminution en 2011 **29**. Chez les plus de 50 ans, l'activité des femmes est de 55,2 % et continue sa progression entamée depuis plus d'une décennie.

Entre 2010 et 2011, le taux d'emploi des hommes et des femmes a augmenté dans des proportions presque similaires avec un très léger avantage pour les hommes mais l'écart entre femmes et hommes se maintient à un niveau proche de 10 points (9,7 %). C'est pour les 25 - 49 ans que l'écart entre les taux d'emploi des femmes et des hommes est le plus important avec 10,6 points en 2011 comme en 2010 **30**.

1/ Minni C., Moschion J., « Activité féminine et composition familiale depuis 1975 », in *Dares Analyses*, n° 027, mai 2010, Dares.

29 Le taux d'activité des femmes et des hommes par tranche d'âge, de 15 à 64 ans (en %)



Note: taux d'activité moyens dans l'année, données corrigées de la rupture de série en 2002.

Champ: France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans (âge courant).

Source: Insee, enquête Emploi 2011.

30 Population en emploi et taux d'emploi selon le sexe et l'âge en 2011

	En 2010			En 2011		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Taux d'emploi (en %)						
15 ans ou plus	46,5	56,1	51,1	46,7	56,4	51,3
15-64 ans	59,7	68,1	63,8	59,7	68,2	63,9
15-24 ans	27,2	33,4	30,3	26,9	32,8	29,9
25-49 ans	76,7	87,3	81,9	76,4	87,0	81,6
50-64 ans	50,6	57,4	53,9	51,5	58,3	54,8
dont: 55-64 ans	37,4	42,1	39,7	39,1	44,1	41,5
65 ans ou plus	1,0	2,3	1,6	1,4	2,7	1,9
Population en emploi (en milliers)						
15 ans ou plus	12 195	13 499	25 693	12 240	13 538	25 778
15-64 ans	12 134	13 402	25 535	12 161	13 422	25 583
15-24 ans	1 007	1 249	2 255	992	1 227	2 219
25-49 ans	7 979	8 807	16 786	7 930	8 763	16 693
50-64 ans	3 148	3 346	6 494	3 238	3 432	6 671
dont: 55-64 ans	1 530	1 609	3 140	1 621	1 704	3 326
65 ans ou plus	61	96	157	79	116	195

Lecture: en moyenne en 2011, 12 240 000 femmes de 15 ans ou plus ont un emploi, soit 46,7 % de l'ensemble des femmes âgées de 15 ans ou plus.

Champ: France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge courant).

Source: Insee, enquête Emploi 2011.

Quelques définitions

Population active: les actifs regroupent les personnes qui occupent un emploi et qui sont au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Un chômeur au sens du BIT est une personne de 15 ans ou plus, qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence, qui est disponible pour travailler dans les deux semaines et qui a entrepris des démarches de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Taux d'activité des femmes: rapport entre le nombre de femmes actives (en emploi et au chômage) de 15 à 64 ans et le nombre total de femmes de 15 à 64 ans.

Part des femmes dans l'emploi: rapport entre le nombre de femmes en emploi de 15 à 64 ans et le nombre total de femmes et d'hommes en emploi de 15 à 64 ans.

Taux d'emploi des femmes: rapport entre le nombre de femmes de 15 à 64 ans ayant un emploi et le nombre total de femmes de 15 à 64 ans.

Taux de chômage des femmes: rapport entre le nombre de chômeuses au sens du BIT et le nombre de femmes actives (en emploi ou au chômage).

Le sous-emploi: comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage pendant la période de référence utilisée pour définir l'emploi, et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non;
- elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.

Le halo du chômage: la définition du chômage est complexe et sa mesure extrêmement sensible aux critères retenus. En effet, les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir (exemple d'un étudiant qui travaille quelques heures par semaine...). Le BIT a cependant fourni une définition stricte du chômage, mais qui ignore certaines interactions qu'il peut y avoir avec l'emploi (travail occasionnel, sous-emploi), ou avec l'inactivité: en effet, certaines personnes souhaitent travailler mais sont « classées » comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (deux semaines), soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi. Ces personnes forment ce qu'on appelle un « halo » autour du chômage. Ce « halo » est calculé par l'Insee à partir de l'enquête Emploi.

31 Taux d'activité, d'emploi et de chômage de la population immigrée et non immigrée selon le sexe

	Immigrés	Non immigrés
Taux d'activité		
Ensemble	56,3	56,5
Femmes	48,9	52,0
Hommes	64,5	61,5
Taux d'emploi		
Ensemble	47,1	51,7
Femmes	40,2	47,4
Hommes	54,9	56,5
Taux de chômage 2011		
Ensemble	16,2	9,2
Femmes	17,7	8,9
Hommes	15,0	8,1

Champ: France métropolitaine, population des ménages de 15 ans ou plus (âge courant).

Source: Insee, enquête Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2011.

32 Population en emploi selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle en 2011 (en %)

	Femmes	Hommes
Agriculteurs exploitants	1,2	2,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,8	8,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	14,5	20,3
Professions intermédiaires	26,1	22,9
Employés	45,6	12,7
Ouvriers	8,7	32,3
Ensemble	100,0	100,0
Effectif (en milliers)	12240	13538

Lecture: en moyenne en 2011, 32,3 % des hommes ayant un emploi sont ouvriers.

Champ: France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge courant).

Source: Insee, enquête Emploi 2011.

Au sein de la population immigrée, les femmes sont, depuis 1999, aussi nombreuses que les hommes. En 2011¹, 48,9 % des femmes immigrées de 15 ans ou plus ont un emploi ou en recherchent un, contre 52 % des femmes non immigrées. Pour les hommes, les taux sont respectivement de 64,5 % et 61,5 %. L'écart entre le taux d'activité des femmes et des hommes au sein de la population immigrée (15,6 points) est encore plus marqué qu'au sein du reste de la population (9,5 points) ³¹.

Les femmes et les hommes n'occupent pas les mêmes emplois. Tout comme les élèves et les étudiants ne s'orientent pas vers les mêmes filières d'études selon leur sexe, les hommes et les femmes ne se dirigent pas vers les mêmes familles professionnelles.

Près de la moitié des femmes actives ayant un emploi sont employées (45,6 %), tandis que plus d'un tiers des hommes sont ouvriers (32,3 %) ³². De fait, les métiers d'ouvriers sont occupés à 81,1 % par des hommes tandis que plus des trois quart des employés sont des femmes.

Parmi les immigrés, les femmes occupent principalement des postes d'employées (53,7 %) et les hommes des postes d'ouvriers (44 %). Hommes et femmes immigrés sont plus souvent artisans, commerçants ou chefs d'entreprise que les non immigrés (4,2 % contre 3,6 % pour les femmes, 12,7 % contre 8,2 % pour les hommes), et exercent moins souvent une profession intermédiaire (13,3 % contre 27 % pour les femmes, 13,6 % contre 23,9 % pour les hommes). Les femmes immigrées sont deux fois plus souvent ouvrières que les femmes non immigrées (16,9 % contre 7,7 %) ².

1/ Changement de champ par rapport aux chiffres-clés 2010: + de 15 ans au lieu des 15-64 ans.

2/ Source: Insee, enquête Emploi 2009.

33 Population en emploi selon le sexe et le secteur d'activité en 2011 (en %)

Secteur d'activité ¹	Femmes	Hommes	Part des femmes
Agriculture, sylviculture et pêche	1,9	3,8	30,9
Industrie	8,4	18,9	28,8
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,7	2,3	22,1
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2,1	2,8	40,0
Cokéfaction et raffinage	0,0	0,1	20,9
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques; fabrication de machines.	1,1	2,6	28,1
Fabrication de matériels de transport	0,6	2,4	19,4
Fabrication d'autres produits industriels	3,9	8,8	28,6
Construction	1,5	11,9	10,5
Tertiaire	87,8	65,0	55,0
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	11,9	12,8	45,7
Transports et entreposage	2,8	7,0	26,4
Hébergement et restauration	3,9	3,6	49,4
Information et communication	2,0	3,7	33,1
Activités financières et d'assurance	4,0	2,7	57,3
Activités immobilières	1,4	1,0	55,6
Activités scientifiques et techniques; services administratifs et de soutien	10,1	11,5	44,4
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	41,7	18,7	66,9
Autres activités de services	9,8	3,9	69,4
Activité indéterminée	0,3	0,4	46,2
Total	100,0	100,0	47,5
Effectif (en milliers)	12240	13538	47,5

Lecture: en moyenne en 2011, 1,9 % des femmes ayant un emploi travaillent dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. Dans ce secteur, 30,9 % des emplois sont occupés par des femmes.

1/ La nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008) s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2008 à la NAF rév. 1 datant de 2003.

Champ: France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge courant).

Source: Insee, enquête Emploi 2011.

La concentration des femmes est manifeste dans certains métiers des services (aides à domicile, aides ménagères, assistantes maternelles), de l'éducation et de l'action sanitaire et sociale. Près de la moitié des emplois occupés par les femmes (49,8 %) sont concentrés dans 12 des 87 familles professionnelles¹: on y trouve une part élevée de femmes (77,4 % en moyenne). À titre de comparaison, les 12 premières familles occupées par les hommes regroupent 35,5 %. La mixité progresse dans certaines professions qualifiées. La polarisation des métiers entre les hommes et les femmes s'accroît du côté des emplois moins qualifiés **34**.

Les métiers mixtes sont rares. En 2009-2011, seuls trois métiers peuvent être considérés comme « paritaires » (i.e. comptant entre 48 % et 52 % de femmes): les professionnels du droit, les cadres des services administratifs, comptables et financiers et les médecins et assimilés. Ils regroupent 4,1 % des emplois.

La concentration de l'emploi féminin s'illustre dans l'examen des grands secteurs d'activité qui fait ressortir quelques disparités au sein de ces secteurs: les femmes sont assez présentes dans l'industrie pour la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et produits à base de tabac (40 %) et peu présentes dans le tertiaire dès lors qu'il s'agit de transport et d'entreposage (26,4 %) ou d'information et de communication (33,1 %) **33**.

Le chômage

Avec plus de chômeuses que de chômeurs, l'année 2011 renoue avec la continuité des statistiques du chômage depuis 1975, après l'exception des années 2009 et 2010. Le taux de chômage des femmes (9,7 %) se maintient en 2011 au niveau de 2010, il est supérieur à celui des hommes qui a marqué une légère diminution (8,8 %).

La tendance au rapprochement entre les taux de chômage des femmes et des hommes qui s'était accélérée avec la crise (les hommes travaillent dans les secteurs plus touchés) s'est interrompue à nouveau: l'écart est passé de 0,5 point en 2009 à 0,9 en 2011 **35**. Cet écart varie selon les âges.

1/ La nomenclature des familles professionnelles résulte d'un croisement du Code des professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee et du Répertoire des métiers de Pôle emploi (Rome). Elle a été revue en 2009.

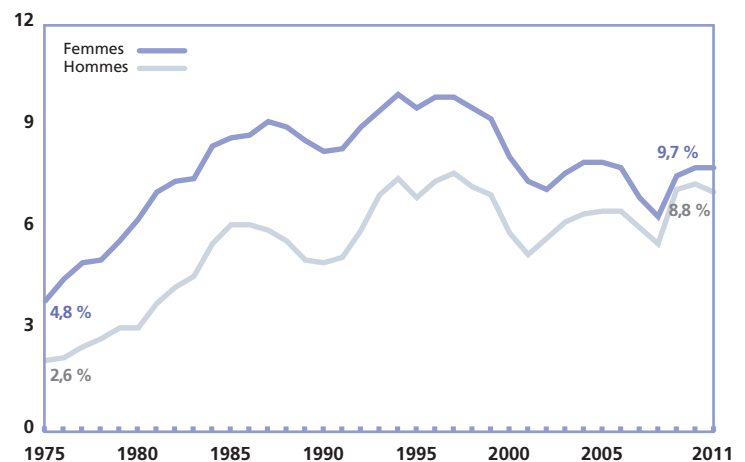
34 Les 12 familles professionnelles où se concentrent les emplois occupés par les femmes, 2009-2011

Famille professionnelle	% de la population féminine occupée	% de la population masculine occupée	Part des femmes en %
Agents d'entretien	7,1	2,7	70,7
Enseignants	5,6	2,6	65,7
Vendeurs	5,2	1,6	74,3
Employés administratifs de la fonction publique (C et assimilés)	5,1	1,7	73,1
Aides à domiciles et aides ménagères	4,3	0,1	96,9
Aides-soignants	4,1	0,4	90,2
Infirmiers, sages-femmes	3,9	0,5	88,0
Secrétaires	3,6	0,1	97,8
Assistants maternels	3,6	0,0	98,9
Employés administratifs d'entreprise	2,5	0,7	76,1
Cadres services administratifs, comptables et financiers	2,5	2,3	49,3
Employés de la comptabilité	2,4	0,4	84,2
Ensemble de ces 12 familles	49,8	13,1	77,4
Autres familles professionnelles	50,2	86,9	34,3
Ensemble des 87 familles professionnelles	100,0	100,0	47,5

Lecture: 12 des 87 familles professionnelles regroupent près de la moitié des emplois occupés par les femmes (49,8 %). La catégorie qui emploie le plus de femmes est celle des agents d'entretien (869 000 femmes soit 70,7 % de la catégorie).

Source: Insee, enquêtes Emploi 2009 à 2011 - moyenne annuelle des années 2009 à 2011, calculs Dares.

35 Taux de chômage (en %)



Note: données corrigées de la rupture de série en 2002.

Champ: France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge courant).

Source: Insee, enquêtes Emploi 1975-2011, séries longues.

La situation la plus critique concerne les jeunes femmes de 15 à 24 ans qui, avec un taux de chômage de 23,1 %, devancent les jeunes hommes de deux points; en revanche on observe un rapprochement de la situation des femmes et des hommes seniors, pour lesquels l'écart n'est que de 0,4 point.

Quel que soit le diplôme obtenu et l'ancienneté, le risque est toujours plus grand pour les femmes de se retrouver au chômage, sauf pour celles qui ont le niveau Bac+2, qui connaissent un risque sensiblement égal à celui des hommes. L'écart de taux de chômage entre les femmes et les hommes est supérieur de 2,2 points pour les titulaires d'un baccalauréat, BEP, CAP.

Le taux de chômage des hommes et des femmes immigrés est environ deux fois plus élevé que celui des non immigrés. Comme les autres femmes actives, les femmes immigrées ont toujours un taux de chômage supérieur (17,7 %) à celui des hommes immigrés (15 %), avec un écart en points supérieur à celui que l'on constate parmi les non immigrés (2,7 points contre 0,8 point)¹.

Les femmes sont majoritaires dans le halo du chômage, elles représentent 58 % des inactifs au sens du BIT, elles sont proportionnellement un peu plus nombreuses que les hommes inactifs à déclarer vouloir travailler.

Part des femmes dans les emplois aidés

Bien que les femmes soient plus nombreuses à bénéficier des contrats aidés que les hommes dans le secteur non marchand (63 % des contrats en 2012), leur part dans les contrats aidés du secteur marchand, qui sont les plus propices à un retour à l'emploi durable, est plus faible (43 % des contrats)².

1/ L'ensemble des chiffres du chômage présentés ici sont issus de l'enquête Emploi 2001 (Insee).
Cf. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1415#inter6.
2/ Source : DGEFP, 2012.

36 Statut et type de contrat selon le sexe en 2011

	Femmes	Hommes
Non salariés	7,8	15,1
Salariés	92,2	84,9
dont:		
Intérimaires	1,4	2,7
Apprentis	1,0	1,8
Contrats à durée déterminée (1)	10,4	6,6
Contrats à durée indéterminée (2)	79,3	73,8
Ensemble des emplois	100,0	100,0
Effectif (en milliers)	12240	13538

Lecture : en moyenne en 2011, 7,8 % des femmes ayant un emploi sont non-salariées.

(1) Y compris les emplois aidés.

(2) Y compris les emplois aidés, les salariés sans contrat, ainsi que les fonctionnaires stagiaires et les titulaires du secteur public.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge courant).

Source : Insee, enquête Emploi 2011.

37 Proportion d'emplois à temps partiel en 2011

	Proportion de femmes à temps partiel	Proportion d'hommes à temps partiel	Part des femmes parmi les salariés	
			À temps partiel	À temps plein
1980	15,0	2,0	83,8	36,4
1990	23,6	3,4	85,4	38,4
2003	29,5	5,4	82,3	38,9
2009	29,9	6,0	81,9	40,3
2010	30,1	6,7	80,2	40,4
2011	30,1	6,9	79,9	40,4

Lecture : en moyenne en 2011, 30,1 % des femmes et 6,9 % des hommes sont à temps partiel. Parmi les salariés à temps partiel, 79,9 % sont des femmes.

Source : Insee, enquête Emploi.

38 Taux de sous-emploi dans l'emploi total, 2011

	Effectifs en sous-emploi (en milliers)			Taux de sous-emploi dans l'emploi total (en %)		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Ensemble	963	349	1312	7,9	2,6	5,1
dont:						
Employé	620	85	705	11,1	5,0	9,7
Ouvrier	123	123	247	11,6	2,8	4,5

Lecture : en moyenne en 2011, 247 000 ouvriers sont en situation de sous-emploi, soit 4,5 % de l'ensemble des ouvriers.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge courant).

Source : Insee, enquête Emploi 2011.

Les parcours professionnels des femmes

Le travail à temps partiel des femmes

Salariées pour la plupart (92,2 % des femmes contre 84,9 % des hommes en emploi), les femmes exercent leur profession plus fréquemment que les hommes dans le secteur public. Alors qu'entre 2006 et 2009, la part des non salariées parmi les femmes avait légèrement diminué, pour la troisième année consécutive elle poursuit son augmentation avec, en 2011, 7,8 % des femmes qui exercent une activité non salariée. Tous secteurs confondus, les femmes salariées sont plus nombreuses que les hommes à occuper des contrats à durée déterminée (CDD) (10,4 % contre 6,6 %) mais aussi des contrats à durée indéterminée (CDI). L'intérim et l'apprentissage sont en revanche des formes d'emploi salarié très majoritairement masculines **36**.

D'après le rapport¹ du Conseil économique, social et environnemental : « *L'essentiel de la hausse de l'emploi des femmes durant la période 1983-2002 est dû à celle de l'emploi à temps partiel* ». Alors que 30,1 % des femmes salariées travaillent à temps partiel, en 2011, seuls 6,9 % des hommes salariés sont dans cette situation. Entre 1980 et 2010, parmi les femmes ayant un emploi, la part de celles qui travaillent à temps partiel a doublé, passant de 15 % à 30,1 % (légèrement en dessous de la moyenne européenne). Sur cette période, elle est passée de 2 % à 6,7 % pour les hommes. Depuis 1980, la part des femmes parmi les travailleurs à temps partiel se situe autour de 80 % **37**.

Le sous-emploi touche plus souvent les femmes que les hommes (respectivement 7,9 % des femmes et 2,6 % des hommes en emploi) et concerne 11,1 % des employées et 11,6 % des ouvrières. Il concerne davantage les 15-29 ans. À cet âge, 4,5 % des hommes contre 11,4 % des femmes sont concernés **38**.

80 % des personnes percevant des bas salaires exercent leur activité à temps partiel.
Les femmes représentent 75 % des salariés à bas salaires.

39 Proportion de personnes pauvres selon le type de ménage, 2010 (seuil à 60 %)

Types de ménage auxquels appartiennent les individus	Nombre d'individus pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Individus appartenant à un ménage dont la personne de référence a moins de 65 ans	7 438	15,0
Familles monoparentales	1 832	34,5
Pères	155	19,6
Mères inactives	653	64,7
Mères actives	1 024	29,2
Couples	4 167	11,2
Couples d'inactifs avec ou sans enfant(s)	546	20,5
Homme inactif - femme active avec ou sans enfant(s)	348	15,5
Homme actif - femme inactives sans enfant	127	10,7
Homme actif - femme inactives avec un enfant	236	20,0
Homme actif - femme inactives avec deux enfants	441	22,4
Homme actif - femme inactives avec trois enfants ou plus	852	37,4
Couples d'actifs sans enfant	198	4,1
Couples d'actifs avec un enfant	275	4,4
Couples d'actifs avec deux enfants	554	5,7
Couples d'actifs avec trois enfants ou plus	590	12,3
Ménages complexes	434	25,2

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

1/ 1968-2008 : évolution et prospective de la situation des femmes dans la société française, rapport du Conseil économique, social et environnemental 2009.

Pauvreté et précarité des femmes

Le taux de pauvreté des femmes atteint 15 % en 2010, ce chiffre est supérieur de 1,7 à celui des hommes 40.

L'Insee estime qu'environ moins de 4,7 millions de femmes et qu'environ 3,9 millions d'hommes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté¹.

La lecture par tranche d'âge du taux de pauvreté révèle des disparités assez nettes entre femmes et hommes. Les écarts le plus marqués entre les femmes et les hommes se retrouvent parmi les tranches d'âge de 18 à 34 ans, pour qui l'écart est proche de quatre points au détriment des femmes ainsi que pour les plus de 75 ans: leur taux de pauvreté dépasse de plus de cinq points celui des hommes. Ce sont chez les moins de 18 ans et dans les tranches d'âge situées entre 45 et 74 ans que les écarts entre femmes et hommes sont les moins marqués (inférieur à deux points).

Ces écarts s'expliquent par deux raisons principales: parmi les plus fragiles, les hommes ont une espérance de vie inférieure à celle de leurs femmes qui sont veuves et en situation de précarité particulièrement tôt. Surtout, de nombreuses femmes de cet âge ont peu travaillé et perçoivent des pensions de droit propre très faibles, une pension de réversion peu élevée ou bien le minimum vieillesse. L'écart est également important pour les moins de 35 ans: il s'agit alors souvent de mères célibataires qui perçoivent le RSA majoré (auparavant l'allocation de parent isolé) ou un salaire à temps partiel, tous deux inférieurs au seuil de pauvreté (1 180 euros pour un parent et son jeune enfant).

Les familles monoparentales, composées en majorité de femmes seules, sont en effet particulièrement touchées par la pauvreté. Leur situation s'aggrave en 2010: 34,5 % d'entre elles disposent d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, ce qui représente une augmentation de 3,2 points par rapport à 2009. Le nombre de familles monoparentales est en constante augmentation depuis 40 ans, ce qui est lié à la fréquence plus importante des ruptures d'union 39.

Pauvreté monétaire: une personne est dite pauvre (au sens monétaire) lorsqu'elle vit dans un ménage² dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Le niveau de vie d'un ménage est mesuré en tenant compte de l'ensemble des revenus reçus par tous les membres du ménage et du nombre d'unités de consommation que compte le ménage.

1/ Percevant moins de 60 % du niveau de vie médian.

2/ Ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

40 Taux de personnes pauvres (seuil à 60 %) par âge et sexe en 2010

	Femmes taux (en %)	Hommes taux (en %)
Moins de 18 ans	20,0	19,2
18 à 24 ans	23,7	20,0
25 à 34 ans	14,0	10,5
35 à 44 ans	13,9	11,5
45 à 54 ans	12,6	11,3
55 à 64 ans	10,5	10,7
65 à 74 ans	9,3	7,7
75 ans et plus	14,1	8,9
Ensemble	15,0	13,3

Champ: personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources: Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

41 Répartition et taux de pauvreté par sexe des travailleurs, 2005 (en %)

	Taux de pauvreté des travailleurs selon le sexe	Répartition par sexe		
		Travailleurs pauvres	Ensemble de la population pauvre	Ensemble des travailleurs
Femmes	6,7	45	55	47
Hommes	7,2	55	45	53

Champ: individus âgés de 16 à 64 ans.

Définition: est identifié comme travailleur toute personne ayant été active pendant au moins six mois sur les 12 mois de la période de référence, dont au moins un mois en emploi (Insee).

Sources: Insee, SRCV-SILC 2006, in Ponthieux S., Raynaud E., « Les travailleurs pauvres ».

42 Pauvreté économique individuelle selon le sexe, 2005

	Effectif (milliers)	Taux de pauvreté économique (%)	Répartition (%)
Femmes	2 577	21,9	69,4
Hommes	1 173	8,9	30,6
Ensemble	3 750	15,0	100,0

Lecture: en 2005, 21,9 % des femmes sont économiquement pauvres. Elles constituent 69,4 % de ce groupe.

Définition: est identifié comme travailleur toute personne ayant été active pendant au moins six mois sur les 12 mois de la période de référence, dont au moins un mois en emploi (Insee).

Sources: Insee, SRCV-SILC 2006, in Ponthieux S., Raynaud E., « Les travailleurs pauvres ».

Les travailleurs pauvres

Entre 1 et 1,9 million de personnes exercent un emploi mais vivent au sein d'un ménage pauvre, c'est-à-dire disposent, après prise en compte de l'ensemble des revenus du ménage, y compris les prestations sociales, d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire.

Alors que dans l'ensemble de la population pauvre, tous âges confondus, les femmes sont surreprésentées, le taux de pauvreté des travailleurs apparaît plus élevé chez les hommes (7,2 %) que chez les femmes (6,7 %). Les femmes représentent 45 % de cette population. La situation des travailleurs pauvres s'explique à la fois par les conditions de leur emploi – temps partiel, discontinuité des contrats de travail – et par la composition de leur ménage 41.

Selon l'étude de l'Insee¹ sur les travailleurs pauvres, « *La statistique des travailleurs pauvres est difficile à interpréter, en tout cas comme indicateur du lien entre l'activité individuelle et la pauvreté, puisque ce lien est brouillé par la dimension ménage* ». Les auteurs de l'étude ont donc introduit une nouvelle approche en termes de « pauvreté économique » qui adopte une perspective strictement individuelle, la notion de « pauvreté économique » individuelle étant identifiée par un revenu individuel d'activité inférieur au seuil de pauvreté.

En 2005, 3,7 millions de travailleurs, soit 15 % des travailleurs, avaient un revenu d'activité inférieur au seuil de pauvreté. La pauvreté économique touche très inégalement les travailleurs selon leur sexe. Les femmes sont beaucoup plus exposées : 22 % d'entre elles, contre 9 % des hommes, sont économiquement pauvres (à comparer aux taux de pauvreté de 7,2 % pour les hommes et 6,7 % pour les femmes dans l'étude prenant en compte la composition des ménages). Alors que la population des travailleurs pauvres est en majorité masculine (55 % d'hommes et 45 % de femmes), près de 70 % des travailleurs économiquement pauvres sont des femmes 42.

1/ Ponthieux S., Raynaud E., « Les travailleurs pauvres », *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008*, p. 163-181.

43 Caractéristiques des foyers allocataires du RSA fin 2010

	RSA total
Effectifs	1 833 800
Femmes	57 %
Hommes	43 %

Champ : France métropolitaine.

Sources : Cnaf et MSA pour les effectifs ; Cnaf pour les répartitions.

44 Caractéristiques des allocataires de l'ASS et de l'AAH fin 2010

	ASS	AAH
Effectifs	355 400	914 950
Femmes	43 %	49 %
Hommes	57 %	51 %

Champ : France entière.

Sources : Pôle emploi ; Drees (ENIAMS) pour l'ancienneté au chômage.

45 Les allocataires du minimum vieillesse en 2010

	Ensemble (en milliers)		Proportion d'allocataires dans la population totale (en %)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
60-64 ans	44,8	49,8	2,1	2,5
65-69 ans	48,6	56,0	3,4	4,4
70-74 ans	50,1	50,4	3,8	4,6
75-79 ans	51,4	39,7	3,9	4,2
80-84 ans	49,2	29,3	4,3	4,3
85-89 ans	44,3	17,3	5,5	4,6
90 ans ou plus	36,6	7,0	9,5	5,8
Ensemble	325,1	249,5	3,8	3,8

Champ : France entière.

Source : Drees, Enquête sur les allocations du minimum vieillesse.

Les allocataires de minima sociaux

Entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine, le revenu de solidarité active (RSA) remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi (RSA socle). Il assure un complément de rémunération aux personnes qui perçoivent de faibles revenus d'activité (RSA activité). En 2010, le RSA couvre 1,8 million de bénéficiaires directs, les femmes sont majoritaires parmi ces allocataires du RSA (57 %) 43.

97 % des allocataires du RSA socle majoré sont des femmes. Il s'agit d'une population très proche dans ses caractéristiques des bénéficiaires de l'API. Confrontés à certaines difficultés, de coût d'un mode de garde notamment, les bénéficiaires du RSA socle majoré sont relativement plus éloignés du marché du travail. Seulement 24 % d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi, contre 36 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré.

Les femmes sont moins nombreuses parmi les allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) 44. Pour ce qui concerne le minimum vieillesse, elles sont par contre plus nombreuses (325 100) que les hommes (249 500) à être allocataires (57 %) ceci en raison de la plus grande espérance de vie des femmes et du fait de carrières souvent incomplètes. Cet écart se manifeste particulièrement aux tranches d'âge les plus élevées : à partir de 75 ans, les femmes sont numériquement plus nombreuses et à partir de 84 ans, elles sont plus nombreuses à la fois numériquement et proportionnellement 45.

Travailleur pauvre: un « actif pauvre » (« *working poor* ») est une personne active occupée ou non pendant plus de six mois, qui appartient à un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Pauvreté économique: le revenu d'activité est défini par la somme des salaires, des revenus d'activité indépendante, des indemnités de chômage et des indemnités maladie perçus au cours d'une année par un individu. À la différence de la notion de pauvreté usuelle, qui renvoie aux ressources des ménages, la pauvreté économique peut donc être identifiée au seul niveau des individus: un individu est dit économiquement pauvre si son revenu d'activité est inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire que les ressources monétaires qu'il retire de son activité ne lui permettraient pas d'éviter la pauvreté s'il vivait seul et ne disposait que de cette ressource.

Source: Ponthieux, S., *Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique. Difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité*, Insee, mars 2009.
Minima sociaux et prestations sociales en 2010
http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/minima_sociaux_2010.pdf

46 Âge de la première liquidation de la retraite (en %)

	Moins de 60 ans	60 ans	61-64 ans	65 et plus
Femmes	7,7	51,7	11,7	29
Hommes	10,4	61,2	14,1	14,4

Note: âge atteint à la première liquidation d'une pension de base.

Champ: retraités nés en 1942, ayant au moins un droit direct dans un régime de base.

Sources: EIR 2008, Drees.

47 Pourcentage de carrières complètes selon l'âge et le sexe, 2008

Pourcentage de retraités ayant validé une carrière complète	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 ans et plus	Ensemble
Femmes	69,5	49,2	43,7	42,4	41	35,6	47,7
Hommes	83,7	80,9	83,2	86,5	83,7	78,9	83,1

Lecture: 42,4 % des femmes retraitées de 75 à 79 ans ont validé une carrière complète.

Champ: retraités de droit direct d'un régime de base, résidents en France, au 31 décembre 2008.

Sources: EIR 2008, Drees.

48 Montants mensuels moyens de l'avantage principal de droit direct

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Femmes	756	789	820	857	877	899
Hommes	1378	1420	1459	1500	1524	1552
écart en %	45	44	44	43	43	42

Lecture: en moyenne en 2010 les femmes perçoivent un avantage de droit direct inférieur de 42 % à celui des hommes.

Sources: EIR 2008, modèle ANCETRE, Drees.

Les retraites

L'âge de départ à la retraite

Les femmes liquident leur pension de retraite à 61,4 ans en moyenne, contre 60,5 ans pour les hommes. Les femmes évoluant dans le secteur privé prennent leur retraite plus tard que les femmes du secteur public.

Les femmes ayant fait valoir leur droit à la retraite avant 65 ans sont en majorité celles qui ont connu les meilleures carrières et qui sont susceptibles de bénéficier de retraites plus élevées. Ce phénomène est beaucoup moins marqué pour les hommes. Ainsi, 29 % des femmes (contre 14 % des hommes) attendent l'âge de 65 ans pour liquider leur retraite afin de compenser les effets d'une carrière incomplète et d'accéder au bénéfice du taux plein pour le calcul de leur pension **46**.

La durée de carrière

Les femmes valident bien moins souvent une carrière complète que les hommes (respectivement 47,7 % contre 83,1 %). La part des femmes ayant effectué une carrière complète augmente au fil des générations: elle est passée de 35,6 % pour les 85 ans ou plus à près de la moitié (49,2 %) pour les retraitées âgées de 65 à 69 ans. Pour ces générations des 65-69 ans, l'écart entre les femmes et les hommes (49,2 % pour les femmes et 80,9 % pour les hommes) prendra néanmoins du temps à se résorber, le développement de l'activité des femmes s'accompagnant, plus souvent que pour les hommes, de chômage, de précarité et de temps partiel **47**.

Le montant des retraites

Les montants des retraites perçus sont nettement plus faibles pour les femmes. En 2008, les hommes retraités percevaient en moyenne par mois un montant total de pension brut de 1749 euros. Les femmes, avec 1165 euros mensuels, disposaient d'un montant inférieur de 33 % à celui des hommes **49**.

Les écarts de droits propres se réduisent peu à peu, même si le montant moyen de pension des femmes reste encore plus faible que celui des hommes si l'on ne considère que les avantages de droit direct: en 2010, les femmes, avec 899 euros mensuels en moyenne, disposaient d'un montant inférieur de 42 % à celui des hommes (1552 euros en moyenne) **48**.

Il existe chez les retraitées un lien systématique entre l'âge et le montant de la retraite de droit direct perçu: plus les retraitées sont jeunes, plus elles bénéficient de prestations élevées car elles ont eu plus fréquemment des carrières complètes. Chez les hommes, les différences de montants de pension entre générations sont bien moins marquées.

49 Montants mensuels moyens bruts (en euros) de la retraite selon l'âge et le sexe, 2008

Groupe d'âge	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 ans et plus	Ensemble*
Femmes							
Avantages principaux de droit direct	1167	974	823	746	708	663	879
Avantages de réversion	78	134	203	288	394	479	238
Avantages accessoires ¹	37	38	39	40	40	41	40
Minimum vieillesse	7	7	8	9	8	14	8
Retraite totale	1289	1153	1073	1083	1150	1197	1165
Hommes							
Avantages principaux de droit direct	1675	1737	1667	1639	1619	1632	1657
Avantages de réversion	7	10	14	18	27	42	15
Avantages accessoires ¹	58	67	71	78	83	80	68
Minimum vieillesse	9	11	11	9	10	13	9
Retraite totale	1749	1825	1762	1743	1739	1767	1749

1/ Bonifications pour enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration pour aide constante d'une tierce personne, minimum vieillesse.

Lecture: en 2008 les femmes retraitées âgées de 65 à 69 ans percevaient par mois une retraite totale de 1153 euros.

* « Ensemble » c'est-à-dire tous les âges confondus y compris les moins de 60 ans.

Champ: Retraités de droit direct d'un régime de base, résidents en France, au 31 décembre 2008.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



L'égalité salariale

Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes

La loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites prévoit à partir du 1^{er} janvier 2012 une sanction financière pouvant aller jusqu'à 1 % de la masse salariale vis-à-vis des entreprises de 50 salariés et plus qui n'ont pas un accord collectif ou à défaut un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle comprenant des objectifs de progression et des indicateurs associés. La publicité du plan d'action doit être assurée par affichage dans l'entreprise, insertion sur le site Internet de l'entreprise et communication à toute personne qui en fait la demande.

Ces obligations ont été renforcées par un décret du 18 décembre 2012 relatif à la mise en œuvre des obligations des entreprises pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui revoit à la hausse les objectifs de progression devant être souscrits par l'entreprise et y inclut obligatoirement l'objectif de résorption des écarts de rémunération.

Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes reflètent pour partie les inégalités sur le marché du travail entre les deux sexes. Mais ils sont aussi plus importants aux plus hautes responsabilités, en particulier dans les secteurs les plus féminisés.

D'après les données 2009 de la Dares, tous temps de travail confondus, la rémunération annuelle des femmes est en moyenne inférieure de 27 % à celle des hommes (voir encadré).

En comprenant uniquement les salaires des travailleurs à temps complet, le salaire net mensuel moyen d'une femme est dans le secteur privé ou semi-public inférieur de 19,7 % à celui d'un homme en 2010.

Dans la fonction publique d'État (FPE) et la fonction publique territoriale (FPT), les écarts sont un peu plus faibles (respectivement 13,9 % et 10,6 %). C'est dans le secteur hospitalier public que l'écart est le plus important avec un salaire inférieur en moyenne de 21,5 % à celui des hommes.

Quel que soit le secteur d'activité, c'est parmi les cadres que l'écart est le plus grand entre les femmes et les hommes. Sans même prendre en compte les différences de temps de travail, les femmes cadres gagnent 22,3 % de moins que les hommes dans le secteur privé ou semi-public, 21,9 % de moins dans le secteur public hospitalier, 15,2 % de moins dans la FPE et 16 % de moins dans la FPT 50.

50 Écart de salaire mensuel net entre les femmes et les hommes en 2010

Catégorie professionnelle	Secteur privé et semi-public	FPE	FPT	FPH
Cadres	22,3	15,2	16	21,9
Professions intermédiaires	12,5	11,1	7,7	4,3
Employés/ouvriers	10,6	15,5	10,4	2
Ensemble	19,7	13,9	10,6	21,5

Lecture : en 2010 dans le secteur privé et semi-public, les femmes ont en moyenne un salaire inférieur de 19,7 % à celui des hommes.

Salaires exprimés en équivalent temps plein. France entière.

Champs :

- pour le privé : secteur privé et entreprises publiques.
- pour la fonction publique de l'État : agents civils titulaires et non-titulaires de l'État.
- pour la fonction publique territoriale : salariés des collectivités territoriales.
- pour les établissements publics de santé : salariés ayant exercé dans un établissement public ayant une activité économique principale hospitalière.

Sources : DADS, SIASP, Insee. Traitements Insee, Drees et DGAFP, département des études et des statistiques.

Analyse des écarts de salaire

Une étude de la Dares portant sur les salaires en 2009 dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel estime à 27 % l'écart de rémunération brute annuelle entre les hommes et les femmes (24 % si l'on ne considère que les salariés dont le temps de travail est décompté en heures). Le positionnement moins favorable des femmes dans l'échelle des salaires s'explique d'une part par leurs situations professionnelles. Elles sont en premier lieu beaucoup plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel. Le temps partiel comprend environ un tiers de sous-emploi (les personnes désirent travailler davantage), et peut influencer de différentes façons l'écart de salaire, par l'intermédiaire du temps de travail bien sûr, mais aussi par la moindre rémunération des heures supplémentaires et par les différences de carrière qu'il implique. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes aux postes d'encadrement (effet du plafond de verre) et occupent plus souvent des emplois peu qualifiés. D'autre part, à caractéristiques voisines, un écart de salaire horaire de 9 % subsiste.

Pour en savoir plus : Muller, L., « Les écarts de salaire entre les hommes et les femmes en 2009 » in *Dares analyses*, n° 16, mars 2012.

Les dirigeantes de société salariées perçoivent en moyenne un salaire inférieur de 32,9 % à celui de leurs homologues masculins. Les écarts de salaire les plus importants se situent dans le secteur des services où le salaire moyen des femmes dirigeantes est inférieur en moyenne de 42,4 % à celui des hommes 51.

Les accords collectifs traitant de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Depuis la loi sur l'égalité professionnelle du 9 mai 2001, dite loi Génisson, il existe en France une obligation annuelle de négocier sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La loi portant réforme des retraites en 2010 a prévu l'obligation de négocier un accord ou, à défaut, l'obligation de mettre en place un plan d'action unilatéral sous peine de sanction financière.

L'état du droit a été renforcé avec des dispositions issues de la loi du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir et le décret du 18 décembre 2012 relatif à la mise en œuvre des obligations des entreprises pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui énoncent notamment l'obligation pour les entreprises d'au moins 50 salariés de passer par la voie de la négociation collective avant de pouvoir, le cas échéant, opter pour un plan d'action unilatéral et augmenter les objectifs de progression devant être souscrits par l'entreprise en y incluant obligatoirement l'objectif de résorption des écarts de rémunération.

Sous l'impulsion des différents textes successifs, le volume de la négociation collective traitant de l'égalité entre les femmes et les hommes a augmenté de manière significative ces dernières années. En 2002, 86 accords d'entreprise ont été recensés, en 2011, 2884 accords d'entreprise portent sur ce thème, tandis qu'au niveau de la négociation collective de branche le nombre d'accords est passé de 22 accords en 2002 à 167 accords en 2011. Des marges de progrès restent possibles puisque la négociation d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes représente 10,8 % de la négociation totale, ce chiffre étant de 13,4 % en ce qui concerne la négociation de branche.

Selon la DGT, seule une minorité des entreprises délivrent des documents analytiques et lisibles qui prévoient des mesures¹. L'amélioration du bilan de cette négociation collective tant au niveau quantitatif que qualitatif est plus que jamais une nécessité.

1/ Source : rapport de Michèle Meunier au sénat, 7 février 2012.

51 Salaire net annuel moyen par sexe des dirigeants de société salariés, 2009

	Salaire net moyen en EQTP (euros)			Différence de salaires (H-F)/H (en %)
	Femmes	Hommes	Ensemble	
Secteur d'activité				
Commerce	45000	65400	61500	31,2
Construction	38800	46500	45900	16,6
Industrie	47900	65900	63600	27,3
Services	42500	73800	66500	42,4
Ensemble	43400	64700	60900	32,9

Lecture : en 2009, le salaire net moyen des femmes dirigeantes travaillant dans l'industrie est de 47900 euros par an, il est en moyenne inférieur de 27,3 % à celui de leurs homologues masculins.

Champ : France, dirigeants de société salariés en équivalent-temps plein (EQTP) hors agriculture, services domestiques et activités extra-territoriales.

Sources : Insee, DADS.

Le plafond de verre

Sous-représentées chez les cadres, les femmes le sont encore davantage parmi les dirigeants salariés d'entreprise (17,6 %). Cette proportion stagne et varie selon le secteur d'activité, de 7,6 % dans la construction à 23,5 % dans les services 52. Elle diminue avec l'augmentation de la taille ou du chiffre d'affaires des entreprises.

Les femmes au sein des conseils d'administration

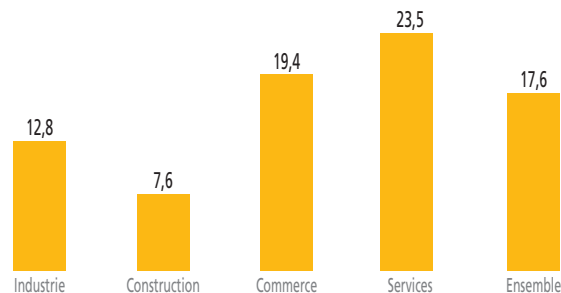
La loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle du 27 janvier 2011 impose aux sociétés répondant à certains critères de respecter d'ici 2017 un quota de 40 % de sièges dévolus à chaque sexe au sein des conseils d'administration et de surveillance des sociétés. Cette loi s'applique aux sociétés anonymes et aux sociétés en commandite par actions qui sont cotées en bourse ou qui, trois ans durant, emploient un nombre moyen d'au moins 500 salariés permanents et présentent un montant net de chiffre d'affaires ou un total de bilan d'au moins 50 millions d'euros. Pour les sociétés cotées, un seuil intermédiaire de 20 % est également exigé d'ici 2015.

Des règles similaires s'appliquent aux entreprises publiques nationales, aux établissements publics industriels et commerciaux et aux établissements publics mixtes de l'État dont le personnel est soumis à des règles de droit privé, et aux établissements publics administratifs depuis la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Le taux de féminisation des conseils d'administration des plus grandes sociétés cotées a fait un bond en avant, puisqu'il est estimé à 22,3 % en janvier 2012, sachant qu'à titre indicatif le taux de féminisation des sociétés du CAC 40 était de 10,5 % en 2009.

En revanche, la proportion de femmes au sein des exécutifs des conseils d'administration est très basse (3,3 % seulement) 53.

52 Part des femmes et des hommes parmi les dirigeants de société salariés, 2009 (en %)



Lecture : en 2009, 23,5 % des dirigeants travaillant dans les services sont des femmes.

Champ : France, dirigeants de société salariés en équivalent-temps plein (EQTP) hors agriculture, services domestiques et activités extra-territoriales.

Sources : Insee, DADS.

53 Part des femmes dans les conseils des plus grandes sociétés cotées en bourse en % (janvier 2012)

	Femmes	Hommes
Exécutives	3,3	96,7
Non exécutives	24,2	75,8
Ensemble	22,3	77,7

Source : Commission européenne. Base de données sur les femmes et les hommes dans la prise de décision.

La représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances paritaires

Dans les conseils de prud'hommes

Afin de promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les conseils de prud'hommes, conformément à la loi sur l'égalité professionnelle du 9 mai 2001, les organisations représentatives des salariés et des employeurs ont été invitées, à la veille du scrutin de décembre 2002, à améliorer la représentation des femmes sur leurs listes de candidatures.

Depuis 2002, près d'un quart des conseillers prud'hommes, salariés et employeurs, sont des femmes. Aux dernières élections de décembre 2008, la proportion de femmes parmi les élus atteint 28,4 %. Toutefois, de 2002 à 2008, la féminisation des prud'hommes n'a progressé que de 4,1 points de pourcentage soit moins que durant la période précédente (5,8 points de pourcentage).

Ce résultat global reflète aussi la répartition des sièges, défavorable aux sections qui comptent le plus de femmes. La progression est inégale selon les sections. La féminisation des juges a fait le plus de progrès dans la section « encadrement » et a été la plus contenue dans les sections « agriculture » et « activités diverses ». Cette dernière reste la plus féminisée, plus d'un tiers des mandats de conseillers revenant aux femmes. Les sections les plus masculines restent l'industrie et l'encadrement avec respectivement 78,5 % et 74 % de conseillers hommes, même si la part des femmes progresse le plus fortement dans cette dernière section 54.

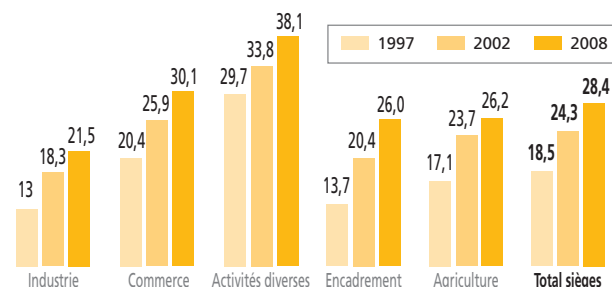
Les femmes dans les autres instances paritaires

Les femmes sont sous-représentées au sein des instances paritaires, tant dans le privé que dans le public.

Selon les chiffres disponibles faisant état de la répartition femmes-hommes des élus aux comités d'entreprise en 2004-2005, les femmes représentent en moyenne un tiers des élus. Leur proportion varie selon l'organisation syndicale de 41,4 % parmi les élus CFTC à 23,3 % dans la délégation syndicale CFE-CGC 55. Elle varie également suivant le secteur d'activité : les femmes sont plus présentes dans les comités d'entreprise des activités tertiaires que dans ceux de la construction.

Dans les commissions administratives paritaires, composées pour moitié de représentants du personnel et pour moitié de représentants de l'administration, 40 % des membres représentants du personnel et 38,5 % de ceux désignés par l'administration sont des femmes.

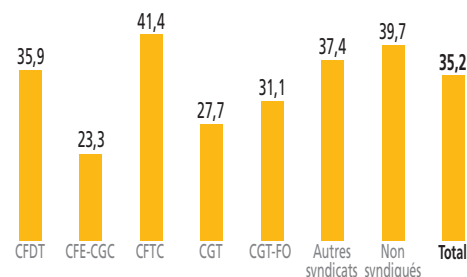
54 La part des femmes dans les conseils de prud'hommes, par section, en 1997, 2002 et 2008 (en %)



Champ : établissements du secteur marchand, collèges salariés et employeurs confondus. Pour 2008, il s'agit de données partielles car les résultats portent sur 92,8 % des sièges : soit sur 13414 conseillers sur 14455 sièges au total. Ne sont pas compris les résultats des élections des conseils de Cayenne, de Châteaudun et de Bourgoin-Jallieu qui n'ont pas été organisées en tout ou partie.

Source : Hege A. et Dufour Ch., La place des femmes dans les prud'hommes, IRES, 2004 et ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, DGT pour 2008.

55 La part des femmes élues au sein des comités d'entreprise, par organisation syndicale (en % d'élus), cycle électoral 2004-2005



Lecture : aux élections aux comités d'entreprise organisées en 2004 et 2005 (années cumulées), 35,9 % des élus CFDT sont des femmes.

Source : fichier des élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel, Dares, 2004-2005.

La formation continue

Les chances d'accès à la formation continue (professionnelle et non professionnelle) sont moins importantes dans le secteur privé que dans le public et diminuent sensiblement pour les catégories socioprofessionnelles des ouvriers et employés. Dans ces deux catégories, les femmes accèdent moins que les hommes à la formation; l'écart le plus important est, dans le public, en défaveur des employées et, dans le privé, en défaveur des ouvrières.

Le taux d'accès à la formation des femmes reste à peu près stable en 2010 à 39,8 %¹. Il reste un peu en deçà des taux d'accès des hommes (42,8 %). La structure sexuée des emplois explique en partie cette différence. Si les cadres femmes sont ainsi plus fréquemment formées que les cadres hommes, cette catégorie demeure minoritaire et les femmes sont bien plus souvent employées, catégorie pour laquelle l'accès à la formation est plus rare. Les ouvrières semblent elles subir un effet combiné qui en fait une catégorie peu fréquemment formée (22 %).

Les chances d'accès selon le sexe varient toujours avec la taille des entreprises: concernant les entreprises de plus de 500 salariés, les chances d'accéder à la formation sont de 53,4 % pour les hommes et de 50,6 % pour les femmes; en revanche, dans les entreprises de 10 à 19 salariés, elles sont respectivement de 15,4 % pour les hommes et de 19,1 % pour les femmes **56**.

Dans l'ensemble, les formations suivies par les femmes et les hommes ont des objectifs proches, sauf dans les formations fortement corrélées avec l'accès et le maintien sur le marché du travail: 15 % des formations suivies par les femmes (au cours des 12 mois précédant l'enquête) sont diplômantes, certifiantes ou qualifiantes, contre 25 % de celles suivies par les hommes, et 6 % des formations suivies par les femmes préparent à un concours, contre 14 % de celles suivies par les hommes.

Les femmes doivent réorganiser deux fois plus souvent que les hommes leur vie personnelle pour pouvoir suivre une formation². Cela ne résulte pas seulement de la présence d'enfants au moment de la formation, puisque toutes choses égales par ailleurs, les femmes ont 1,6 fois plus de chances de devoir se réorganiser que les hommes³.

56 Répartition des stagiaires et taux d'accès à la formation par sexe et taille d'entreprises en 2010

	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 à 499 salariés	500 salariés et plus	Ensemble
Femmes (%)	45,8	42,3	40,5	41,2	41,2	41,4
Taux d'accès à la formation des femmes	19,1	26	38,1	45,5	50,6	41,2
Homme (%)	54,2	57,7	59,5	58,8	58,8	58,6
Taux d'accès à la formation des hommes	15,4	25,2	40,1	50,8	53,4	42,7
Taux d'accès à la formation H et F	15,5	24,2	38,1	47,5	51,6	40,8

Définition: taux d'accès: nombre de stagiaires/nombre de salariés.

Source: Céreq, exploitation des déclarations fiscales des employeurs, n° 24-83.

1/ Annexe au projet de loi de Finances pour 2013. Formation professionnelle.

2/ Lambert M., Marion-Vernoux I. et Sigot J.-C. (coord.), *Quand la formation continue. Repères sur les pratiques de formation des employeurs et des salariés*, Céreq, 2009.

3/ Fournier C., Sigot J.-C., « Concilier vie familiale et formation continue, une affaire de femmes », in *Bref Céreq*, n° 262, mars 2009.

L'entreprenariat féminin

Malgré une baisse en 2011, le nombre de créations d'entreprise reste à un niveau élevé en France, avec 509805 entreprises créées, dont 57,2 % sous le statut d'auto-entreprenariat¹. Cette envie d'entreprendre concerne aussi les femmes: selon un sondage réalisé en février 2012², plus de deux femmes sur trois estiment que la création d'entreprise est plus épanouissante que le salariat. Pour autant, la part de femmes parmi les créateurs d'entreprise stagne à 30 %³ depuis plusieurs années, avec une proportion un peu plus importante au sein des auto-entrepreneurs⁴ (34 %).

Les femmes créatrices d'entreprise:

- ont un niveau de diplôme plus élevé que les hommes: 71,4 % des créatrices ont le baccalauréat ou plus, contre 57,2 % des hommes créateurs;
- sont moins expérimentées: 16,5 % des créatrices étaient sans activité avant la création contre 8,7 % des hommes;
- ont pour objectif principal d'assurer essentiellement leur propre emploi, à 70 %, contre 61,5 % des hommes;
- sont majoritaires au sein des activités du tertiaire: l'enseignement, la santé et l'action sociale, mais aussi les services aux particuliers et aux entreprises **57**;
- se font accompagner lors du montage du projet: 34,2 % des créatrices ont été aidées par leur conjoint (contre 16,9 % des créateurs hommes) et 30,6 % ont été conseillées par une structure spécialisée;
- sont motivées par la perspective d'être indépendante (pour 61,1 % d'entre elles). Elles se heurtent, comme les hommes, aux formalités administratives: 42,9 % des créatrices considèrent que c'est leur principale difficulté. La recherche d'un financement est une barrière pour 19 % des créatrices.
- investissent moins d'argent dans leur projet: 34,1 % des femmes ont démarré avec moins de 4000 € de capitaux (27,9 % pour les hommes). Or l'investissement de départ est décisif pour la pérennité de l'entreprise⁵: les entreprises créées avec plus de 80000 € ont deux fois plus de chances de survie à trois ans que celles créées avec moins de 2000 €. Toutefois, le comportement des femmes face à l'investissement a évolué ces dernières années: seules 12,6 % des créatrices de 2006 avaient investi plus de 40000 €, elles sont 21,1 % en 2010;

1/ Source: APCE, La création d'entreprise en France en 2011.

2/ Sondage Opinionway pour l'APCE, CERFRANCE et le Salon des Entrepreneurs « Les Femmes et la création d'entreprise » - février 2012.

3/ Source: Insee « Créations et créateurs d'entreprise. Première interrogation 2010, profil du créateur », in *Insee résultats*, n° 58, février 2012. Hors données auto-entrepreneurs.

4/ Source: *Insee Première*, n° 1388, février 2012.

5/ Source: *Insee résultats*, n° 51, février 2011.

57 Répartition des créations d'entreprise par secteur d'activité selon le sexe, 2010 (en %)

Secteur d'activité	Femmes	Hommes	Part des femmes créatrices
Industrie	4,1	6,5	20
Construction	6,6	23,7	10
Commerce et réparation	25,3	23,9	30
Transports et entreposage	2,1	3,2	21
Hébergement et restauration	8,2	7,0	32
Information et communication	3,0	4,3	22
Activités financières et d'assurance	1,3	1,4	27
Activités immobilières	4,5	3,4	35
Soutien aux entreprises	22,0	18,2	32
Enseignement, santé, action sociale	12,8	4,4	54
Services aux ménages	10,2	4,1	50
Ensemble	100,0	100,0	28

Lecture: sur 100 créatrices d'entreprise, 6,6 ont créé une entreprise dans le secteur de la construction.

Source: enquête SINE 2010.

- créent des entreprises aussi pérennes que celles des hommes: 65,2 % des entreprises créées par des femmes en 2006 sont encore en activité en 2009, contre 66,3 % pour les hommes. Les chances de survie des entreprises créées par des femmes diminuent lorsqu'elles élèvent des enfants, qu'elles soient seules ou en couple, alors que ce facteur n'a pas d'incidence sur les entreprises créées par des hommes.

Pour aider les femmes à accéder au crédit bancaire, l'État a mis en place un outil spécifique, le Fonds de garantie pour la création, la reprise ou le développement d'entreprises à l'initiative des femmes (FGIF). En 2012, 1 554 garanties FGIF ont été mises en place, permettant la création de 2 222 emplois créés ou consolidés. Le Fonds a été doté à hauteur de 4,7 M d'€ en 2012 pour faire face à l'augmentation de son activité.

L'égalité dans l'action publique



L'égalité professionnelle dans la fonction publique

Les femmes représentent seulement 32 % des 20219 emplois d'encadrement et de direction de la fonction publique, alors qu'elles sont largement majoritaires dans l'ensemble des effectifs 58.

Les femmes sont largement majoritaires dans les trois fonctions publiques, où elles représentent 59,7 % des effectifs¹. Dans les fonctions publiques territoriale (FPT) et hospitalière (FPH), les femmes sont davantage représentées en catégories B (pour la FPH, elles représentent 84 % des effectifs) qu'en catégorie A (63 %). C'est l'inverse dans la fonction publique de l'État (FPE) où les catégories A comptent plus de femmes (58 %) que les catégories B (40 %) 59.

Les femmes représentent seulement 32 % des 20219 emplois d'encadrement et de direction. C'est dans la fonction publique de l'État que leur part est la plus faible.

La fonction publique d'État (FPE)

La part des femmes parmi les dirigeants est de 25,2 %. Elle reste très faible au regard de la place majoritaire qu'elles occupent parmi les postes de cadre (58,5 % des emplois civils de catégorie A sont occupés par des femmes).

Les 179 emplois de préfets ne comprennent que 9,5 % de femmes, les 403 emplois de trésoriers-payeurs généraux 17,1 %, les 156 emplois d'ambassadeurs 14,7 %. C'est dans les emplois de chefs de service, directeurs de projets de l'administration centrale adjoints et sous-directeurs que la proportion est la plus importante (32,5 %) ; en revanche, les femmes ne sont que 22,6 % parmi les cadres dirigeants des services déconcentrés.

La fonction publique hospitalière (FPH)

Les femmes représentent 63,1 % des personnels de catégorie A. Elles sont 45 % parmi les emplois de direction de la fonction publique hospitalière, dont 39,9 % parmi les directeurs d'hôpitaux et 55,4 % parmi les directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

1/ Du fait de la prépondérance des effectifs de l'Éducation nationale dans ceux de la fonction publique de l'État (FPE) et de l'importance de la féminisation des corps enseignants, les données de la FPE sont aussi présentées hors Éducation nationale.

58 Effectif et part de femmes dans l'encadrement supérieur des trois fonctions publiques au 31 décembre 2010

	Effectif total	Part des femmes (en %)
Corps et emploi d'encadrement et direction de la FPE, dont:	9636	25,2
<i>Corps et emplois à la décision du gouvernement: décret de 1985 et assimilés</i>	945	16,4
Ambassadeurs	156	14,7
Préfets	179	9,5
Secrétaires généraux	28	14,3
Recteurs d'académie	29	24,1
Directeurs d'administration centrale	131	26,7
Cadres dirigeants divers (chefs de services de l'Inspection générale, délégués Datar...)	19	0,0
Administrateurs généraux des finances publiques	403	17,1
Autres corps et emplois d'encadrement et de direction	8691	26,2
Cadres dirigeants relevant du décret 1955	448	29,0
Cadres dirigeants d'administration centrale (directeurs de projet, experts de haut niveau...)	200	32,5
Cadres dirigeants des services déconcentrés	791	22,6
Corps Ena conception et management	2526	24,7
Ingénieurs	2187	26,8
Commissaires de police	1585	24,7
Administrateurs Insee	475	31,4
Architectes, urbanistes de l'État	325	40,0
Divers	154	11,7
Emplois de direction de la FPH	4613	45,0
Directeur d'hôpital (DH)	3107	39,9
DH, Emplois fonctionnels	190	16,3
DH, Hors classe	2162	37,3
DH, Classe normale	755	53,2
Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S)	1506	55,4
D3S, Hors classe	625	47,5
D3S, Classe normale	881	61,1
Encadrement supérieur et emplois de direction de la FPT	5970	33,6
Emplois de direction	4855	32,5
Directeur général des services ou directeur (1)	2467	31,9
Directeur adjoint général des services ou directeur adjoint (1)	1904	38,2
Directeur général des services techniques	272	15,1
Directeur des services techniques	212	11,8
Administrateurs territoriaux	1115	38,0
Administrateur hors classe	362	23,2
Administrateur	753	45,2
Total	20219	32,2 %

Champ FPE: emplois principaux, titulaires des ministères, métropole, Dom, Com et étranger.

Champ FPT et FPH: emplois principaux, tous statuts, métropole, Dom, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Note: Les titulaires A+ d'un corps donné détachés sur un emploi fonctionnel apparaissent ici dans l'emploi de détachement et non pas dans le corps d'origine.

1/ Les effectifs de directeur général des services ou directeur et directeur adjoint général des services ou directeur adjoint peuvent avoir été légèrement surreprésentés. En effet, les mentions des termes « directeur » et « directeur adjoint » sans le qualificatif « général » peuvent conduire à inclure les directeurs de collectivités qui n'occupent pas un emploi fonctionnel (au sens de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984).

Sources: SIAASP, Insee, Traitement DGAFP, département des études et des statistiques. Rapport Fonction publique 2011-2012.

La fonction publique territoriale (FPT)

Les femmes représentent 60,2 % des personnels de catégorie A. La part des femmes dans l'encadrement supérieur et les emplois de direction de la FPT est de 33,6 %. Les femmes occupent 32,5 % des emplois de direction. C'est aussi dans les emplois de directeurs adjoints de chefs de service ou de directeurs adjoints que les femmes sont le plus nombreuses (38,2 %); 38 % des administrateurs territoriaux sont des femmes.

Les femmes dans la représentation du personnel de la fonction publique

Les femmes représentent 26,7 % des représentants des employeurs et 37,5 % des représentants du personnel au conseil commun de la fonction publique. Si 39,7 % des femmes siègent en qualité de représentants du personnel au conseil de la fonction publique de l'État, elles ne sont que 38,3 % à siéger à ce titre au conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) et 46,4 % au conseil supérieur de la fonction publique hospitalière (CSFPH). Enfin, 23,2 % des représentants des élus locaux sont des femmes au CSFPT et 17,6 % des représentants des employeurs sont des femmes au CSFPH **60**.

59 Proportion de femmes dans les trois fonctions publiques au 31 décembre 2010 (en %)

Catégorie	FPE ¹	FPT ²	FPH ³	Total agents civils	Total agents civils hors enseignants	Total agents civils et militaires
A	58,5	60,2	63,1	60,3	55,2	59,3
B	40,3	65,1	84,9	66,3	66,6	58,7
C	52,2	59,7	77,4	64,0	64,1	62,0
Ensemble	52,4	60,5	77,3	63,2	63,2	60,5
Hors enseignants	45,4	60,5	77,3	62,9		59,7

Lecture : dans la FPE, 58,5 % des agents de catégorie A sont des femmes.

Champs :

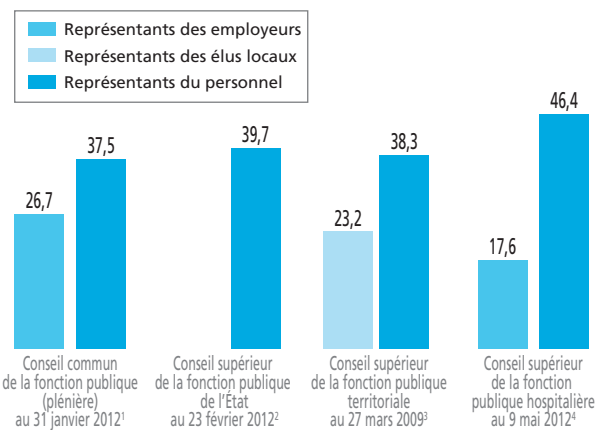
1/ FPE : métropole, Dom, Com et étranger.

2/ FPT : les taux de féminisation par statut sont issus de l'exploitation des bilans sociaux de 2007. Métropole, Dom et Saint-Pierre-et-Miquelon.

3/ FPH : y compris internes et résidents non titulaires sur crédits de remplacement. Non compris les praticiens hospitalo-universitaires (recensés avec les effectifs de la FPE) et les médecins libéraux. Métropole et Dom.

Sources : ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique. *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique et de la réforme de l'État, Faits et chiffres 2012*, La Documentation française.

60 Part des femmes parmi les représentants des employeurs et du personnel au conseil commun et dans les trois conseils supérieurs de la fonction publique (titulaires et suppléants) au 31 décembre 2011



1/ Décret du 31 janvier 2012 portant nomination au Conseil commun de la fonction publique.

2/ Arrêté du 23 février 2012 portant nomination au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État.

3/ Arrêté du 27 mars 2009 portant nomination au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

4/ Décret n° 2012-739 du 9 mai 2012 relatif au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière et à l'Observatoire national des emplois et des métiers de la fonction publique hospitalière.

Sources : DGAFP, département des études et des statistiques; Direction générale de l'offre de soins; Centre national de la fonction publique territoriale.

La parité en politique

En 2012, pour la première fois dans l'histoire de la République, le gouvernement est paritaire. Les principales autres instances de la vie politique, qu'il s'agisse du niveau national ou du niveau local, ne sont pas paritaires, à l'exception des conseils régionaux **61**.

Malgré des progrès à l'Assemblée, les instances politiques nationales restent très largement masculines.

Aux élections législatives de 2012, la proportion de femmes élues atteint 26,9 % (soit 155 femmes pour 422 hommes). Cette proportion a connu une forte progression depuis 1993, où elle n'était que de 5,9 % : 10,8 % de femmes élues en 1997, 12,1 % en 2002 puis 18,5 % en 2007¹. La France se situe désormais à la 8^e place au niveau européen (19^e place en 2007), mais n'est que 69^e au niveau mondial, entre l'Afghanistan et la Tunisie² **62**.

En 2011, 76 femmes ont été élues au Sénat : elles représentent 21,8 % de la Haute Assemblée. Pour la première fois depuis longtemps, cette part est en diminution : elles étaient 21,9 % en 2008. L'Assemblée nationale et le Sénat restent des lieux de pouvoir où plus de 70 % des élus sont des hommes **62**.

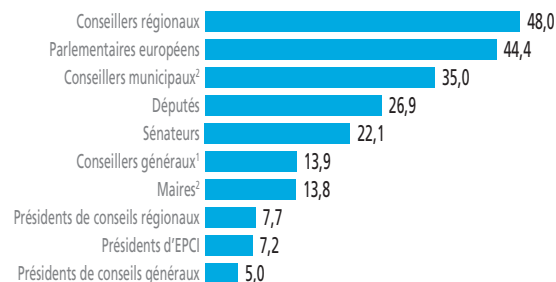
Au niveau local, bien que les plus hautes responsabilités politiques soient également réservées aux hommes, les modes de scrutin paritaires montrent leur efficacité.

L'application des dispositions de la loi sur la parité a introduit une réelle parité dans les conseils régionaux puisqu'au dernier scrutin de mars 2010, 48 % des conseillers régionaux élus sont des femmes, soit presque deux fois plus qu'en 1998 (27,5 %) **61**. Toutefois, deux femmes seulement sont présidentes d'un conseil régional (elles représentent 7,4 % des présidents de conseils régionaux), six femmes seulement sont présidentes d'un conseil général (soit 5,9 %) **61**. Ces deux niveaux de décisions sont occupés à plus de 90 % par des hommes. Les conseils généraux ne comportent que 13,8 % de femmes en 2011, mais ce statut ainsi que le mode de scrutin qui lui est associé sont en cours de réforme pour les prochaines élections.

Aux élections municipales de 2008, le pourcentage de conseillères municipales était de 35 %. Il existe toutefois une différence importante entre les communes de moins de 3500 habitants, non soumises aux contraintes de la loi sur la parité, qui comptent 32,2 % de conseillères municipales, et les autres communes qui en comptent 48,5 %.

1/ Source : ministère de l'Intérieur.
2/ Source : Union interparlementaire au 31 décembre 2011.

61 Part des femmes parmi les élus des principales assemblées politiques (en %)



1/ Ensemble des cantons.

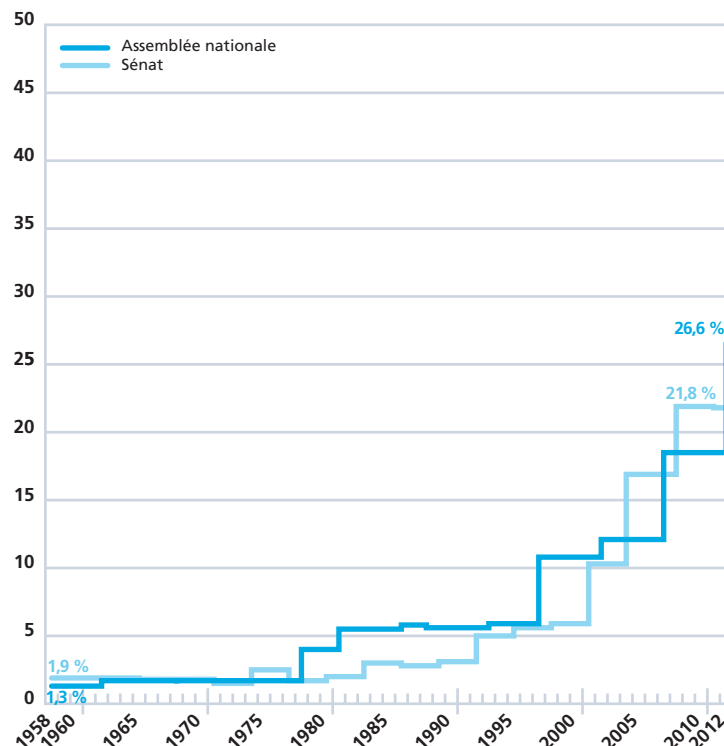
2/ Ensemble des communes.

Champ : France

Note : résultats à la sortie des urnes.

Source : Observatoire de la parité 2012.

62 Évolution de la part des femmes élues à l'Assemblée et au Sénat (en %)



Champ : France

Note : résultats à la sortie des urnes.

Sources : Observatoire de la parité 2012.

La proportion importante de femmes conseillères municipales n'empêche pas que seuls 13,8 % des maires sont des femmes. Celles-ci ne dirigent que six des 38 communes de plus de 100 000 habitants (15,7 %) **63**.

Les dispositions législatives en faveur de la parité

La réforme constitutionnelle du 28 juin 1999 consacre le principe d'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives et précise que « les partis et groupements politiques contribuent à la mise en œuvre de ce principe ».

La loi sur « la parité en politique » promulguée le 6 juin 2000 oblige les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes pour les élections régionales et municipales (dans les communes de 3 500 habitants et plus), sénatoriales (dans les circonscriptions à la proportionnelle) et européennes. Elle prévoit aussi des pénalités financières pour les partis ou groupements politiques qui ne respectent pas le principe de parité lors de la désignation des candidats pour les élections législatives.

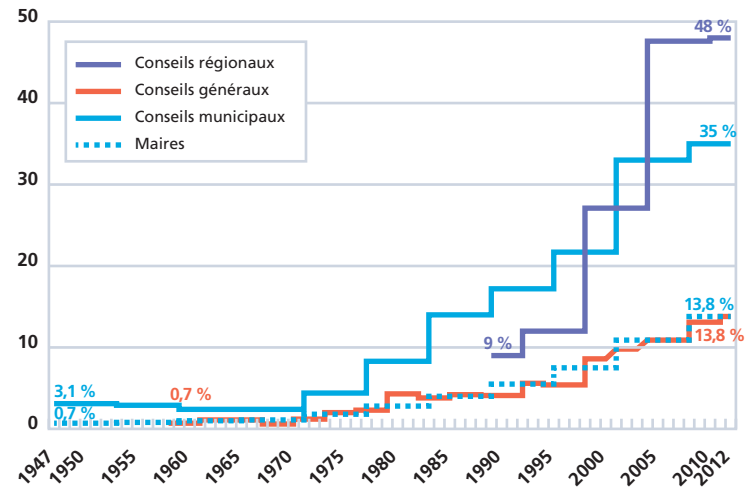
Cette loi a été complétée par la loi du 11 avril 2003 qui révisé les modes de scrutin des élections régionales et européennes puis par la loi du 31 janvier 2007 qui modifie les conditions d'élection des adjoints aux maires, en introduisant des règles strictes de parité. Elle impose la parité dans les exécutifs des conseils municipaux et des conseils régionaux. Elle renforce les sanctions financières à l'encontre des partis politiques qui ne respecteraient pas les exigences légales en termes de parité. Elle prévoit l'élection d'un titulaire et d'un suppléant de sexe différent pour les prochaines élections cantonales. Elle s'est appliquée pour la première fois lors des élections municipales de mars 2008.

La loi du 26 février 2008 par son article unique étend aux parlementaires élus conseillers généraux la procédure mise en place par la loi du 31 janvier 2007. Ce dispositif a été appliqué dès les élections cantonales organisées en mars 2008.

Plus récemment, afin de permettre une meilleure représentation des femmes dans la vie économique, l'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958, modifié par la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République, prévoit que « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

En mai 2013, une loi cadre sur les droits des femmes sera adoptée par le Conseil des ministres, et comprendra des mesures pour concrétiser les engagements pris par le Président de la République afin de renforcer la mise en œuvre de la parité dans les élections législatives. Le gouvernement s'appuiera en la matière sur les propositions du rapport de la commission de rénovation et de déontologie de la vie publique. Pour aller vers une parité réelle, les mécanismes de modulation des aides financières aux partis politiques seront repensés. Ils doivent s'étendre au-delà de la seule parité des candidatures proposées et s'intéresser aux résultats obtenus par les partis.

63 Évolution de la part des femmes élues aux mandats locaux



Courbe conseils régionaux :

En 1986 : France métropolitaine (avec la Corse) et les régions d'outre-mer.

En 1992 : France métropolitaine (sans les conseillers à l'Assemblée de Corse).

En 1998, 2004, 2010 : France métropolitaine (y compris l'Assemblée de Corse) et régions d'outre-mer.

Source : ministère de l'Intérieur, Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

Courbe conseils généraux :

Champ : France métropolitaine.

Source : ministère de l'Intérieur.

Courbe maires et conseil municipaux :

Source : ministère de l'Intérieur, Observatoire de la parité.

Égalité femmes-hommes dans la politique de la ville

Pour la première fois en 2012, le rapport de l'Onzus (l'Observatoire des zones urbaines sensibles) propose un regard transversal sur la situation des femmes en zones urbaines sensibles (Zus). L'accent est porté sur les différences femmes-hommes en Zus, comparativement à la situation dans les unités urbaines environnantes. Deux types d'analyse sont conduites : des analyses démographiques qui mobilisent les dernières données disponibles du recensement de la population (2006) et des analyses plus thématiques qui mobilisent différentes enquêtes ou sources administratives traitant de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de la discrimination ou de la sécurité.

Plus de 2 millions de femmes vivent en 2006 en zones urbaines sensibles (Zus)

Elles représentent 52 % de la population de ces quartiers, un taux proche de celui des unités urbaines englobantes¹. La population féminine présente quelques caractéristiques communes avec celle des hommes qui y vivent : elle est plus jeune que dans les unités urbaines environnantes, la proportion d'immigrés y est plus élevée, les taux d'activité et d'emploi plus faibles.

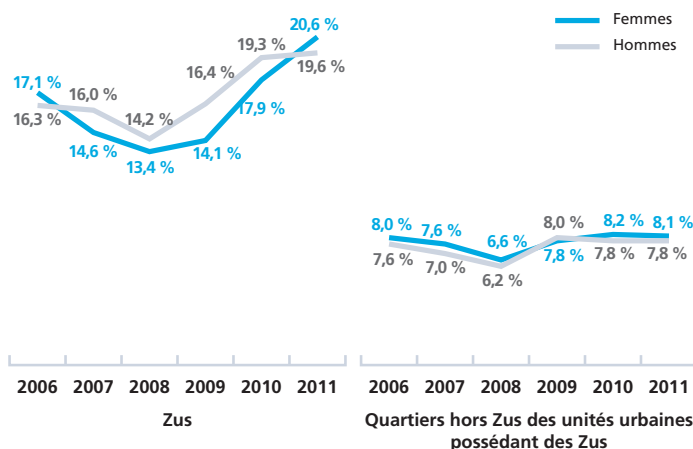
Des femmes immigrées en nombre important mais d'immigration récente

En Zus, où la population immigrée est plus concentrée (22 % des résidents sont immigrés contre 10 % dans les unités urbaines environnantes), l'immigration des femmes est plus récente que celle des hommes. Elles sont cependant plus nombreuses que les hommes à avoir acquis la nationalité française.

Le taux d'activité des femmes en Zus est très inférieur à celui des hommes

L'activité des femmes de 25 à 64 ans reste très inférieure à celle des hommes, particulièrement en Zus où l'écart entre sexes (18,6 %) est près du double de celui observé en unités urbaines englobantes (9,5 %). En Zus, moins d'une femme âgée de 25 à 64 ans sur deux (47,9 %) occupe en 2011 un emploi (en recul de 2,2 % par rapport à 2010).

64 Taux de chômage parmi les actifs de 25 à 64 ans selon le lieu de résidence, par sexe, de 2006 à 2011 (en %)



Champ : actifs de 25 à 64 ans en Zus métropolitaines ou unités urbaines englobantes.

Traitements : Onzus.

Source : enquête Emploi en continu de l'Insee.

1/ Les unités urbaines englobantes des zones urbaines sensibles sont les unités urbaines comprenant chacune au moins une Zus.

Les femmes salariées résidant en Zus occupent en général un emploi ayant un statut moins élevé que ce que l'on observe dans les quartiers environnants, du fait notamment d'un niveau de diplôme plus faible. Elles occupent des emplois plus précaires que les femmes du même âge résidant dans les unités urbaines en dehors des Zus.

Le taux de chômage connaît une certaine stabilité chez les hommes résidant en Zus par rapport à 2010 (+ 0,3 % à 19,6 %) alors que la tendance est nettement à la hausse chez les femmes (+ 2,7 % à 20,6 %). En 2011, le taux de chômage des femmes en Zus est plus élevé que celui des hommes pour la première fois depuis cinq ans **64**.

Une forte concentration de femmes « monoparentes » en Zus

En Zus 25,7 % des familles sont monoparentales contre 15,8 % dans les unités urbaines englobantes. La part des mères chez les monoparents y atteint 88 % contre 85 % pour les unités urbaines englobantes.

La plupart des mères seules ont entre 35 et 59 ans. Cependant, la part des femmes âgées de moins de 35 ans est plus importante chez les familles monoparentales des Zus que chez celles des autres quartiers des unités urbaines englobantes (27 % contre 18 %) **65**.

Par ailleurs, 56 % des femmes monoparentes résidant en Zus sont sans diplôme contre 36 % des femmes résidant hors Zus.

65 Répartition des femmes vivant en couple ou vivant seules avec des enfants par classe d'âge (en %)

	Femmes monoparentes		Femmes en couple	
	Zus	HZus	Zus	HZus
Moins de 25 ans	6 %	3 %	8 %	5 %
25 - 34 ans	21 %	15 %	24 %	19 %
35 - 59 ans	63 %	69 %	51 %	52 %
60 - 74 ans	7 %	7 %	13 %	18 %
75 ans et plus	3 %	6 %	4 %	6 %

Champ : unités urbaines ayant au moins une Zus.

Traitement : Onzus.

Source : Insee RGP 2006.

Les inégalités entre les femmes et les hommes en matière de santé



Les femmes ont une espérance de vie supérieure aux hommes, et ce à tout âge. L'écart d'espérance de vie à la naissance entre les femmes et les hommes est d'un peu plus de six ans en 2012¹ (84,8 contre 78,4 pour les hommes) sachant que depuis 1994 il tend à se réduire. Lorsque l'on considère l'espérance de vie en bonne santé, l'écart entre les femmes et les hommes n'est que d'un an et demi².

Pourtant les femmes se perçoivent toujours en moins bonne santé que les hommes et déclarent plus de maladies. Elles ont également un taux de renoncement aux soins pour des raisons financières plus important, notamment en matière de santé génésique et de suivi de grossesse, pour lesquels de fortes disparités sociales sont constatées.

Les mesures de santé perçues et de recours aux soins font apparaître que les hommes, à âge égal, se sentent en meilleure santé que les femmes, déclarent moins de maladies, moins de limitations fonctionnelles et recourent moins aux soins.

Selon l'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2010 de l'Insee, à la question « comment est votre état de santé en général ? », 64,9 % des femmes répondent « très bon ou bon », contre 69,8 % des hommes. À l'inverse 10 % des femmes disent que leur état de santé est « mauvais ou très mauvais » contre 7,8 % des hommes.

Le pourcentage de personnes déclarant un état de santé « mauvais ou très mauvais » croît avec l'âge, passant pour les femmes de 1,8 % (16-24 ans) à 35,7 % (85 ans et plus) contre 1,3 % et 34,2 % au même âge pour les hommes **66**.

Il existe, par ailleurs, un très fort gradient social de cette perception de l'état de santé. Quel que soit l'indicateur social observé, revenu ou milieu social, les femmes les moins favorisées socialement se déclarent toujours en moins bonne santé.

1/ Source : Insee, bilan démographique 2012.
2/ Source : Eurostat, données 2010.

66 État de santé général perçu : « Comment est votre état de santé en général ? » (en %)

	16-24 ans		25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Très bon ou bon	90,3	92,5	82,5	84,9	77,1	79,7	66,2	68,8
Assez bon	7,9	7,3	14,6	12,9	17,3	16,6	25,1	23,6
Mauvais ou très mauvais	1,8	1,3	2,9	2,2	5,7	3,7	8,8	7,7

	55-64 ans		65-74 ans		75-84 ans		85 et plus	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Très bon ou bon	58,6	60	43,3	45,3	23,5	28,8	22,9	19,8
Assez bon	31,6	30,5	39,2	39,6	48,7	43,6	41,5	46,1
Mauvais ou très mauvais	9,9	9,5	17,5	15	27,8	27,6	35,7	34,2

Sources : Eurostat/ Enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), SILC – Insee, Eurostat – 2010.

Prévenir les comportements à risques

L'usage des principales substances psychoactives, qu'elles soient licites ou pas, est davantage le fait des hommes que des femmes. Seule exception à cette règle, la consommation de médicaments psychotropes reste majoritairement féminine.

Consommation d'alcool

Le pourcentage de jeunes femmes de 18 à 25 ans ayant connu un état d'ivresse au cours de l'année est passé de 20 % en 2005 à 33 % en 2010.

Dans un contexte où la consommation d'alcool par habitant a fortement diminué en France depuis la fin des années cinquante (bien que le pays reste un des plus gros consommateurs d'Europe), les hommes boivent plus fréquemment que les femmes. Ils sont trois fois plus en moyenne à consommer de l'alcool plusieurs fois par semaine (29,5 % contre 10,4 %) et trois fois plus à en consommer quotidiennement (17,6 % contre 5,8 %). Les hommes qui consomment boivent en moyenne 2,8 verres, contre 1,8 pour les femmes. L'écart s'avère plus important encore dans les plus jeunes générations, pourtant moins consommatrices **67**.

Le fait d'avoir connu un épisode d'ivresse au cours de l'année concerne en moyenne 18,8 % des adultes. Il s'avère près de trois fois plus fréquent parmi les hommes (27,5 %) que parmi les femmes (10,6 %) et varie significativement avec l'âge. Alors que la consommation quotidienne a baissé entre 2005 et 2010, passant de 16 % à 12 %, la part des personnes concernées par des ivresses au cours de l'année a augmenté de 14 % en 2005 à 19 % en 2010, et ce dans toutes les classes d'âge et quel que soit le genre. L'ampleur de la hausse a été plus importante chez les jeunes de 18 à 34 ans, et en particulier chez les jeunes femmes de 18 à 25 ans, pour qui le niveau d'ivresse au cours de l'année est passé de 20 % en 2005 à 33 % en 2010. Les écarts entre hommes et femmes apparaissent de moins en moins importants dans les classes sociales les plus favorisées, tandis qu'ils se maintiennent dans les autres catégories¹.

67 Usage quotidien d'alcool au cours de l'année 2010, selon le sexe et l'âge (en %)

	Âge	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-75
Usage quotidien d'alcool (%)	Femmes	<1	1	2	5	11	17
	Hommes	5	7	10	16	31	44
	ratio H/F	>5	7,0	5,0	3,2	2,8	2,6

Lecture : 10 % des hommes de 35 à 44 ans et 2 % des femmes du même âge déclarent avoir consommé quotidiennement de l'alcool en 2010.

Pour cette tranche d'âge, les hommes sont donc cinq fois plus souvent consommateurs quotidiens d'alcool que les femmes.

Source : Baromètre santé 2010, Inpes.

1/ Beck F., Legleye S., Maillouche F., de Peretti G., « Femmes influentes sous influence ? Genre, milieu social et usages de substances psychoactives », *Médecine/science*, n° 26, 2010, p. 95-97.

Consommation de tabac

Entre 2005 et 2010, la consommation quotidienne de tabac est en forte hausse chez les femmes de 45 à 64 ans: de 16,1 % à 22,7 %

Les hommes fument davantage que les femmes. L'écart est le plus important chez les 26-34 ans (12 points) et les 35-44 ans (7 points) probablement en raison des grossesses et de la présence d'enfants en bas âge au sein des foyers, constituant une occasion pour les femmes d'arrêter leur consommation, au moins provisoirement.

Entre 2005 et 2010, l'écart de consommation quotidienne entre les femmes et les hommes a fortement diminué pour les 45-64 ans en raison d'une forte augmentation de la consommation des femmes, et il s'est également réduit chez les 20-25 ans (diminution de la consommation des hommes, augmentation de celle des femmes). Il a au contraire augmenté pour les 15-19 ans (hausse de la consommation pour les hommes et baisse pour les femmes) **68**.

Consommation de médicaments psychotropes

Les femmes sont nettement plus souvent diagnostiquées comme dépressives que les hommes et recourent plus fréquemment aux médicaments psychotropes **69**.

68 Évolution de la proportion de fumeurs quotidiens de tabac parmi les femmes et les hommes entre 2005 et 2010

	2005			2010			évolution de l'écart
	Hommes	Femmes	Ecart H-F en pts	Hommes	Femmes	écarts H-F en pts	
15-19 ans	23,6	22,8	0,8	26,5	20,7	5,8	5
20-25 ans	47,5	36,3	11,2	42,8	39	3,8	-7,4
26-34 ans	42,6	32,2	10,4	47,7	35,7	12	1,6
35-44 ans	37,5	32,3	5,2	40,9	33,9	7	1,8
45-54 ans	31,2	21,9	9,3	32,9	29,3	3,6	-5,7
55-64 ans	20,5	9,1	11,4	20,5	15,5	5	-6,4
65-75 ans	9,7	5,6	4,1	9	5,7	3,3	-0,8

Lecture : en 2005, 23,6 % des hommes de 15 à 19 ans fument quotidiennement, contre 22,8 % de femmes, ce qui représente un écart de 0,8 point entre les hommes et les femmes. En 2010, ce même écart est de 5,8 points, ce qui marque une évolution de +5 points d'écart depuis 2005.

Sources : Baromètre santé 2005 et 2010, Inpes.

69 Proportion de consommateurs de médicaments psychotropes au cours des 12 derniers mois parmi les femmes et les hommes selon l'âge

Âge	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-75 ans
Femmes	11	14	22	25	32	33
Hommes	8	11	13	18	14	14
Écart F-H en points	3	3	9	7	18	19

Source : Baromètre santé 2010, Inpes.

L'éducation à la sexualité

La contraception

Près de deux grossesses sur trois arrivent chez des femmes qui déclarent utiliser un moyen contraceptif au moment de la survenue de la grossesse (Étude COCON, unité Inserm-Ined, U 569, 2000).

En 2010, 79,5 % des femmes âgées de 15 à 54 ans, sexuellement actives dans les 12 derniers mois, non stériles, n'attendant ou ne cherchant pas à avoir un enfant, en couple ou ayant une relation stable avec un homme, ont déclaré « faire quelque chose pour éviter une grossesse »¹. Les moyens contraceptifs les plus utilisés sont la pilule (54,1 %), le dispositif intra-utérin (27 %) et le préservatif (10,5 %). C'est chez les jeunes femmes de 20 à 24 ans que l'usage de la pilule est le plus important. Son utilisation diminue ensuite régulièrement au profit du dispositif intra-utérin (DIU) **70**.

La France occupe la première place mondiale pour l'utilisation de méthodes médicales de contraception (pilule et stérilet). Pourtant, si huit naissances sur 10 sont bien planifiées, une grossesse sur trois ne l'est pas² et 62 % donneront lieu à une interruption volontaire de grossesse (IVG). D'après les données du Baromètre santé 2010, parmi les femmes de 15-54 ans déclarant avoir été enceintes au cours des cinq dernières années précédant l'enquête, près d'un quart ne désiraient pas leur dernière grossesse à ce moment-là.

Selon le Baromètre santé 2010, 37 % des femmes ayant eu une grossesse non prévue au cours des cinq dernières années l'expliquent par un oubli de pilule.

La contraception d'urgence s'est très fortement développée depuis juin 1999, date à laquelle elle est devenue accessible en pharmacie sans prescription médicale. Plus d'1,2 million de comprimés de Norlevo (pilule du lendemain) ont été vendus en 2008, soit des ventes près de sept fois supérieures à celles de 1999.

D'après le Baromètre santé 2010 de l'Inpes, plus d'une femme sur cinq (21,4 %), âgée de 15-54 ans et sexuellement active, a déjà eu recours à la contraception d'urgence. Elles étaient 13,7 % en 2005³ à l'avoir déjà utilisée, le plus souvent à la suite d'un problème de préservatif (30,7 %), un oubli de pilule (30,1 %) ou un rapport sexuel non protégé (22,7 %) **71**.

1/ Beck F., Gautier A., Guignard R., Richard J.-B. (dir.), Baromètre santé 2010 : attitudes et comportements de santé, Inpes, St Denis.

2/ Régnier-Loilier A. et Léridon H., « La loi Neuwirth 40 ans après : une révolution inachevée ? », in *Population & Sociétés*, n° 439, Ined, novembre 2007.

3/ Beck F., Guilbert P. et Gautier A. (dir.), Baromètre santé 2005 : attitudes et comportements de santé.

70 Pratiques contraceptives parmi les femmes¹ déclarant utiliser un moyen pour éviter une grossesse selon l'âge, 2010 (en %)

Groupes d'âge	15-19 ans	20-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	Ensemble
Pilule	79,0	83,4	63,4	43,4	33,6	54,1
DIU (dispositif intra-utérin)	0,0	3,7	20,3	36,0	43,3	27,0
Autres méthodes contraceptives médicalisées ²	2,8	5,4	6,7	7,5	8,3	6,8
Préservatif (sans aucune autre contraception)	18,2	7,2	8,8	11,6	10,8	10,5
Méthodes locales ou naturelles	0,0	0,3	0,8	1,5	4,0	1,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1/ Femmes âgées de 15 à 54 ans sexuellement actives dans les 12 derniers mois, non stériles, n'attendant ou ne cherchant pas à avoir un enfant, en couple ou ayant une relation amoureuse stable.

2/ Implant, patch, anneau ou contraception définitive.

Note: total sans double compte.

Source: Baromètre santé 2010, Inpes.

71 Raisons du recours à la contraception d'urgence, selon l'âge et la nature du problème rencontré (en %)

Groupes d'âge	15-19 ans	20-24 ans	25-34 ans	35-54 ans	Ensemble
Oubli de la pilule	28,9	42,3	29,0	12,8	30,1
Problème de préservatif	40,0	22,4	29,4	27,7	30,7
Rapport sans contraception	22,3	18,0	23,5	29,8	22,7
Erreur dans les dates	3,3	9,9	4,5	14,9	6,3
Retrait du partenaire trop tard	2,2	6,9	10,3	8,5	6,7
Autres méthodes, ne sait pas	3,4	0,7	3,2	6,4	3,5

Source: Beck F., Guilbert P. et Gautier A. (dir.), Baromètre santé 2005 : attitudes et comportements de santé, Inpes, 2007.

La contraception d'urgence est surtout le fait des jeunes femmes. En 2010, parmi les femmes sexuellement actives, 42,4 % des 15-19 ans et 43,3 % des 20-24 ans ont déclaré l'avoir utilisée au moins une fois. Ce recours ne semble pas modifier le comportement contraceptif des femmes qui l'utilisent de manière ponctuelle, peu fréquente et en majorité une seule fois¹.

Utilisation du préservatif comme moyen de prévention des infections sexuellement transmissibles (IST)

Les campagnes de prévention mises en œuvre dès 1987 ont permis une augmentation spectaculaire du recours au préservatif lors du premier rapport sexuel, à partir de la fin des années 1980. Depuis les années 2000, les taux de recours se maintiennent à un niveau élevé, supérieur à 80 %, pour les filles comme pour les garçons. Le recours au préservatif lors du premier rapport sexuel décroît cependant avec l'avancée en âge **72**.

L'interruption volontaire de grossesse (IVG)

Malgré le développement de la contraception régulière et de la contraception d'urgence, le nombre d'IVG ne diminue pas. Depuis leur autorisation en 1975, le nombre d'IVG n'a que très peu varié en France métropolitaine. En 2010, le nombre des IVG est évalué à 211 985 cas en France métropolitaine (soit 14,7 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans, contre 12,3 en 1995) et à 13 142 cas dans les Dom. En 1976, le nombre d'IVG en métropole était estimé à 250 000 **73**.

Cette situation résulte d'une double tendance : d'un côté on enregistre une baisse des échecs de contraception et des grossesses non prévues grâce à la diffusion des méthodes médicales de contraception, de l'autre on observe une augmentation de la probabilité du recours à l'IVG liée au désir de devenir parents au « bon moment ». Le recours à l'IVG est plus fréquent en cas de grossesse non désirée, sachant qu'aujourd'hui, les femmes exposées au risque de grossesse non prévue sont moins nombreuses (46 % vers 1975 contre 33 % en 2004). Si quatre grossesses non prévues sur 10 (41 %) se terminaient par une IVG en 1975, c'est le cas de six sur 10 en 2004 (62 %).

1/ Enquête relative aux obstacles à l'utilisation d'une contraception d'urgence, Inserm, U569, 2003.

72 Évolution de l'usage du préservatif au premier rapport sexuel

Année du premier rapport sexuel	Avant 1980	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2005-2010
Femmes	14,7	22,4	39,0	67,2	80,9	85,8	82,1
Hommes	10,2	21,8	40,6	70,6	82,1	87,0	90,2
Total	12,4	22,1	39,8	68,9	81,5	86,4	85,8

Champ : hommes et femmes âgés de 18 à 54 ans, enquêtes KABP 1994 à 2010, premiers rapports hétérosexuels uniquement.

Source : enquêtes KABP 1994 à 2010.

73 Nombre d'IVG déclarées

Années	1990	1995	2001	2005	2006
France métropolitaine	197 406	179 648	202 180	206 311	215 390
Dom	8 930	12 120	13 431	13 111	13 455

Années	2007	2008	2009	2010
France métropolitaine	213 382	209 247	209 987	211 985
Dom	13 668	13 558	12 869	13 142

Champ : ensemble des IVG, y compris les IVG médicamenteuses en ville, en centre de santé ou en centre de planification ou d'éducation familiale.

Source : SAE, PMSI, CNAM-TS (Erasmé V1, nombre de forfaits IVG remboursés) in Vilain A. et Mouquet, M.C., « Les interruptions volontaires de grossesse en 2010 », *Études et résultats*, n° 804, juin 2012, Drees.

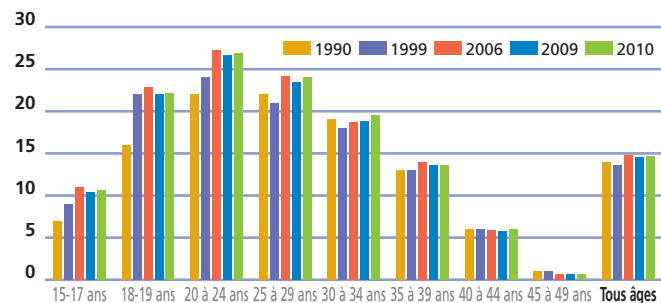
La part du secteur public dans la prise en charge des IVG à l'hôpital ne cesse de se renforcer: 79 % des IVG hospitalières sont aujourd'hui réalisées dans un établissement public contre 60 % en 1990.

La France se situe avec la Suède et cinq pays de l'Europe de l'Est (Hongrie, Lettonie, Bulgarie, Roumanie et Estonie) parmi les pays ayant les taux de recours à l'IVG les plus élevés.

Le recours à l'IVG est très différencié selon les classes d'âge. Il représente en moyenne 11 pour mille pour les 15-17 ans, 22 pour mille pour les 18-19 ans et 27 pour mille pour les 20-24 ans. Chez les femmes de 40 à 44 ans, le recours est plus bas, autour de six pour mille **74**. En 2010, les IVG concernent près de 29000 femmes âgées de 15 à 19 ans, dont 11600 mineures. L'ensemble de ces taux s'est stabilisé à partir de 2006, après une période de hausse du recours à l'IVG entre les années 1990 et 2006.

Aujourd'hui, plus de la moitié des IVG sont médicamenteuses. Depuis que cette méthode a été autorisée en cabinet de ville en 2004, une IVG médicamenteuse sur cinq y est réalisée, soit une IVG sur 10. Depuis mai 2009, les centres de santé et centres de planification ou d'éducation familiale pratiquent également des IVG médicamenteuses; 1 376 IVG ont été concernées en 2010 **75**.

74 Taux d'IVG déclarées pour 1 000 femmes de chaque âge



Source: « Les interruptions volontaires de grossesse en 2010 », in Vilain, A. et Mouquet, M.C., in *Études et résultats*, Drees, n° 804, juin 2012.

75 Part des IVG médicamenteuses (en %)

	1990	1995	2000	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010
IVG	14	16	27	35	44	46	49	50	52	54

Lecture: en 2007, 49 % des IVG ont été réalisées par voie médicamenteuse.

Champ: toutes IVG en métropole, y compris IVG médicamenteuses en cabinet de ville, centres de santé et CEPPF.

Source: SAE, PMSI, CNAM-TS (Erasmé V1, nombre de forfaits IVG remboursés) in Vilain A., et Mouquet, M.C., « Les interruptions volontaires de grossesse en 2010 », *Études et résultats*, Drees, n° 804, juin 2012.

Les violences faites aux femmes



Les violences envers les femmes sont protéiformes, difficiles à appréhender et à évaluer avec précision, au-delà de quelques chiffres emblématiques, comme celui du décès de 122 femmes en 2011 victimes de leur compagnon ou ex-compagnon. Ces violences recourent aussi bien le viol et les agressions sexuelles, que les violences au sein du couple, les mutilations sexuelles féminines, les mariages forcés, les violences au travail ou bien encore la prostitution. Dans ce dernier cas, en particulier, les données quantitatives sont rares, limitées à la seule prostitution visible, celle qui s'exerce dans la rue. Ainsi, l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRETH) évalue en 2010 entre 20000 et 40000 le nombre de personnes se prostituant en France.

C'est dans ce contexte sensible que l'État a arrêté, dans le cadre de la mise en œuvre des décisions prises par le comité interministériel des droits des femmes du 30 novembre 2012, un plan global pour la protection des femmes victimes de violence, alors même qu'il est prévu de renouveler l'enquête nationale sur les violences faites aux femmes (enquête Virage). Parallèlement, la déclinaison locale de certaines mesures phares du 3^e plan interministériel 2011-2013, piloté par le ministère en charge des Droits des femmes, tel l'accueil de jour, est poursuivie.

Le site Internet <http://femmes.gouv.fr> recense, entre autres, les informations actualisées en la matière et notamment le catalogue de formation à destination des professionnels concernés par le repérage des violences, l'accueil, l'accompagnement ou la prise en charge des victimes. De même, le site www.stop-harcelement-sexuel.gouv.fr informe les femmes victimes de harcèlement sexuel, en particulier dans le monde du travail, du nouveau dispositif législatif via la loi du 6 août 2012.

La diversité des violences faites aux femmes

Les agressions sexuelles au cours de la vie

La proportion de personnes ayant subi des agressions sexuelles au cours de leur vie est mieux connue depuis quelques années grâce à plusieurs enquêtes scientifiques menées auprès d'échantillons représentatifs de la population. En mettant en perspective l'enquête ENVEFF conduite en 2000 et l'enquête CSF pilotée en 2006, il apparaît que les déclarations de violences sexuelles ont augmenté de manière importante.

76 Taux d'agression à caractère sexuel au cours de la vie par âge (en %)

Âge à l'enquête	Type d'agressions							
	Conversations à caractère pornographique		Attouchements		Tentatives de rapports forcés		Rapports forcés	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Ensemble des 18-69 ans	15,5	4,8	12,9	4,1	9,1	3,0	6,8	1,5
<i>dont</i>								
18-19	8,9	5,3	10,6	3,7	8,4	4,5	4,4	1,4
20-24	10,1	8,0	11,7	1,5	9,8	2,7	6,0	1,9

Lecture : parmi les femmes de 20 à 24 ans 6 % ont subi des rapports forcés.

Champ : femmes et hommes de 18 à 69 ans.

Source : Bajos N. Bozon M., « Les agressions sexuelles en France : résignation, réprobation, révolte » in Enquête sur la sexualité en France, 2008.

77 Les hommes et les femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles en 2010 ou 2011 – Nombre estimé et taux de victimation selon le type d'atteintes

Enquête « Cadre de vie et sécurité » 2012	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
Personnes ayant déclaré au moins un acte de violences physiques hors ménage sur deux ans	475 000	2,1	520 000	2,5
Personnes ayant déclaré au moins un acte de violences sexuelles hors ménage sur deux ans	206 000	0,9	80 000	0,4
Personnes ayant déclaré au moins un acte de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage sur deux ans	567 000	2,5	274 000	1,3
Personnes ayant déclaré au moins un acte de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint** sur deux ans	404 000	1,8	137 000	0,6
Personnes ayant déclaré au moins un acte de violences physiques ou sexuelles par conjoint* sur deux ans	254 000	1,1	128 000	0,6
Personnes ayant déclaré au moins un acte de violences physiques ou sexuelles par ex-conjoint* sur deux ans	161 000	0,7	< 20 000	< 0,1
Personnes ayant déclaré au moins un viol ou une tentative de viol sur deux ans	154 000	0,7	34 000	0,2

Champ : 18 à 75 ans.

* Le terme « conjoint » désigne le conjoint de la personne interrogée au moment de l'enquête qui inclut, en plus des couples mariés, les « concubins, concubines », les « compagnons, compagnes » ou les « petits amis, petites amies ».

** Le terme « ex-conjoint » prend pour référence le moment de l'enquête. Cela inclut les ex-conjoints déclarés auteurs de violences physiques ou sexuelles qui, au moment de l'acte le plus récent sur deux ans, étaient le conjoint de la personne se déclarant victime.

Note de lecture : 2 % des femmes de 18 à 75 ans se déclarent victimes d'au moins un acte de violences physiques hors ménage au cours de la période 2009/2010, pour un nombre estimé de 475 000 victimes. Les principaux concepts liés à l'enquête Cadre de vie et sécurité sont détaillés à l'adresse suivante : <http://www.inhesj.fr/fr/ondrp/methodologie/dictionnaire-methodologique/1>.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2012, Insee.

Il est constant que seule une minorité des agressions sexuelles font l'objet d'une plainte en France. D'après l'enquête CSF, 16 % des femmes et 5 % des hommes déclarent avoir subi des rapports forcés ou des tentatives de rapports forcés au cours de leur vie (6,8 % des femmes déclarent des rapports forcés et 9,1 %, des tentatives, et respectivement 1,5 % et 3 % des hommes).

Une jeune femme sur 10 de moins de 20 ans déclare avoir subi des attouchements au cours de sa vie et près d'une sur 10 (respectivement 8,9 et 8,4 %) des conversations à caractère pornographique ou des tentatives de rapports forcés 76.

Les attouchements surviennent très majoritairement pendant l'enfance et l'adolescence : 50 % des femmes concernées les ont subis avant l'âge de 10 ans et 50 % des hommes avant l'âge de 11 ans. Près de la moitié des attouchements ont été immédiatement suivis d'une tentative de rapport forcé ou d'un rapport forcé (50 % pour les femmes, 44 % pour les hommes).

La comparaison entre l'enquête CSF de 2006 et l'enquête ENVEFF de 2000 fait apparaître que la hausse des faits déclarés ne correspond pas à une augmentation de la fréquence des agressions, mais plutôt à une plus grande propension à les déclarer.

De nouveaux chiffres seront disponibles avec le lancement de l'enquête Virage, pilotée par l'Ined, qui permettra notamment de documenter l'effet des violences au cours de la vie, la place des enfants dans les violences et les violences subies par les minorités.

Violences physiques ou sexuelles au cours des deux dernières années : les femmes plus fortement touchées que les hommes

Depuis l'enquête ENVEFF menée en 2000, les données disponibles sur les violences faites aux femmes ont été obtenues par l'enquête CSF en 2006, puis par l'enquête Cadre de vie et de sécurité (CVS) menée annuellement depuis 2007 par l'Insee et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP).

D'après l'enquête CVS 2012, la proportion de femmes se déclarant victimes de violences sexuelles hors ménage au cours des deux années précédant l'enquête (0,9 %, soit 206 000 victimes « déclarées ») est plus de deux fois supérieure à celle des hommes (0,4 %, soit environ 80 000 hommes victimes « déclarées »).

0,7 % des femmes de 18 à 75 ans se déclarent victimes d'au moins un viol ou une tentative de viol en 2010 ou 2011, contre 0,2 % des hommes. On estime ainsi le nombre de victimes déclarées de viol ou tentative de viol sur deux ans à 154 000 femmes et 34 000 hommes.

78 Relation entre l'auteur et la victime de mort violente au sein du couple, en 2011

Auteur	Nombre de cas
Conjoint	78
Concubin	42
Ex-conjoint	7
Ex-concubin	18
Ex-pacsé	1
Total	146

Champ : les 146 décès recensés en 2011 France entière.

Source : ministère de l'Intérieur, délégation aux victimes.

79 Décès au sein du couple entre 2007 et 2011

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Femmes victimes	166	156	140	146	122
Hommes victimes	26	27	25	28	24
Total des décès au sein du couple	192	183	165	174	146
Suicide auteur	66 hommes	59 hommes et 1 femme	54 hommes	53 hommes et 2 femmes	57 hommes et 4 femmes
Victimes collatérales	8	11	13	10	17
<i>Dont enfants</i>	1	9	10	6	11
Nombre total de décès	266	254	232	239	224

Source : ministère de l'Intérieur, délégation aux victimes.

1,3 % des hommes et 2,5 % des femmes de 18 à 75 ans disent avoir été victimes d'au moins un acte de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage, c'est-à-dire de la part d'une personne vivant avec eux au moment de la passation de l'enquête, soit une estimation de 567 000 femmes et 274 000 hommes victimes déclarées en 2010 ou en 2011.

Seules les violences physiques hors ménage touchent davantage les hommes. 2,1 % des femmes et 2,5 % des hommes de 18 à 75 ans se déclarent victimes d'au moins un acte de violences physiques en dehors du ménage sur deux ans, en 2010 ou en 2011, soit un nombre estimé de 475 000 femmes et 520 000 hommes victimes ¹⁷.

Les mutilations sexuelles féminines

Selon les estimations de l'Ined, en 2004, la France comptait environ 53 000 femmes adultes qui auraient subies des mutilations sexuelles (hypothèse moyenne)¹. Neuf victimes sur 10 ont été excisées avant l'âge de 10 ans. Toutefois, cette pratique semble diminuer au fil des générations.

D'après l'enquête ExH 2009 (cf. encadré p. 131), parmi les filles nées dans des familles à risque, l'excision concernerait presque 40 % de celles nées dans les années 1980 contre 17 % de celles nées dans les années 1990 et seulement 2 % de celles nées dans les années 2000 (certaines d'entre elles sont encore soumises au risque de l'être). L'enquête met en évidence les conséquences des mutilations sexuelles sur la santé, sur la vie quotidienne et sexuelle. Cette diminution est un des effets des campagnes de prévention, de répression et de pénalisation de cette pratique, lancées depuis les années 1980, en France et dans le monde. Ces campagnes se sont amplifiées à partir des années 1990 et ont connu une nouvelle impulsion en 2006 avec la loi du 4 avril 2006 (cf. encadré p. 132). Cette violence entre dans le champ d'application du plan global pour la protection des femmes victimes de violence arrêté lors du comité interministériel des droits des femmes du 30 novembre 2012.

Récemment, le 24 novembre 2012, l'assemblée générale de l'ONU a adopté sa première résolution dénonçant les mutilations génitales féminines qui affecteraient quelque 130 millions de femmes dans le monde, demandant aux États membres de « compléter les mesures punitives par des activités d'éducation et d'information ».

1/ Andro A. et Lesclingand M., « Les mutilations sexuelles féminines: le point sur la situation en Afrique et en France », in *Population & sociétés*, n° 438, Ined, octobre 2007.

80 Condamnations pour crimes et délits sur conjoint ou concubin, prononcées en 2011, selon le sexe de l'auteur

	Femmes	Hommes	Ensemble
Crimes¹ dont:	6	84	90
<i>Homicides par conjoint ou concubin</i>	3	35	38
<i>Viols sur conjoint ou concubin</i>	0	31	31
Délits dont:	447	14 428	14 875
<i>Violences volontaires par conjoint ou concubin avec ITT² supérieure à 8 jours</i>	33	1 097	1 130
<i>Violences volontaires par conjoint ou concubin avec ITT² n'excédant pas 8 jours</i>	218	7 971	8 189
<i>Violences par conjoint ou concubin sans incapacité</i>	193	4 965	5 158
<i>Agressions sexuelles par conjoint ou concubin</i>	0	115	115
<i>Menaces de mort commises par conjoint ou concubin</i>	1	102	103
<i>Violences habituelles par conjoint ou concubin</i>	0	93	93
<i>Harcèlement par conjoint ou concubin</i>	0	71	71
Total des crimes et délits par conjoint ou concubin	453	14 512	14 965

1/ Les crimes par conjoint et concubin ne sont connus que pour les infractions suivantes: homicides par conjoint ou concubin, violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner, violences suivies d'infirmité permanente, torture ou acte de barbarie, viols sur conjoint ou concubin, empoisonnement par une personne étant ou ayant été conjoint, concubin, administration de substance nuisible ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

2/ Incapacité totale de travail.

Source: exploitation statistique du casier judiciaire - SDSE - ministère de la Justice - données provisoires.

Les violences intrafamiliales dont les violences au sein des couples

Les violences au sein du couple

La proportion de femmes se déclarant victimes de violences physiques ou sexuelles commises par un conjoint ou un ex-conjoint en 2010 ou en 2011 est de 1,8 % (404 000 victimes). Elle est significativement supérieure à celle des hommes: 0,6 % des hommes disent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un conjoint ou un ex-conjoint (essentiellement d'un conjoint) ⁷⁷.

Les homicides entre partenaires

Au cours de l'année 2011, une femme est décédée tous les trois jours, victime de son partenaire ou ex-partenaire de vie (conjoint, concubin, pacsé ou « ex » dans les trois catégories) et un homme tous les 15 jours, soit 146 personnes en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (122 femmes et 24 hommes). En incluant les suicides des auteurs et les homicides de tiers, ces violences mortelles ont occasionné au total le décès de 224 personnes¹ ⁷⁹. À ce chiffre vient s'ajouter le nombre de suicides de femmes victimes de violences conjugales². Sur les 24 femmes auteurs d'homicides sur des hommes, 12 d'entre elles étaient victimes de violences de la part de leur partenaire.

Les condamnations

En 2011, 14 512 hommes et 453 femmes ont été condamnés pour crimes et délits sur conjoint ou concubin (soit 97 % de ces faits sont commis par des hommes à l'égard des femmes). Ces effectifs sous-estiment sans doute encore le phénomène; toutes les victimes ne portent pas plainte et tous les auteurs de crimes et délits ne peuvent être poursuivis, pour divers motifs (refus de poursuite de la part de la victime, suicide, fuite, etc.)³ ⁸⁰.

Les conséquences économiques des violences conjugales

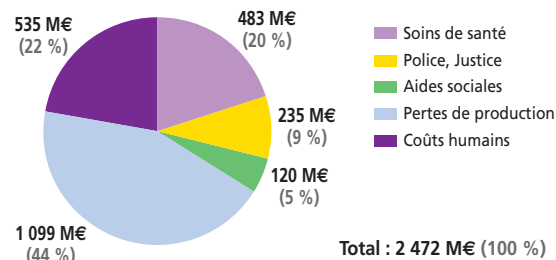
Pour la société, l'un des coûts économiques des violences conjugales est la perte d'utilité sociale engendrée par ces violences. En d'autres termes, ces violences ont des répercussions sur le bien-être de la société. Entre 9 000 et 15 000 années de vie auraient ainsi été perdues en 2006 du fait des décès immédiats.

1/ Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, délégation aux victimes, étude nationale sur les morts violentes au sein du couple (année 2011).

2/ Source: délégation aux victimes.

3/ Source: ministère de la Justice.

81 Répartition du coût économique des violences conjugales



Source: Daphné 2006, « Estimation du coût des violences conjugales en Europe », rapport scientifique Psytel, juin 2009.

82 La surconsommation de soins des femmes victimes de violences

	Femmes victimes de violences par un auteur connu	Femmes non victimes ou victimes d'auteurs inconnus
Consultations chez le généraliste (nombre moyen)	5,2	4,2
Consultations chez un psychologue, psychanalyste (nombre moyen)	1,8	0,6
Consommation régulière d'antidépresseurs (%)	14,6	7,1
Consommation régulière de tranquillisants (%)	18,7	8,6
Consommation de somnifères	9,9	5,2
Fréquence d'arrêts de travail (%)	28,1	18
Fréquence d'ITT (%)	5,2	2,2

Lecture: 5,2 % des femmes déclarant avoir subi des violences de la part d'un auteur connu ont bénéficié d'un certificat d'ITT durant les deux années précédant l'enquête contre 2,2 % des autres femmes âgées de 18-75 ans.

Champ: femmes âgées de 18 à 75 ans, vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Source: enquête Événements de vie et santé (EV5), 2005-2006.

Pour les survivants et leurs proches, les violences sont associées à des troubles émotionnels importants, provoquant de grandes souffrances, des pertes de qualité de vie et de bien-être et des séquelles mentales et physiques. Le coût de ces pertes est difficile à évaluer¹. Les calculs détaillés qui ont permis de l'établir conduisent à un coût global imputable aux violences conjugales en France de 2,5 milliards d'euros. Ce résultat global intègre les éléments présentés pour l'enquête EVS et les éléments tirés des autres sources d'information. Plus précisément, ce coût se décompose en différents postes.

Les coûts directs médicaux correspondant aux soins de santé (483 millions d'euros) représentent 20 % du coût global. Les coûts directs non médicaux, correspondant aux recours aux services de police et à la justice, s'élèvent à 235 millions d'euros (9 %). Le coût des conséquences sociales et notamment le recours aux aides sociales (120 millions d'euros) représente moins de 5 % du coût global, alors que les répercussions économiques liées à la perte de production dû notamment à l'absentéisme représente un coût global estimé à 1 099 million d'euros soit 44 % du coût global. Enfin, les coûts humains des viols et préjudices (535 millions d'euros) représentent 22 % du coût global **81**.

Les résultats obtenus à partir de l'enquête EVS (cf. encadré p. 131) permettent de chiffrer plus précisément le coût des consultations chez les généralistes et les psychiatres et celui des consommations médicamenteuses associées. L'enquête EVS a montré que les femmes qui subissent des violences physiques, psychologiques ou sexuelles de la part de personnes connues « consomment » en moyenne par an une visite supplémentaire chez le médecin généraliste et 1,20 visite supplémentaire chez le psychiatre ou le psychologue **82**.

Le premier accueil et la protection des femmes victimes de violences

Le faible taux de plainte des victimes de violences

Le taux de plainte dans les cas de viols et tentatives au sein du ménage n'est que de 2 %. Pour les victimes de deux actes de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage, le taux est de 8 %, et 8 % de ces victimes ont fait une déclaration à une main courante sans porter plainte. 9 % des victimes de trois actes de violences portent plainte. Si le taux de plainte est plus élevé lorsque plusieurs types de violences sont subis, ou lorsque les violences sont répétées, il ne dépasse pas pour autant les 10 %.

1/ Voir le rapport final du programme Daphné, accessible sur le site www.psytel.eu.

83 Données générales des appels au « 3919 – Violences Conjugales Info »

Type d'appels (nb)	2009	2010	2011
Appels traitables	81561	91308	70619
Appels traités	33556	50396	42140
Proportion d'appels traités	41 %	55 %	60 %
Appels violences conjugales (*)	19274	19707	17590
Appels autres violences	1718	1873	1822
Appels info/renseignement	1829	2255	3376
Appels (dits) parasites	10735	26561	19352

Source: extrait de l'analyse globale des données issues des appels au « 3919 – Violences Conjugales Info », Observatoire, Fédération nationale solidarité femmes, 2011.

84 Proportion de salariés victimes d'agressions dans le cadre de leur travail au cours des 12 derniers mois (en %)

	Femmes	Hommes
Au moins une agression	25,9	20,0
Aggression(s) verbale(s):	25,5	19,8
<i>De la part de collègues ou supérieurs</i>	11,7	10,2
<i>De la part du public</i>	17,8	12,9
<i>De la part du public, parmi les salariés en contact avec le public</i>	20,3	17,1
Aggression(s) physique(s) ou sexuelle(s)	1,9	1,9

Source: enquête Sumer, Dares, 2010.

Les personnes déclarant avoir subi des blessures physiques visibles lors d'un des actes de violences physiques ou sexuelles dans leur ménage sont 20 % à porter plainte.

Les victimes qui ne se sont pas déplacées pour déclarer les violences intraménage subies déclarent plusieurs motifs. Pour plus de 70 % d'entre elles, il était préférable de trouver une autre solution. 66 % des victimes ont considéré « que ce n'était pas grave ». 60 % d'entre elles disent que « cela n'aurait servi à rien ». Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à craindre des représailles (27 % contre 14 % des hommes).

Évolution des appels traités par le 3919-Violences Conjugales Infos (VCI)

17 590 appels relatifs aux violences conjugales ont été traités en 2011 ⁸³, qui correspondent aux :

- 14 459 appels traités par les écoutantes spécialisées qui ont fait l'objet d'une transcription de l'appel sur fiche informatisée violences conjugales ;
- 3 131 appels traités par les écoutantes du pré-accueil qui ont fait l'objet d'une orientation directe vers un partenaire membre ou non membre du réseau FNSF au motif que les lignes d'écoutes spécialisées étaient saturées.

L'année 2010 a été marquée par de nombreuses campagnes médiatiques qui avaient permis d'augmenter fortement le nombre d'appels reçus. Cette augmentation ne s'est pas maintenue, et 2011 a connu une diminution du nombre d'appels. Le service « 3919-VCI » a néanmoins traité 42 140 appels, soit 60 % des appels « traitables », ce qui représente un progrès depuis les années 2009 et 2010.

Les violences au travail

L'enquête Sumer, réalisée en 2010 par la Dares ⁸⁴, montre que les femmes salariées sont davantage exposées que les hommes à des agressions verbales au cours de leur travail (25,5 % des femmes contre 19,8 % des hommes). Les femmes sont surtout confrontées plus que les hommes à des agressions verbales de la part du public. D'une part, elles exercent plus souvent des professions au contact du public ; d'autre part, quand c'est le cas, elles disent plus souvent que leurs collègues hommes avoir été victimes d'agressions venant de ce public au cours des 12 derniers mois. Les agressions verbales de la part de collègues ou supérieurs concernent presque une femme sur huit, contre un homme sur 10. L'enquête montre que les agressions physiques ou sexuelles touchent autant les femmes que les hommes.

La connaissance du phénomène

L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) a été coordonnée en 2000 par l'Institut de démographie de l'université de Paris (Idup). Elle a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs appartenant au CNRS, à l'Ined, à l'Inserm et aux universités, sur un échantillon de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans et résidant hors institution en métropole. Il s'agit de la première enquête statistique à questionner en détail les violences faites aux femmes, et notamment les violences sexuelles.

L'enquête Événements de vie et santé (EVS) a été conduite en 2005-2006 par la Drees, en collaboration avec l'Insee, auprès de 10 000 personnes âgées de 18 à 75 ans et ne vivant pas en institution. Elle mesure les phénomènes de violences ressenties ainsi que leurs conséquences, notamment en matière de santé, au cours des 24 mois précédant la collecte, mais aussi au cours de la vie entière.

L'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF)¹ a été réalisée par l'Inserm et l'Ined en 2006 à l'initiative de l'Agence nationale de recherche sur le Sida (ANRS). L'objet de l'enquête est le lien entre sexualité et santé, et elle s'est intéressée aussi bien aux infections sexuellement transmissibles, notamment au VIH et à la protection contre le VIH, qu'à la contraception, aux interruptions volontaires de grossesses, aux dysfonctions sexuelles et aux violences sexuelles.

L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) est une enquête annuelle de victimation conjointe de l'Observatoire national de la délinquance (OND) et de l'Insee. Les résultats présentés portent sur un échantillon de personnes interrogées de 18 à 75 ans, se déclarant victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex, lors des deux années civiles précédant l'enquête, avec une évolution étudiée sur une période 2006-2011.

L'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple est le résultat d'un recensement annuel mené, depuis 2006, par la délégation aux victimes (Dav) du ministère de l'Intérieur, auprès des services de police, des unités de gendarmerie et dans la presse nationale et régionale. La sollicitation systématique des services concernés permet de ne recenser que les morts violentes commises à l'encontre de partenaires, hommes ou femmes, quel que soit leur statut : conjoints, concubins, pacsés ou « ex » dans ces trois catégories.

L'enquête nationale Excision et Handicap (ExH) permet d'analyser les troubles de santé, douleurs ou gênes dans la vie quotidienne, notamment dans la vie sexuelle, associés aux mutilations sexuelles féminines².

L'enquête Trajectoires et Origines de l'Ined et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) donne les premiers résultats concernant les femmes immigrées et les filles d'immigrés. Cf. « Immigrées et filles d'immigrés : le recul des mariages forcés », in *Population & Sociétés*, numéro de juin 2011.

^{1/} Les résultats sont publiés dans : Bajos N., Bozon M. (dir), Beltzer N. (coord), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, éditions La Découverte, Paris, 2008, 610 p.

^{2/} Andro A., Lesclingand M., Cambois E., Cirbeau C., Rapport final volet quantitatif du projet Excision et Handicap (ExH) : mesure des lésions et traumatismes et évaluation des besoins en chirurgie réparatrice, Université de Paris 1, Ined, mars 2009.

Toutefois le regroupement des violences physiques masque que les violences sexuelles sont davantage sous-déclarées dans les enquêtes que les violences physiques.

On observe dans d'autres enquêtes non spécifiques au marché du travail que les hommes sont davantage touchés par les violences physiques et les femmes par les violences sexuelles.

La législation

Depuis 2006, plusieurs lois ont permis de renforcer, tant sur le plan civil que pénal, la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple.

La loi n° 2006-99 du 4 avril 2006 renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs :

- en élargissant le champ d'application de la circonstance aggravante à de nouveaux auteurs (pacsés et « ex ») et à de nouvelles infractions (meurtres, viols, agressions sexuelles) ;
- en complétant et précisant les dispositions de la loi n° 2005-1549 du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive des infractions pénales qui consacrent au plan pénal l'éviction du conjoint violent du domicile du couple ;
- en reconnaissant le vol entre époux lorsqu'il démontre une véritable volonté du conjoint voleur d'assujettir sa victime.

Il introduit aussi la notion de respect dans les obligations du mariage et comporte des dispositions permettant de mieux lutter et prévenir les mariages forcés (alignement de l'âge légal du mariage pour les filles sur celui de la majorité civile) et les mutilations sexuelles féminines (allongement du délai de prescription en matière d'action publique ; renforcement de la répression des mutilations sexuelles commises à l'étranger).

La loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 prévoit notamment l'extension du suivi socio-judiciaire avec injonction de soins aux auteurs de violences commises au sein du couple.

La loi n° 2007-1198 du 10 août 2007 instaure en particulier une injonction de soins pour toutes les personnes condamnées à un suivi socio-judiciaire.

La loi n° 2007-1631 du 20 novembre 2007 donne la possibilité à l'autorité administrative de renouveler la carte de séjour temporaire, au conjoint de Français ou à l'étranger résidant en France au titre du regroupement familial, si la personne ne remplit pas la condition de communauté de vie en raison de violences conjugales subies de la part du conjoint.

La loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants introduit des avancées majeures, tant dans le domaine de la protection des femmes victimes de violences que dans

ceux de la prévention et de la répression de ces violences, notamment par :

- l'introduction d'une « mesure phare », avec « l'ordonnance de protection des victimes de violences » qui permet au juge aux affaires familiales de statuer en urgence ;
- la mise en œuvre de dispositifs technologiques pour mieux protéger les femmes (expérimentation du port de bracelet électronique pour les auteurs de violences et/ou de dispositifs de téléprotection pour les victimes) ;
- ou bien encore, la création d'un délit de violences psychologiques ;
- la possibilité de faire inscrire un mineur au fichier des personnes recherchées afin de prévenir toute sortie du territoire en cas de menace, notamment de mariage forcé ou de mutilation sexuelle à l'étranger ;
- le fait de reconnaître la contrainte à conclure un mariage ou une union comme une circonstance aggravante des violences exercées dans ce but.

La loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel instaure une nouvelle définition plus large et plus précise du harcèlement sexuel conforme au droit européen et assortie de sanctions plus lourdes. Elle harmonise ainsi les dispositions législatives relatives au harcèlement sexuel applicables au plan civil et au plan pénal. Elle élargit la protection contre les discriminations et renforce l'obligation de prévention qui incombe à l'employeur.

La place des femmes au niveau européen et international



Les priorités des politiques européennes à l'horizon 2015 correspondent à celles qu'a exprimée la France à travers son plan interministériel « Une troisième génération des droits des femmes: vers une société de l'égalité réelle », le 30 novembre 2012: l'indépendance économique égale pour les femmes et les hommes, l'égalité de rémunération pour un travail de même valeur, l'égalité dans la prise de décision, la dignité, l'intégrité et la fin des violences fondées sur le sexe. La France soutient par ailleurs la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la politique extérieure de l'UE.

Les droits des femmes au niveau européen

Sécuriser la situation économique des femmes et garantir l'égalité professionnelle sur le marché du travail: un objectif à l'horizon 2020.

Ces axes d'action européens doivent participer à construire une croissance intelligente, durable et inclusive (UE 2020). Dans cette perspective, l'objectif d'une participation accrue des femmes au marché du travail apparaît comme une priorité, et il est notamment prévu que le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans doit être relevé à 75 % d'ici à 2020.

Dans l'UE à 27, le taux d'emploi total des femmes âgées de 20 à 64 ans suit les mêmes variations que le taux d'emploi de l'ensemble de la population européenne du même âge. Après un accroissement continu de 2000 à 2008, passant de 66,8 % à 70,4 %, le taux d'emploi des femmes a reculé pour la première fois en 2009 pour se situer à 62,5 %, et de nouveau en 2010 pour atteindre 62,3 % en 2011, ceci cette même année face à un taux d'emploi des hommes de 75 % **85**.

Le travail en miettes au niveau européen

Au sein de l'Union européenne le temps partiel concerne 18,2 % de l'emploi total en 2011, il est majoritairement féminin puisqu'il représente 31 % de l'emploi des femmes et seulement 7,4 % de celui des hommes **86**.

La différence entre les sexes est frappante: suivant les pays, les femmes travaillent de deux à sept fois plus à temps partiel que les hommes, aux Pays-Bas par exemple trois femmes sur quatre travaillent à temps partiel, contre un homme sur cinq. La Suisse, l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique et le Royaume-Uni sont également caractérisés par de très forts écarts entre la part des hommes et la part des femmes travaillant à temps partiel.

85 Le taux d'emploi des femmes et des hommes en Europe en 2011

	Total	Femmes	Hommes
Union européenne (27 pays)	68,6	62,3	75,0
Belgique	67,3	61,5	73,0
Bulgarie	63,9	61,2	66,6
République tchèque	70,9	61,7	79,9
Danemark	75,7	72,4	79,0
Allemagne	76,3	71,1	81,4
Estonie	70,4	67,6	73,5
Irlande	64,1	59,7	68,6
Grèce	59,9	48,6	71,1
Espagne	61,6	55,5	67,6
France	69,2	64,7	73,9
Italie	61,2	49,9	72,6
Chypre	73,8	67,3	80,4
Lettonie	67,2	65,8	68,7
Lituanie	67,2	66,7	67,7
Luxembourg	70,1	61,9	78,1
Hongrie	60,7	54,9	66,8
Malte	61,5	43,4	78,8
Pays-Bas	77,0	71,4	82,6
Autriche	75,2	69,6	80,8
Pologne	64,8	57,6	72,2
Portugal	69,1	64,8	73,4
Roumanie	62,8	55,7	69,9
Slovénie	68,4	64,8	71,8
Slovaquie	65,1	57,6	72,7
Finlande	73,8	71,9	75,6
Suède	80,0	77,2	82,8
Royaume-Uni	73,6	67,9	79,4

Champs: personnes de 20 à 64 ans.

Source: Eurostat, données 2011.

Le taux de chômage des femmes et des hommes en Europe

Dans l'ensemble de l'Union européenne, le taux de chômage des femmes de plus de 15 ans est sensiblement égal à celui des hommes. Il est de 9,8 %, contre 9,6 % pour les hommes. Cette moyenne masque de fortes disparités. L'écart de taux de chômage entre les femmes et les hommes est très faible en Allemagne (-0,6), en Suède (-0,1) ou au Portugal (+0,5), tandis qu'il est très fort en Grèce (+6,4) ou en Irlande (-7). La France est caractérisée par un écart de 1,1 point au détriment des femmes. Cet écart est voisin de celui de l'Espagne ou de la Pologne **87**.

Écarts de rémunération

Malgré tous les efforts législatifs déployés par l'Union européenne en matière juridique pour garantir une rémunération égale aux femmes et aux hommes pour un travail égal, un écart moyen de 16,2 % persiste en 2010 dans l'ensemble des 27 États membres. La France se situe autour de la moyenne européenne avec un écart de 15,6 %, tout comme la Suède (15,4 %). Tandis que l'Italie est caractérisée par un écart de salaire très bas (5,3 % seulement), le Royaume-Uni (19,5 %) et dans une plus forte mesure l'Allemagne (22,3 %) s'illustrent par un écart salarial important entre les femmes et les hommes **88**.

Risque de pauvreté des femmes et des hommes en Europe

Dans l'ensemble de l'Union européenne en 2011, le taux de pauvreté monétaire des femmes (proportion de personnes qui vivent avec moins de 60 % du revenu médian) est plus élevé que celui des hommes: il est de 17,6 % contre 16,1 % pour les hommes. Les écarts de niveaux de pauvreté les plus importants au détriment des femmes s'observent à Chypre, en Suède, en Bulgarie, en Slovaquie, au Royaume-Uni ou encore en Italie (écarts supérieurs à 2,5 points de pourcentage). La France se situe en dessous de la moyenne européenne, avec un écart de un point.

86 Classement des pays européens selon le plus ou moins grand écart entre la part des hommes et la part des femmes qui est à temps partiel en 2011

	Total	Hommes	Femmes	Écart en points
UE (27 pays)	18,2	7,4	31,0	-23,6
Pays-Bas	45,5	20,2	75,0	-54,8
Allemagne	25,8	8,7	45,6	-36,9
Autriche	24,8	7,7	44,5	-36,8
Belgique	24,4	8,9	43,0	-34,1
Luxembourg	17,9	4,1	35,8	-31,7
Royaume-Uni	24,1	9,5	40,8	-31,3
Suède	23,5	10,9	37,4	-26,5
Italie	15,2	5,4	29,2	-23,8
France	17,6	6,3	29,9	-23,6
Danemark	21,1	10,2	33,2	-23,0
Irlande	22,3	11,7	34,3	-22,6
Malte	11,3	4,5	24,2	-19,7
Espagne	13,5	5,6	23,1	-17,5
Finlande	12,7	8,3	17,5	-9,2
Estonie	9,1	4,9	13,2	-8,3
République tchèque	4,6	1,8	8,4	-6,6
Portugal	9,9	6,8	13,4	-6,6
Chypre	8,7	5,8	11,8	-6,0
Grèce	6,5	4,1	10,0	-5,9
Pologne	7,0	4,3	10,2	-5,9
Slovénie	8,6	6,2	11,4	-5,2
Hongrie	6,4	4,4	8,8	-4,4
Lituanie	8,3	6,6	9,8	-3,2
Lettonie	8,7	7,0	10,2	-3,2
Slovaquie	3,9	2,6	5,5	-2,9
Roumanie	9,0	8,4	9,8	-1,4
Bulgarie	2,1	1,9	2,3	-0,4

Champs: personnes de 20 à 64 ans en emploi.

Source: Eurostat, données 2011.

Les violences faites aux femmes au niveau international

Les violences envers les femmes apparaissent comme les manifestations les plus extrêmes des discriminations qui perdurent à l'endroit des femmes et des filles dans le monde. Elles demeurent la violation des droits humains la plus répandue à l'échelle de la planète.

On estime que, dans le monde entier, une femme sur cinq sera victime de viol ou de tentative de viol au cours de sa vie. Selon l'ONU Femmes, jusqu'à sept femmes sur 10 continuent d'être la cible de violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie. Entre outre, 603 millions d'entre elles vivent dans des pays où les violences domestiques ne sont toujours pas sanctionnées par la loi.

Entre 500 000 et 2 millions de personnes, en majorité des femmes et des enfants, font l'objet de traite tous les ans à des fins de prostitution, de travail forcé, d'esclavage ou de servitude, selon les estimations¹.

Selon les données de la Banque mondiale, le viol et la violence conjugale représentent un risque plus grand pour une femme âgée de 15 à 44 ans, que le cancer, les accidents de la route, la guerre et le paludisme réunis.

Plusieurs sondages mondiaux suggèrent que la moitié des femmes victimes d'homicide sont tuées par leur conjoint ou ex-conjoint ou compagnon. En Australie, au Canada, en Israël, en Afrique du Sud et aux États-Unis, 40 à 70 % des femmes victimes de meurtre ont été tuées par leur partenaire, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le Conseil de l'Europe (47 États membres) s'est saisi de ce sujet en adoptant le 6 avril 2011 une convention contre les violences envers les femmes et les violences domestiques. La France a participé activement à sa négociation et l'a signée le 11 mai 2011 à Istanbul. Le processus de concertation interministérielle a été engagé dans l'objectif d'une ratification d'ici la fin de l'année 2013.

Une étude du Conseil de l'Europe sur la protection des femmes contre les violences dans les États membres² donne un aperçu de l'ampleur du phénomène et des moyens développés par les États membres afin d'y remédier.

1/ Chiffres présentés par les Nations unies à l'occasion de la journée mondiale de la femme, le 25 novembre 2012.

2/ Voir le texte complet de cette étude du Conseil de l'Europe: « Protéger les femmes victimes de violences » - http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/equality/03themes/violence-against-women/cdeg_2010_12fr.pdf.

87 Taux de chômage

	Total	Hommes	Femmes
UE (27 pays)	9,6	9,6	9,8
Belgique	7,2	7,1	7,2
Bulgarie	11,3	12,3	10,1
République tchèque	6,7	5,8	7,9
Danemark	7,6	7,7	7,5
Allemagne	5,9	6,2	5,6
Estonie	12,5	13,1	11,8
Irlande	14,7	17,8	10,8
Grèce	17,7	15,0	21,4
Espagne	21,7	21,2	22,2
France	9,6	9,1	10,2
Italie	8,4	7,6	9,6
Chypre	7,9	8,1	7,7
Lettonie	16,2	18,6	13,8
Lituanie	15,3	17,7	12,9
Luxembourg	4,8	3,9	6,0
Hongrie	10,9	11,0	10,9
Malte	6,5	6,2	7,1
Pays-Bas	4,4	4,5	4,4
Autriche	4,2	4,0	4,3
Pologne	9,6	9,0	10,4
Portugal	12,9	12,7	13,2
Roumanie	7,4	7,9	6,8
Slovénie	8,2	8,2	8,2
Slovaquie	13,6	13,6	13,6
Finlande	7,8	8,4	7,1
Suède	7,5	7,6	7,5
Royaume-Uni	8,0	8,7	7,3

Champs: personnes de 15 ans et plus.

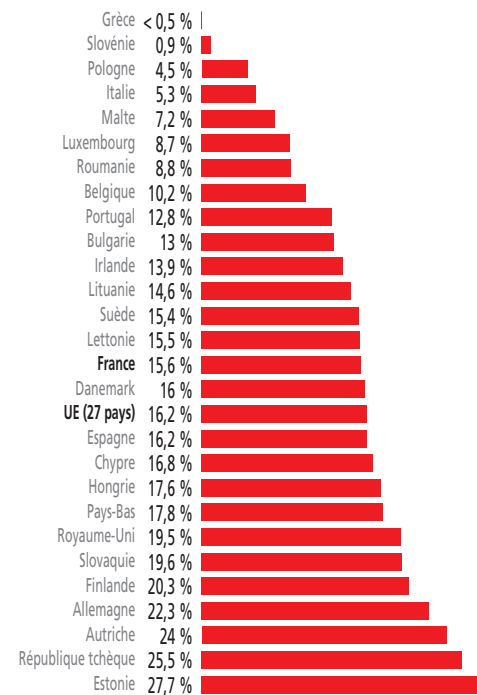
Source: Eurostat, données 2011.

Les Nations unies (193 États membres) disposent d'une entité dédiée à l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU Femmes) qui a, parmi ses objectifs, de mettre fin aux violences exercées à l'encontre des femmes et des filles à travers le monde.

La 57^e session de la Commission de la condition de la femme (CSW57) des Nations unies qui se tiendra en mars 2013, sera précisément consacrée à : « l'élimination et la prévention de toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles ».

Le problème est d'autant plus complexe que les pouvoirs publics disposent bien souvent de données limitées. Une étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) datant de 2005, fondée sur les réponses provenant de 24 000 femmes issues de 10 pays, a noté que 55 % à 95 % des femmes qui avaient fait l'objet de violences physiques conjugales n'ont jamais contacté la police, une ONG ou un refuge pour obtenir de l'aide.

88 Écarts de rémunération horaire brute entre les femmes et les hommes en 2010, en %



Lecture : en moyenne dans l'Union européenne, les femmes perçoivent un revenu horaire brut 16,2 % inférieur à celui des hommes en 2010.

Champs : femmes et hommes salariés.

Source : Eurostat, données 2010.

Directrice de la publication: Nathalie Tournyol du Clos, cheffe du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes – Direction générale de la Cohésion sociale

Cet ouvrage a été réalisé par la Direction générale de la Cohésion sociale: Emmanuelle Latour, Catherine Laret-Bedel, Marie-Christine Rieubernet, Martine Salgon, Agnès de Maulmont, Olivier Montes, Christophe Pareschi, Myriam Decornoy, Sébastien Grobon, Aurélie Martin, Anne Maurage-Bousquet, Laure Neliaz, Ouarda Nutte, Audrey Yvert pour le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE), Barbara Domenech pour la Mission management de l'information et gouvernance des systèmes d'informations (MISI) et Alexis Rinckenbach, Geneviève Zdrojewski, Sophie Del Corso pour le bureau des affaires européennes et internationales (BAEI).

Responsable d'édition (Dicom): Johanna Sztanke

Maquette et réalisation: Parimage

Cet ouvrage a bénéficié du concours de l'Insee et des services statistiques des services concernés, qui ont mis les données à la disposition de la DGCS

Les remerciements de la DGCS s'adressent à l'ensemble des contributeurs:

Ministère de l'Intérieur: Gérard Bouvier

Ministère de la Justice: Thérèse Ferré

Ministère des Sports: Muriel Faure

Ministère de la Culture et de la Communication: Olivier Donnat, Yves Jauneau

DGAFP: Amandine Schreiber

DEPP: Michel Quéré

ONZUS: Corinne Chevalier

Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes: Caroline Ressot

Eurostat

Capitalcom: Frédérique Menou

Céreq: Christine Fournier

Dares: Elisabeth Algava, Sébastien Roux

Drees: Etienne Debauche, Annick Vilain, Laurent Lequien, Lucie Gonzalez, Thibaut de Saint Pol, Bertrand Lhommeau

Ined: Arnaud Régnier-Loilier

Inhesj, ONDRP: Christophe Soullez

Inpes: Arnaud Gautier, François Beck

Insee: Pascale Breuil, Catherine Borel, Loup Wolf

InVS: Françoise Cazein, Arlette Danzon

Psytel: Marc Nectoux

Université Paris I, Laboratoire Matisse: Muriel Tabariès

Délégation aux victimes: Maryse Rochon

Observatoire régionale de santé Île-de-France: Nathalie Beltzer

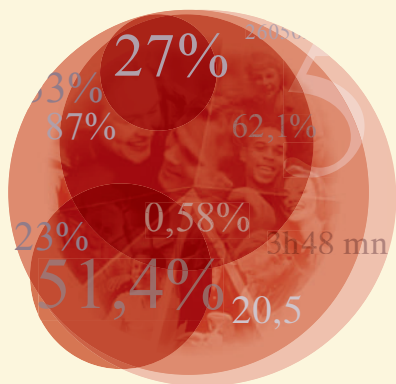
Mission de pilotage du Plan Alzheimer: Jean-Philippe Flouzat

Cette brochure est disponible en ligne sur le site :

www.femmes-egalite.gouv.fr

ISBN : 978-2-11-129995-5

© Ministère des Affaires sociales et de la Santé
Direction générale de la Cohésion sociale



CHIFFRES-CLÉS 2012 de l'égalité entre les femmes et les hommes

En l'espace d'un an, portée par un ministère de plein exercice, la question des droits des femmes est devenue une politique publique à part entière, présente dans l'ensemble des chantiers du Gouvernement.

Avoir en tête ces chiffres-clés des inégalités entre les femmes et les hommes, c'est endosser la responsabilité de l'urgence du changement, c'est avoir conscience qu'aucun secteur ne peut être ignoré dans le combat pour l'égalité. C'est aussi se plier à l'expérience de la mesure du changement, en toute transparence et humilité.

Telle est l'ambition de cette 12^e édition des *Chiffres-clés de l'égalité entre les femmes et les hommes*, outil de vulgarisation, de prise de conscience en même temps qu'instrument de mesure de notre efficacité collective pour inscrire l'égalité entre les sexes dans la réalité quotidienne.

La nouvelle architecture de cette édition reflète les priorités politiques adoptées en comité interministériel. Elle comporte pour la première fois un focus régional qui illustre la réalité des disparités locales en matière d'égalité professionnelle et pose la nécessité d'une collaboration de proximité entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs du monde économique.

Cette édition des chiffres-clés repose sur une collaboration précieuse du Service des droits des femmes de la DGCS et de tous ses partenaires ministériels, en particulier de l'Insee et de la Dares.